

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2014

RAPPORT SUR LES SERVICES
DE L'ETAT GERES DE MANIERE
AUTONOME

THEME DE L'ANNEE :

Contribution des SEGMA à l'accomplissement des fonctions de l'État

État des lieux à la veille de la refonte de la Loi Organique
relative à la Loi de Finances

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	1
I. FICHES SIGNALÉTIQUES DES SEGMA AU TITRE DE L'ANNEE 2014 :	4
I.1. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE LA SANTE :	4
I.2. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES :	6
I.3. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES :	10
I.4. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES :	12
I.5. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX :	14
I.6. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES :	16
I.7. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES :	19
I.8. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET :	20
II. BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2012-2013 : BILAN D'EXECUTION	23
II.1. ANALYSE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE AU REGARD DES SEGMA CREEES AU TITRE DE L'ANNEE 2013 :	23
II.1.1. Évolution du nombre des SEGMA sur la période 2008-2013	23
II.1.2. Classification par domaine d'intervention selon les grandes fonctions de l'État	23
II.2. REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA AU TITRE DE L'ANNEE 2012 :	26
II.2.1. Structure des recettes et évolution de leur poids : défi de rationalisation de la création des SEGMA	27
II.2.2. Ventilation des dépenses par nature et par domaine d'activité	28
III. ACTIVITÉS DES SEGMA : BILAN D'EXECUTION 2012-2013 ET PLAN D'ACTION 2014	30
III.1. DOMAINE DE LA SANTE :	30
III.1.1. Hôpitaux et Centres d'appui rattachés au Ministère de la Santé	30
III.1.2. Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) de Rabat	34
III.1.3. Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) de Casablanca	36
III.1.4. Centre National de Radio-Protection (CNRP)	37
III.1.5. Institut National d'Hygiène (INH)	39
III.1.6. Direction du Médicament et de la Pharmacie	45
III.1.7. Hôpital Militaire d'Instruction Mohammed V à Rabat	47
III.1.8. Hôpital Militaire Moulay Ismail à Meknès	47
III.1.9. Hôpital Militaire à Lâayoune	48
III.1.10. Hôpital Militaire à Dakhla	48
III.1.11. Hôpital Militaire à Guelmim	49
III.1.12. Centre Médico Chirurgical des Forces Armées Royal à Agadir	50
III.1.13. Centre Médico Chirurgical des Forces Armées Royal à Essmara	51
III.2. DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES	51
III.2.1. SEGMA relevant du département du Tourisme	51
III.2.3. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat	52
III.2.3. Institut des techniciens spécialisés en mécanique agricole et équipement rural de Bouknadel-Salé	53
III.2.4. Institut Royal des techniciens spécialisés en élevage – Fouarat Kénitra	55
III.2.5. Institut Technique Agricole (ITA) de la Chaouia	57
III.2.6. Institut Technique Agricole (ITA) de Tiflet	59
III.2.7. ITA Sahel Boutaher de Taounat	61
III.2.8. École d'Agriculture de Témara	62
III.2.9. Service des Lycées Agricoles	63
III.2.10. École Nationale Forestière d'Ingénieurs	64
III.2.11. Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir	66

III.2.12. Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) d'Al Hoceïma	67
III.2.13. Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) de Safi.....	68
III.2.14. Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) de Tan-Tan.....	69
III.2.15. Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Larache.....	70
III.2.16. Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Laâyoune	71
III.2.17. École Pratique des Mines de Touissit-Oujda.....	71
III.2.18. École des Mines de Marrakech.....	71
III.2.19. École Nationale d'Administration (ENA).....	72
III.2.20. Institut National d'Administration Sanitaire (INAS)	73
III.2.21. Division des Stratégies de Formation	74
III.2.22. Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques (DFCAT)	74
III.2.23. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)	76
III.2.24. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports	78
III.2.25. École des Sciences de l'Information (ESI).....	79
III.2.26. Division Administrative.....	80
III.2.27. Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA).....	81
III.2.28. Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (IFEER)	82
III.2.29. Service de la Formation Continue.....	83
III.2.30. Institut Supérieur des Études Maritimes (ISEM)	83
III.2.31. École Nationale d'Architecture.....	84
III.2.32. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC).....	85
III.3. DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES	86
III.3.1. Complexe Sportif Mohammed V de Casablanca	86
III.3.2. Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah-Rabat.....	87
III.3.3. Complexe Sportif de Fès	87
III.3.4. Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives	88
III.3.5. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika.....	89
III.4. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES :	90
III.4.1. Service d'Accueil, d'Assistance et d'Évaluation des Programmes (SAAEP).....	90
III.4.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS).....	90
III.4.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP).....	91
III.4.4. Division des Accidents du Travail (DAT).....	92
III.4.5. Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM)	92
III.4.6. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACs)	93
III.5. DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX.....	94
III.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume.....	94
III.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII).....	95
III.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO).....	96
III.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatial (CRTS).....	97
III.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil.....	100
III.5.6. Centre National de la Documentation (CND)	101
III.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ)	102
III.6. DOMAINE DU TRANSPORT, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES.....	104
III.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR)	104
III.6.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM).....	106
III.6.3. Direction des Équipements Publics (DEP)	108
III.6.4. Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).....	110
III.6.5. Service de Gestion des Chantiers.....	111
III.6.6. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR).....	112

<i>III.6.7. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)</i>	114
<i>III.6.8. Direction de la Marine Marchande (DMM)</i>	116
<i>III.6.9. Direction de la Météorologie Nationale (DMN)</i>	116
III.7. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	118
<i>III.7.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)</i>	118
<i>III.7.2. Service Autonome des Alcools</i>	121
<i>III.7.3. SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie</i>	123
<i>III.7.4. SEGMA chargé de la Privatisation</i>	128
III.8. DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET	129
<i>III.8.1. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF)</i>	129
<i>III.8.2. Parc National de Souss Massa</i>	130
<i>III.8.3. Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH)</i>	131
<i>III.8.4. Direction de l'Observation, des Études et de la Coordination (DOEC)</i>	132
ANNEXES	135
Annexe 1 : Tableau de synthèse de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2011 et 2012	
Annexe 2 : Evolution des recettes des SEGMA en 2011 et 2012	
Annexe 3 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2011 et 2012	
Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2013	

INTRODUCTION :

Les Services de l'État Gérés de Manière Autonome (SEGMA), au nombre de **205** en **2013**, œuvrent essentiellement pour améliorer la qualité des prestations fournies aux usagers, et ce en moyennant une rémunération des services rendus. La flexibilité et la souplesse financière et comptable qui leur sont conférées, grâce au statut d'autonomie par rapport aux services publics gérés dans le cadre du budget de l'État, leur permet d'améliorer l'efficacité et la qualité des services de l'Administration.

Il est à rappeler que les SEGMA ont été institués, pour la première fois par le législateur, par l'article 1^{er} du décret Royal¹ du 31/07/1968 qui stipule :

« Constituant des services de l'État gérés de manière autonome au sens de l'article 65² précité, les services de l'État dont certaines dépenses non imputées sur les crédits du budget général de l'État sont couvertes par des ressources propres ».

Depuis, le cadre juridique régissant les SEGMA a évolué pour consacrer l'autonomie de leurs budgets en matière d'exécution, tout en les intégrant en tant que composante de la Loi de Finances de l'année, et ce pour la première fois en **2000** à l'instar de ce qui est fait pour les Comptes Spéciaux du Trésor :

« Les opérations des budgets des Services de l'État Gérés de Manière Autonome sont prévues, autorisées et exécutées dans les mêmes conditions que les opérations du budget général, sauf dérogations prévues par la loi de de finances et sous réserves des dispositions qui suivent... ».³

Par conséquent, suite à l'introduction des SEGMA dans le champ d'application de la Loi de Finances, il a été procédé à la codification de leurs budgets en adoptant les mêmes principes de présentation fonctionnelle, économique et administrative, retenus par le budget général de l'État, ce qui a permis d'améliorer la lisibilité et la transparence de l'information budgétaire concernant ces Services.

En termes de gestion, les dispositions du décret relatif à l'élaboration et à l'exécution des lois de finances, précisent les modalités d'exécution des budgets des SEGMA, en ce qui concerne les dépenses d'exploitation, les dépenses d'investissement, le relèvement de plafonds des charges et les virements de crédits. L'objectif étant d'améliorer et d'uniformiser les procédures d'exécution des budgets des SEGMA, tout en veillant à la consolidation de leur fondement juridique.

À signaler qu'au titre de l'exercice **2014**, il est prévu que les SEGMA totalisent un budget global de l'ordre de **3 093 938 000 DH**. Ils couvrent des domaines d'action très variés, bien que le secteur social reste le domaine d'intervention par excellence des SEGMA; à savoir :

-  **90** SEGMA fournissant des prestations de soins hospitaliers à travers des hôpitaux civils et militaires et autres centres de santé spécialisés tels que les centres de transfusion sanguine ;
-  **55** SEGMA assurant des prestations de formation professionnelle (tourisme, artisanat, pêche maritime,...) et de formation de cadre supérieurs en administration, en urbanisme, en

¹ Décret fixant les modalités d'application de l'article 65 du décret Royal du 21/4/67.

² Article 65 du décret Royal du 21/4/67 portant règlement général de comptabilité publique.

³ Article 16 ter de la loi organique n°7-98 relative à la Loi de Finances telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi organique n°14-00 du 19 avril 2000.

économie appliquée ...et offrant des services de restauration et d'hébergement aux étudiants (établissements de formation, cités et résidences universitaires, cantines scolaires) ;

- Le reste des SEGMA opèrent notamment dans des domaines d'infrastructure, de sports, de commerce, d'industrie, de documentation et de recherche.

À la lumière de la réforme budgétaire, prévue en 2014 à l'occasion de la refonte du texte de la loi organique relative à la Loi de Finances (LOLF), et à l'instar du budget général de l'État, les budgets des SEGMA devront obéir aux exigences de la nouvelle approche de gestion axée sur l'atteinte des résultats et la performance du service public rendu aux citoyens. Une approche qui envisage de modifier en profondeur les pratiques budgétaires et la gestion financière au Maroc.

En effet, et pour être alignée à cette nouvelle approche de gestion visant d'impacter au quotidien la vie des citoyens, les SEGMA doivent satisfaire des conditions d'éligibilité qui sont en l'occurrence :

- Couverture d'au moins 50% des charges par des recettes propres : En effet, dans le cadre de la rationalisation de la création des SEGMA et en vue de renforcer l'intégration de la décision budgétaire et de réduire la multiplication des supports budgétaires, ces Services bénéficiant de l'autonomie de gestion doivent en contrepartie assurer la couverture d'une bonne partie de leurs dépenses par des ressources propres;
- Restructuration des budgets des SEGMA en vue de disposer des dépenses destinées à la réalisation d'un programme, d'un projet ou d'une action homogène : L'objectif étant d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits mesurés par des indicateurs d'objectifs déterminés a priori au moment de la préparation des budgets.

Dans ce contexte, l'état des lieux des SEGMA à la veille de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi organique relative à la Loi de Finances, permet de constater que les SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres par exemple, bien qu'ils contribuent fortement à l'accomplissement du rôle de l'État en matière de formation, leurs ressources propres ne couvrent en moyenne qu'environ un tiers du total des dépenses (voir ci-dessous les statistiques sur la période 2007-2011).

En revanche, un autre domaine important d'intervention des SEGMA est celui de la santé : nous pouvons remarquer que les SEGMA se rattachant à ce secteur réussissent au fil des années (voir ci- après les réalisations financières durant la période 2007-2011) à satisfaire une grande partie des dépenses par des ressources propres, dépassant largement les 50%.

En conclusion, nous pouvons déduire que les SEGMA œuvrant dans les secteurs économiques tels que l'équipement, l'industrie et le commerce, et contrairement à ceux offrant des prestations d'ordre social, auront plus de chance à satisfaire ce critère d'éligibilité à la création. Quoique nous pensions que l'approche de performance instaurée par la nouvelle réforme budgétaire, contribuera sans doute à l'amélioration des services rendus par les SEGMA, et par conséquent au renforcement du poids des ressources propres dans la structure de leurs budgets.

Ce rapport sur les opérations des SEGMA, instauré depuis la Loi de Finances de l'année 2001 en application des dispositions de l'article 33 relative à la LOLF et adressé aux membres du Parlement et à l'opinion publique à l'occasion de la présentation du projet de la Loi de Finances, est conçu cette

année dans une logique de clarté, de pertinence et de ciblage des informations présentées. L'objectif étant de fournir un document fiable, adapté aux besoins des différents utilisateurs (Parlement, Administrations, Citoyens, Presse, ...).

Plus précisément, ce rapport a pour objet de présenter dans la première partie les attributions des SEGMA réparties par domaine d'intervention selon les grandes fonctions de l'État (une nouvelle classification des SEGMA par rapport aux années antérieures), ainsi qu'un historique des réalisations financières durant la période 2007-2011. La deuxième partie sera consacrée en principe au bilan d'exécution des SEGMA au titre de l'année 2012 et ce en termes de réalisations financières. La troisième partie quant à elle illustrera à titre exhaustif les réalisations physiques des SEGMA durant l'année 2012, l'état d'avancement de l'exécution de leur plan d'action au titre de l'année 2013, ainsi que les actions prévisionnelles pour l'année 2014.

Pour être conforme à la logique de résultats et de la reddition des comptes, les actions présentées seront reliées, dans la limite du possible, à des objectifs mesurés par des indicateurs d'activités et/ou de performance permettant ainsi d'apprécier l'effort consenti en matière d'amélioration des services de l'Administration rendus au profit des citoyens.

I. FICHES SIGNALETIQUES DES SEGMA AU TITRE DE L'ANNEE 2014 :

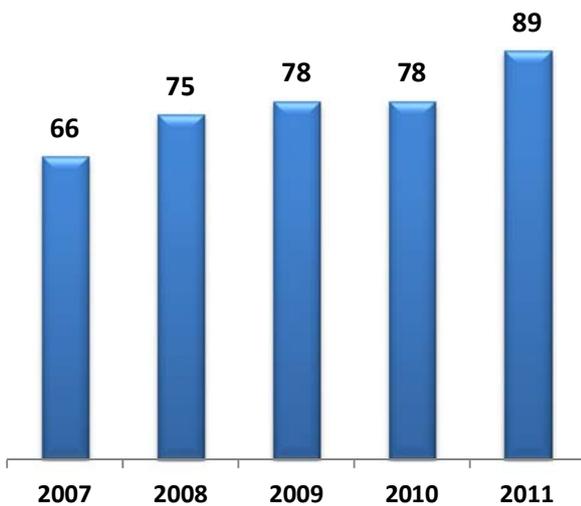
I.1. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE LA SANTE :

Les SEGMA relevant du domaine de la santé concourent activement à la réalisation des objectifs du Gouvernement en matière d'élargissement de l'accès à des soins de qualité à l'ensemble des citoyens et de renforcement des mesures sanitaires préventives contre les épidémies. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période **2007-2011** sont présentées ci-après :

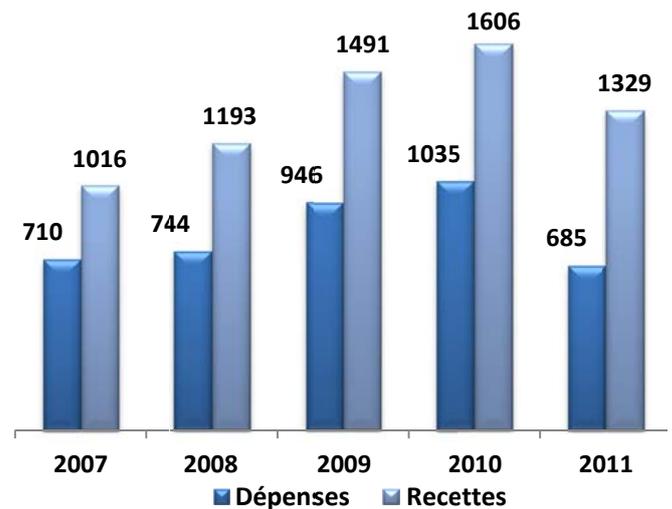
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE :</p> <p>Hôpitaux et Centres médico-chirurgical militaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les Forces Armées Royales en assurant des prestations de prévention, de diagnostic, de soins, d'hospitalisation et d'expertise au profit de l'ensemble du personnel militaire, leur ayant droit ainsi que des civils ; ▪ Concourir à la formation pratique des médecins et des étudiants en médecine et en pharmacie, ainsi qu'au développement des activités de recherche et d'économie de santé en concert avec les facultés de médecine et les instituts de formation aux carrières de santé des infirmiers ; ▪ Contribuer aux missions humanitaires aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'étranger afin de prendre en charge, de secourir et de dispenser des soins spécialisés urgent aux militaires ainsi qu'à la population civile.
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Hôpitaux et Centres d'appui</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispenser, avec ou sans hébergement, des prestations de diagnostic, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes; ▪ Garantir la permanence des soins et assurer des prestations de soins et d'aide médicale en urgence; ▪ Contribuer aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé, d'aide médicale urgente en partenariat avec les acteurs concernés ; ▪ Assurer la formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et des écoles de formation professionnelle et de formation des cadres, en rapport avec le domaine de la santé, ainsi que la formation continue des professionnels et des gestionnaires de santé; ▪ Participer à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Centre National de Transfusion Sanguine-Rabat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le don du sang au niveau national; ▪ Améliorer, mettre au point et diffuser les techniques transfusionnelles; ▪ Adapter les activités aux évolutions médicales et techniques; ▪ Fabriquer et distribuer gratuitement des réactifs des produits sanguins; ▪ Imposer un contrôle de qualité et assurer un audit annuel à tous les CTS (Centres de Transfusion Sanguine); ▪ Fournir l'équipement et les moyens de fonctionnement des différents CTS; ▪ Construire et aménager les CTS.
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Centre Régional de Transfusion Sanguine-Casablanca</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le don du sang au niveau de Casablanca et de sa Région ; ▪ Organiser des collectes du sang à l'extérieur et à l'intérieur ; ▪ Réaliser les examens obligatoires sur le sang ; ▪ Assurer l'approvisionnement régulier en poches des Produits Sanguins Labiles (PSL) de l'ensemble des établissements publics ou privés de Casablanca et de sa Région.
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Institut National d'Hygiène</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'expertise, l'appui scientifique et technique et la conduite des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ; ▪ Proposer des normes en matière de biologie sanitaire et développer des systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ; ▪ Participer à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et diffuser l'information en rapport avec ses compétences; ▪ Promouvoir la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.

<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Centre National de Radio-Protection</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à la mise en application de la réglementation en matière de protection contre les rayonnements ionisants; ▪ Codifier les mesures applicables dans tout établissement utilisant les rayonnements ionisants et veiller à leur mise en application; ▪ Procéder au contrôle préalable et a posteriori de toute installation technique utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales ou non médicales; ▪ Contrôler les importations, les utilisations, le transport et le stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières; ▪ Surveiller la radioactivité dans l'environnement, les denrées alimentaires et les eaux de boisson; ▪ Participer à l'élaboration des normes en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire, et à la réalisation des études afférentes à l'installation ou le démantèlement des sources de radiations ionisantes et à la radioprotection.
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Direction du Médicament et de la Pharmacie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments, des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ; ▪ Fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques ; ▪ Assurer le contrôle technique et de qualité dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur ; ▪ Effectuer l'inspection des officines, grossisteries et laboratoires de fabrication ; ▪ Délivrer les visas et autorisations de débit des produits pharmaceutiques.

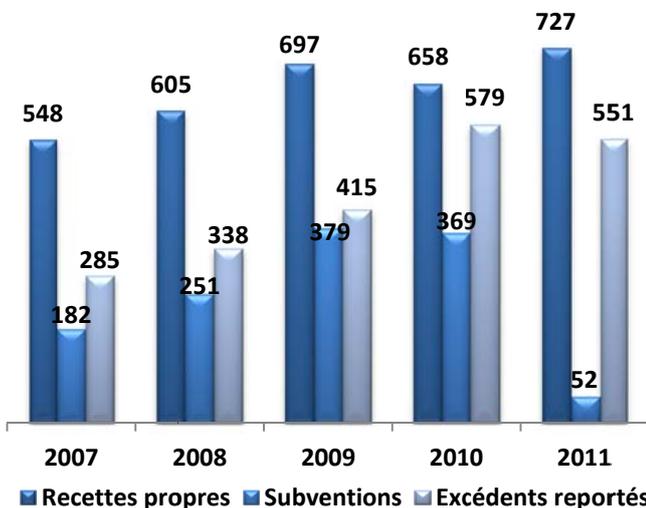
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de la santé



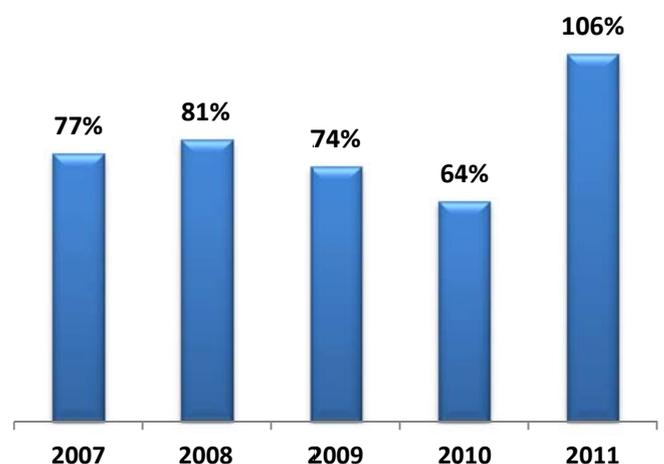
Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de la santé (en MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de la santé (en MDH)



Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de la santé



I.2. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES :

La formation dispensée par ces SEGMA consiste à doter les secteurs concernés de ressources humaines qualifiées qui pourront les accompagner dans leur processus de développement. Il s'agit notamment des domaines du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche maritime, des mines, de l'aménagement et de l'urbanisme, du sport, de la géologie, des statistiques, de l'informatique, de l'économie appliquée, de l'administration publique et de la santé. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2007-2011 sont présentées ci-après :

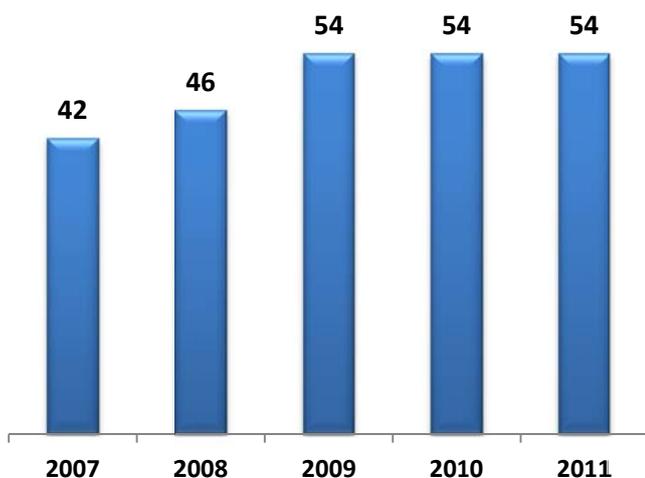
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>HAUT COMMISSARIAT AU PLAN :</p> <p>Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il dispense la formation initiale et la formation continue dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de l'actuariat finance et de l'aide à la décision.
<p>HAUT COMMISSARIAT AU PLAN :</p> <p>École des Sciences de l'Information</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elle dispense la formation initiale destinée aux informaticiens et informaticiens spécialisés, la formation continue notamment en matière des NTIC ainsi que les actions de recherche et de développement.
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME :</p> <p>Instituts et centres de formation œuvrant dans le domaine agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispenser la formation initiale au profit des techniciens, des techniciens spécialisés et des ouvriers qualifiés en agriculture, dans différentes spécialités en production végétale et animale ; ▪ Assister et former les jeunes promoteurs sur des projets dans les domaines agricoles ; ▪ Assurer la formation en cours d'emploi des ouvriers d'exploitations agricoles ; ▪ Former et assister des maîtres de stage ; ▪ Dispenser la formation par apprentissage à des jeunes ruraux déscolarisés ; ▪ Suivre l'insertion des lauréats ; ▪ Réaliser des études et des enquêtes pour l'évaluation des besoins en compétences du secteur, et ce en vue d'élaborer un répertoire de métiers et d'emplois ; ▪ Présenter des conseils aux professionnels dans les domaines techniques et socio-professionnels.
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME :</p> <p>École Nationale Forestière d'Ingénieurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les ingénieurs des Eaux et Forêts ; ▪ Animer des sessions de formation continue ; ▪ Effectuer toutes études et recherches ayant trait à la foresterie et à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales.
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME :</p> <p>Instituts et centres de formation opérant dans le domaine de la pêche maritime</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les ressources humaines nécessaires à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance de la flotte de pêche et des unités d'industrie de pêche. Ces instituts et centres œuvrent particulièrement pour : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'amélioration qualitative de la formation professionnelle en pêche maritime (résidentielle, alternée et par apprentissage) ; ✓ L'organisation des cycles de formation en cours d'emploi, d'alphabétisation fonctionnelle, de vulgarisation, de perfectionnement et de recyclage, en vue de contribuer à la promotion professionnelle des marins en activité ; ✓ La valorisation des acquis professionnels par la mise en œuvre d'actions de formation continue ; ✓ L'accompagnement du programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale à travers des actions d'alphabétisation professionnelle, de vulgarisation et d'encadrement.
<p>MINISTERE DE L'ARTISANAT :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former des artisans innovateurs et qualifiés capables d'assurer la préservation du patrimoine culturel existant et de créer de nouveaux produits de qualité ; ▪ Organiser des actions de formation continue, de perfectionnement des artisans et des

<p>SEGMA opérant dans le domaine de l'artisanat</p>	<p>chefs d'entreprises d'artisanat, ainsi que des séminaires, des conférences, des journées d'études, des stages et des ateliers pratiques;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer des prestations, rémunérées, réalisées par les établissements de formation, sous forme de travaux à façon aux tiers; ▪ Réaliser des recettes à travers la vente d'articles d'artisanat et chefs-d'œuvre réalisés par les stagiaires et les apprentis, dans le cadre des travaux pratiques.
<p>MINISTERE DE L'ARTISANAT :</p> <p>Division de la Carte de la Formation Professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce SEGMA qui n'est plus opérationnel
<p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :</p> <p>Division Administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation transverse au profit du personnel du ministère de l'Economie et de Finances; ▪ Accompagner les actions de formation spécifique des directions de ce département ; ▪ Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation en appui aux réformes mises en œuvre par le département ; ▪ Mettre en œuvre les programmes d'insertion au profit des nouvelles recrues de ce département ; ▪ Promouvoir des actions de partenariat aux niveaux national et international.
<p>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :</p> <p>Division des Stratégies de Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la formation continue et les cycles de perfectionnement au profit du personnel du ministère et des tiers ; ▪ Organiser les manifestations se rapportant au domaine d'activités du ministère pour le compte des tiers ; ▪ Offrir des prestations permettant aux stagiaires externes de parfaire leurs connaissances et de mettre en pratique leurs compétences techniques et professionnelles ; ▪ Mettre en œuvre des actions de conseil, d'assistance et d'accompagnement des administrations publiques, des établissements publics et des collectivités territoriales et autres entités dans les domaines liés à l'enseignement et à l'éducation ; ▪ Assurer l'hébergement et la restauration au profit des tiers pour toute manifestation éducative, scientifique, culturelle et sociale ; ▪ Publier et vendre les documents et établir la location des locaux et du matériel.
<p>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :</p> <p>Division de la Coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer en concertation avec les autres services du ministère, les programmes de coopération; ▪ Suivre l'exécution des programmes de coopération et établir les rapports annuels d'exécution; ▪ Veiller à la promotion de l'enseignement scolaire privé; ▪ Suivre et accompagner, en collaboration avec les autorités gouvernementales et autres instances concernées, les programmes et actions en matière d'enseignement de l'arabe aux enfants des marocains résidant à l'étranger ; ▪ Suivre les projets de partenariat associatif.
<p>MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT :</p> <p>Écoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecole Pratique Des Mines De Touissit-Oujda : elle a pour mission la formation des techniciens en topographie et en électromécanique destinés aux secteurs minier et industriel ; ▪ Ecole Des Mines De Marrakech : elle a pour mission la formation des techniciens spécialisés (Bac+2) dans les métiers inhérents à la géologie appliquée, à l'exploitation des mines et carrières, à la chimie industrielle et à l'électromécanique.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Institut Supérieur des Études Maritimes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispenser un enseignement supérieur pour la formation des cadres destinés aux différentes branches de l'activité maritime ; ▪ Entreprendre des études et des recherches liées à la formation maritime ; ▪ Assurer la formation et le perfectionnement du personnel des opérateurs du transport maritime.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer des prestations de formation, de recyclage et de perfectionnement des agents et des techniciens des administrations. Les domaines de formation concernent particulièrement la conduite, l'entretien et la maintenance des engins des travaux publics ainsi que la maintenance, l'entretien et l'extension du réseau routier.

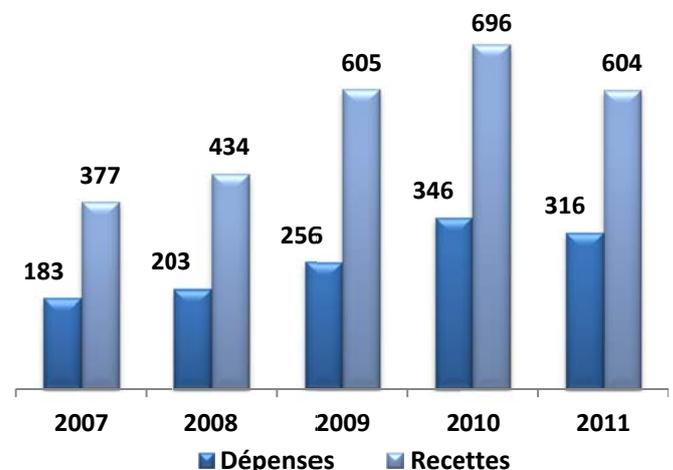
<p>Services de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier</p>	
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Service de la Formation Continue</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer et supporter les frais de fonctionnement quotidien du Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) ; ▪ Assurer la sauvegarde et la maintenance du patrimoine du CAC et son développement.
<p>MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :</p> <p>École Nationale d'Architecture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former des architectes ; ▪ Contribuer à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines liés à l'architecture.
<p>MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :</p> <p>Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme destinés à servir dans les organismes publics et privés; ▪ Concevoir et réaliser des cycles de formation continue au profit du personnel du ministère de tutelle et de ses services extérieurs, au profit d'autres départements ministériels ainsi qu'au profit d'organismes publics et privés; ▪ Réaliser, pour le compte des administrations de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales et des organismes privés, des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme; ▪ Contribuer au développement de la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances; ▪ Organiser des manifestations et des activités scientifiques relatives à la gestion des villes, à l'aménagement du territoire, à l'habitat et au développement durable.
<p>MINISTERE DE L'INTERIEUR :</p> <p>Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la formation, le recyclage et le perfectionnement des cadres administratifs et techniques relevant du ministère de l'Intérieur ; ▪ Assurer l'information et la formation des élus en matière d'administration et l'ingénierie de la formation, notamment à travers l'identification des besoins de formation, le montage des programmes de formation, le suivi, l'évaluation et l'audit ; ▪ Mettre à disposition des locaux, les infrastructures, les ateliers et les matériels pédagogiques ; ▪ Assurer la formation, notamment d'intégration, initiale, continue, académique ou de préparation aux concours et aux examens d'aptitudes professionnelles ; ▪ Assurer le transport, l'hébergement et la restauration des bénéficiaires de la formation ; ▪ Réaliser toute autre prestation dont l'objectif est de permettre la qualification des bénéficiaires de la formation, le renforcement de leurs capacités de gestion et la mise en pratique de leurs compétences professionnelles et techniques.
<p>MINISTERE DE LA COMMUNICATION :</p> <p>Institut Supérieur de l'Information et de la Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la formation théorique et pratique des cadres supérieurs dans les domaines des médias et de la communication des organisations ; ▪ Organiser des cycles de perfectionnement et de formation continue en la matière à travers des séminaires, des colloques et des stages de formation ; ▪ Contribuer au développement de la pratique professionnelle dans les domaines des médias et de la communication, et promouvoir la recherche scientifique et académique dans ces domaines; ▪ Réaliser des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales et du secteur privé, ainsi que des sondages d'opinion et des campagnes médiatiques dans les divers domaines en collaboration avec des organismes nationaux ou étrangers.
<p>MINISTERE DE LA COMMUNICATION :</p> <p>Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comblent le vide en matière de formation dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma et accompagner l'évolution desdits métiers ; ▪ Satisfaire les demandes en spécialistes dans ces domaines, de plus en plus grandes, au moment où le Maroc est devenu un lieu privilégié de tournage cinématographique de dimension internationale.

<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :</p> <p>Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les cadres supérieurs et effectuer de la recherche scientifique, ainsi que l'expertise et le consulting dans le domaine des sports; ▪ Assurer la gestion des centres de formation de Rabat Yacoub El Mansour et de Moulay Rachid des sports ; ▪ Organiser des stages de préparation Olympique, des séminaires et des colloques; ▪ Animer des sessions de formation continue au profit des organismes publics ou privés et des individus.
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Institut National d'Administration Sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la formation des cadres supérieurs médicaux et non médicaux appartenant à des organismes publics et privés de santé, dans les domaines de l'administration sanitaire et de la santé publique; ▪ Organiser des cycles de formation continue au profit des professionnels de santé ; ▪ Participer à la réalisation des études et des recherches sur les systèmes de santé et contribuer à la diffusion de la connaissance dans ces domaines.
<p>MINISTERE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION :</p> <p>École Nationale d'Administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la formation initiale diplômante au profit des élèves de l'ENA en deux cycles. Un cycle supérieur en gestion administrative (CSGA) s'étalant sur 24 mois, et un cycle de formation en gestion administrative (CFG), se déroulant en 28 mois ; ▪ Assurer la formation continue dispensée au profit des administrations publiques, établissements publics et collectivités territoriales et dans le cadre de la coopération internationale bilatérale et multilatérale ; ▪ Effectuer les expertises et les consultations dans les domaines de la gestion administrative ; ▪ Contribuer aux efforts de modernisation de l'Administration Publique engagés par le département chargé de la Modernisation de l'Administration.
<p>MINISTERE DU TOURISME :</p> <p>SEGMA opérant dans le domaine du tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en profils adéquats pour l'exercice des fonctions inhérentes à la restauration, à l'hébergement et à l'accompagnement.

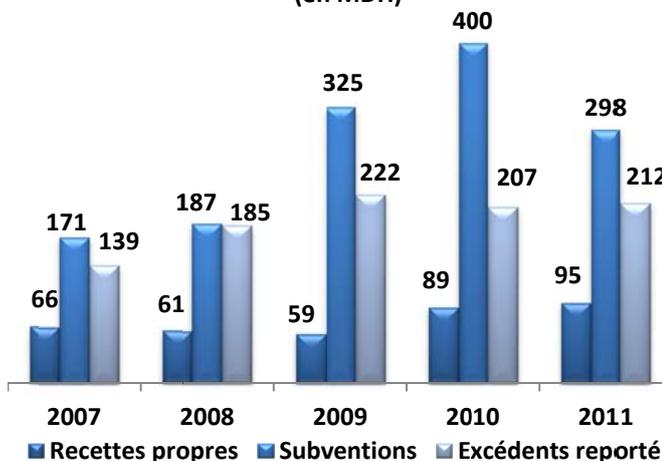
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres



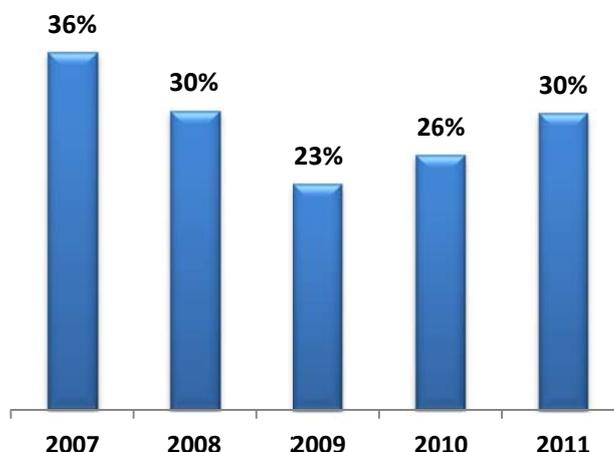
Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres (en MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres (en MDH)



Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres



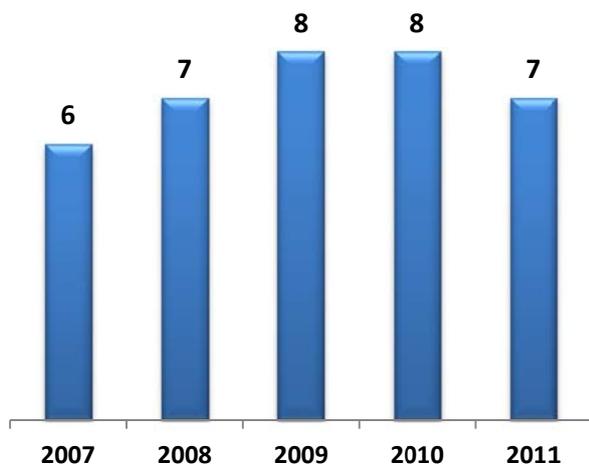
I.3. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES :

Lesdits SEGMA sont chargés de la gestion des infrastructures sportives et culturelles. Ils assurent l'organisation de rencontres sportives nationales et internationales ainsi que les diverses manifestations artistiques et culturelles. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2007-2011 sont présentées ci-dessous :

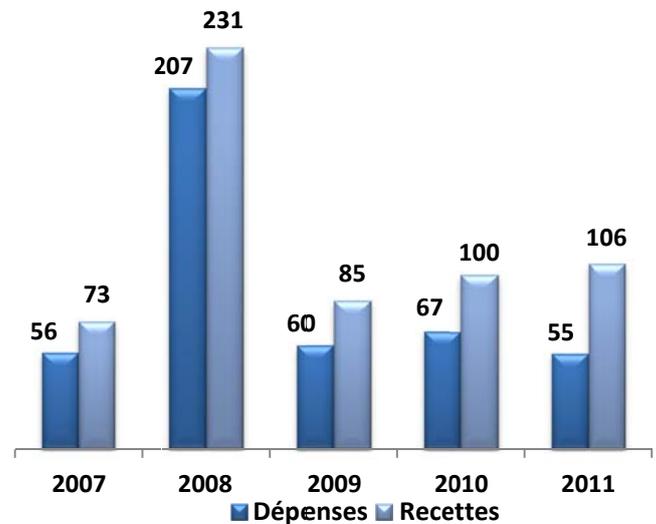
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
CHEF DU GOUVERNEMENT : Royal Golf Dar Es Salam	<p>Il organise de prestigieuses manifestations golfigues nationales et internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les manifestations nationales : <ul style="list-style-type: none"> • Coupe de la Fête du Trône ; • Coupe de la Fête de la Jeunesse ; • Coupe de la Marche Verte ; • Championnat du Maroc. ➤ Les manifestations internationales : <ul style="list-style-type: none"> • Trophée HASSAN II de golf ; • Challenge HASSAN II de golf ; • Open du Maroc ; • Classic de Dar Es Salm. <p>Outre les manifestations sportives sus indiquées, une vingtaine d'autres compétitions se déroulent sur les parcours du Royal Golf Dar Es Salam.</p>
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : Complexes sportifs Mohammed V de Casa, Prince Moulay Abdellah de Rabat et de Fès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir à l'élite nationale des équipements sportifs de haut niveau respectant les contraintes techniques et fonctionnelles de la pratique sportive ; ▪ Participer à la promotion du sport à l'échelle régionale voire nationale ; ▪ Abriter des manifestations sportives permanentes et occasionnelles dans les meilleures conditions ; ▪ Créer et encadrer techniquement les écoles de sport qui sont actuellement au nombre de 500 écoles réparties à travers le Royaume ; ▪ Organiser des manifestations artistiques, culturelles et politiques.

<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :</p> <p>Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élargir la base des pratiquants de la natation surtout au sein des jeunes ; ▪ Développer l'autofinancement des activités liées à cette discipline sportive ; ▪ Accueillir les manifestations sportives (en natation) ; ▪ Créer et encadrer les écoles de natation.
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :</p> <p>Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abriter les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour les enfants et les adolescents, les séminaires, les sessions de formation et les activités éducatives, culturelles et sportives ; ▪ Accueillir les associations, les organismes et les institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance, ainsi que les particuliers et les familles pour des activités d'estivage et de tourisme; ▪ Accueillir les concentrations des fédérations et des clubs sportifs ; ▪ Abriter les sessions de formation et les réunions pour les organismes publics et privés.
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :</p> <p>Service du Tourisme Culturel des Jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer les programmes d'échange national et international des jeunes ; ▪ Superviser un réseau constitué de plus de 31 centres d'accueil à travers le territoire national.

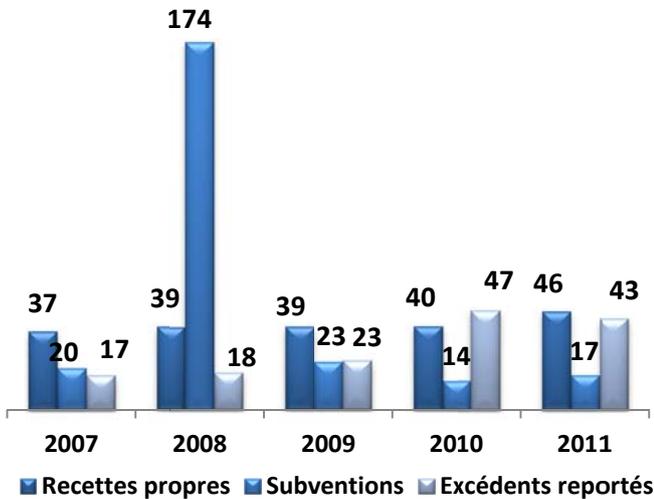
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives



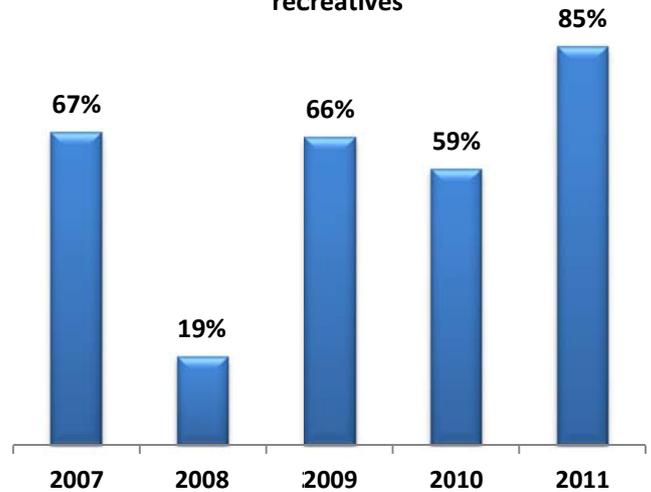
Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives (en MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives (en MDH)



Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives



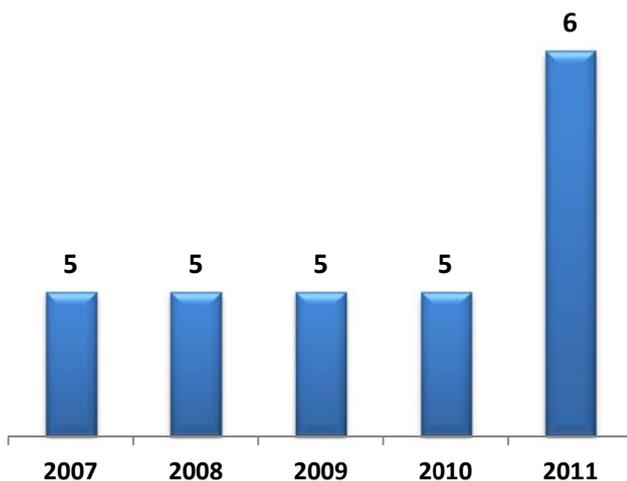
I.4. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES :

Ils sont chargés de répondre à des besoins très particuliers de certaines catégories de population partageant des caractéristiques communes. C'est le cas notamment des personnes à besoins spécifiques, des pèlerins aux lieux saints de l'Islam, des détenus, des victimes des accidents de travail et des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2007-2011 sont présentées ci-dessous :

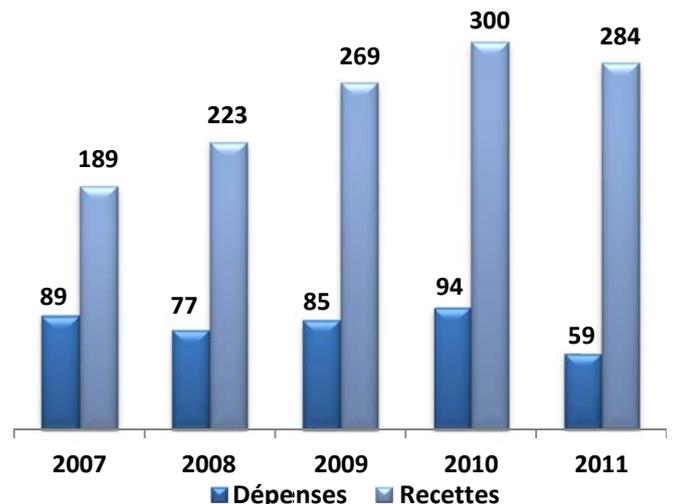
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL : Service d'Accueil, d'Assistance et d'Evaluation des Programmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acheter des aides techniques pour les personnes handicapées pour favoriser leur autonomie et assurer leur participation sociale ; ▪ Couvrir les frais d'acquisition du matériel pédagogique, audiovisuel et informatique nécessaire pour l'éducation des enfants à besoins spécifiques ; ▪ Soutenir les associations œuvrant dans le domaine du handicap par la contribution aux financements des projets visant l'intégration sociale des personnes handicapées.
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES : Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'encadrement des pèlerins marocains aussi bien à l'intérieur du Royaume, qu'à l'extérieur par l'intermédiaire des membres de la délégation marocaine du pèlerinage.
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'occuper de la gestion, du contrôle et de l'exploitation rationnelle de différentes unités de production au sein des établissements pénitentiaires; ▪ Assurer la commercialisation de la production des exploitations agricoles et des ateliers au sein des établissements pénitentiaires.

Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire	
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : Division des Accidents du Travail	Ce SEGMA a été supprimé à partir du 1 ^{er} juillet 2013.
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la concrétisation du projet pédagogique de l'Ecole Nationale de Protection Sociale ; ▪ Organiser la formation au profit des intervenants dans le domaine de la protection sociale.
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION : Direction des Affaires Consulaires et Sociales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter une réponse convenable aux attentes de la communauté marocaine résidant à l'étranger et des autres usagers des services consulaires, aussi bien à l'étranger qu'au Maroc ; ▪ Veiller à la revalorisation de l'image des représentations consulaires marocaines à l'étranger et des services consulaires au Maroc.

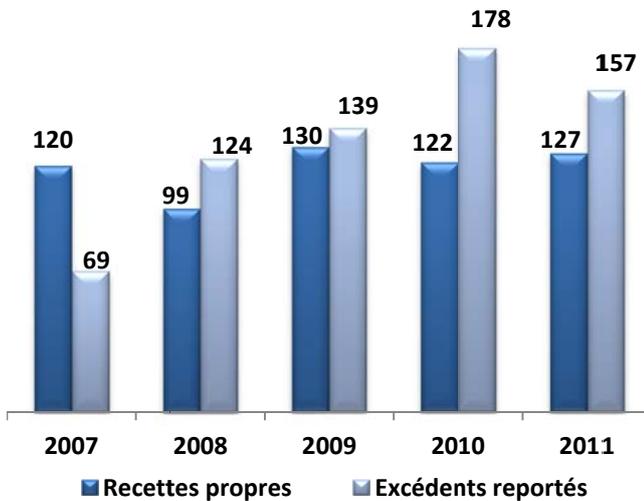
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine "Autres actions sociales"



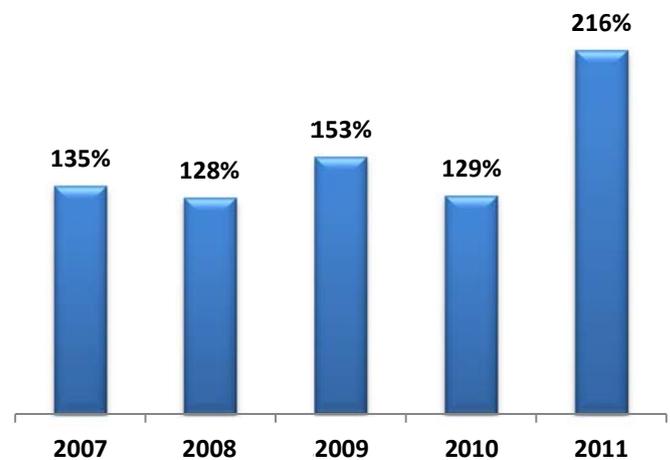
Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine "Autres actions sociales" (en MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine "Autres actions sociales" (en MDH)



Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine "Autres actions sociales "



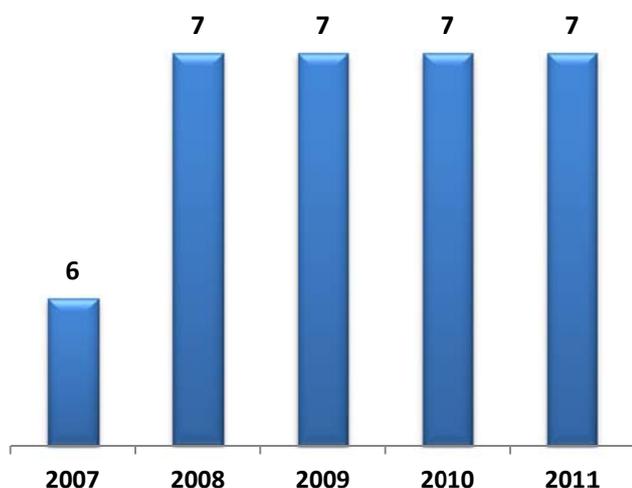
I.5. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX :

Les prestations offertes par ces SEGMA englobent l'ensemble des opérations de l'État au profit des activités à caractère général. Il s'agit notamment des services communs à l'ensemble des administrations, des services chargés du maintien de l'ordre, de la justice ainsi que des services de l'économie et des finances. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2007-2011 se présentent comme suit :

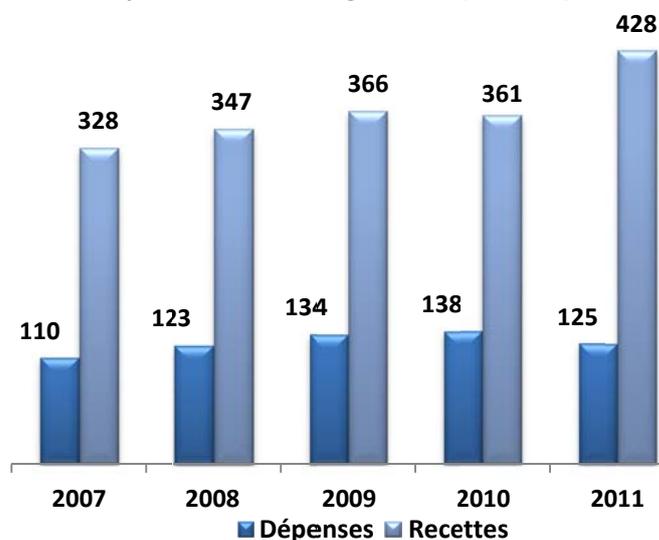
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'approvisionnement des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Royale et des établissements publics et privés en masques chirurgicaux et de protection respiratoire.
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Centre Royal de Télédétection Spatiale	<p>Il est chargé de promouvoir et de coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et services en relation avec les techniques de détection par satellite sur le territoire national, et d'en assurer la conservation. De façon opérationnelle, le CRTS assure les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recenser, centraliser et coordonner les besoins des administrations ou organismes dépendant de la télédétection afin de leur présenter des demandes d'achats groupées et cohérentes ; Importer, acquérir tant au Maroc qu'à l'étranger, conserver, dupliquer, traiter, distribuer, vendre ou proposer à l'utilisation les produits et les services de la télédétection ; Aider et assister les utilisateurs publics ou privés, sous toutes les formes utiles, afin de leur permettre une utilisation efficace des produits de la télédétection ; Contrôler l'usage des produits de la télédétection afin d'en sauvegarder une utilisation pacifique et conforme aux intérêts du Royaume.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN :	<ul style="list-style-type: none"> Collecter, traiter et diffuser les documents relatifs au développement national économique et social, produits au Maroc ou à l'étranger ; Consolider le fonds documentaire national et faciliter l'accès des différents utilisateurs à l'information sous ses diverses formes ;

<p>Centre National de Documentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le fonds documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères, soit par connexion en ligne ou par acquisition de banque de données ou de documents ; ▪ Développer et coordonner les activités du réseau national d'information, établir des passerelles avec les réseaux sectoriels nationaux spécialisés et renforcer la coordination avec le réseau et les systèmes d'information internationaux et régionaux.
<p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Trésorerie Générale du Royaume</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financer les actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et renforcer la sécurité de ses locaux et de ses systèmes d'information; ▪ Financer les actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des prestations offertes aux clients et aux partenaires ; ▪ Recouvrer les coûts et les rémunérations afférentes aux diverses prestations offertes par la TGR dont notamment la prise en charge des dossiers de créances, le traitement de la paie, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons de trésor et des comptes des clients.
<p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Administration des Douanes et Impôts Indirects</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recouvrer une partie des coûts générés par les prestations de formation, dispensées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, à ses partenaires et à des douaniers des pays amis.
<p>MINISTERE DE LA CULTURE : Imprimerie dar Al Manahil</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Imprimer les publications et les périodiques du ministère de la Culture; ▪ Réaliser les travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et administratifs ; ▪ Imprimer les publications des intellectuels, hommes de lettres et de sciences, jeunes talents, traducteurs, artistes et tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre ; ▪ Diversifier ses ressources financières pour améliorer sa capacité d'autofinancement et la couverture des dépenses engagées.
<p>MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES : Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publier les ouvrages, recueils, bulletins et rapports à caractère judiciaire ; ▪ Reproduire les arrêts, textes de lois, études, commentaires et notes de jurisprudence sur papier, support informatique et autre ; ▪ Photocopier les documents.
<p>SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT : Direction de l'Imprimerie Officielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Confectionner et diffuser les éditions arabes et françaises du Bulletin Officiel (BO) du Royaume ; ▪ Réaliser les travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et procéder au tirage des projets de lois déposés au Parlement, ainsi qu'à la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires. ▪ Contribuer à l'alimentation du site Internet du Secrétariat Général du Gouvernement qui contient tous les numéros des éditions du BO parus depuis 1912, et auxquels l'accès est gratuit.

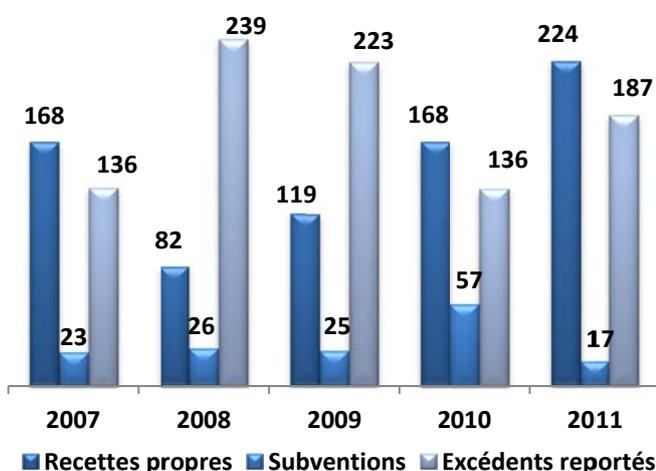
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux



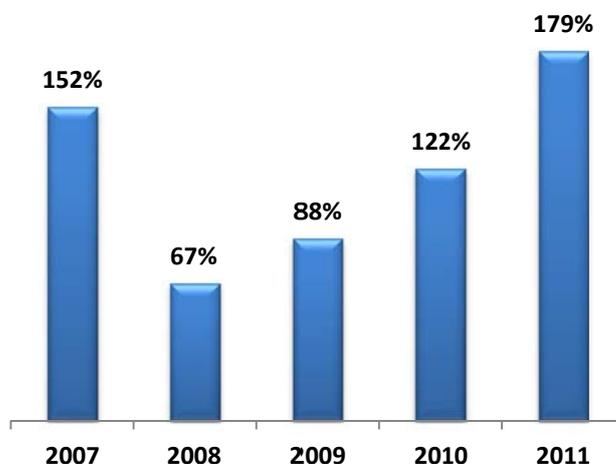
Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux (en MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux (en MDH)



Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux



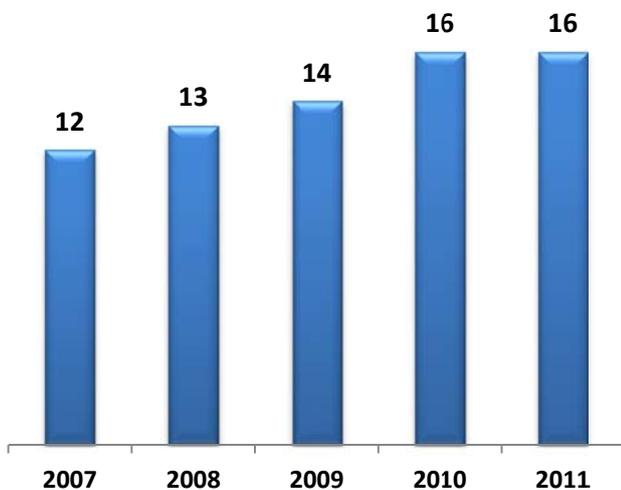
I.6. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES :

Ces services fournissent des prestations visant à développer l'activité des transports et des communications. Cette catégorie englobe également les prestations consacrées au développement des ressources en eau, à la construction et à l'entretien des barrages. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2007-2011 se présentent comme suit :

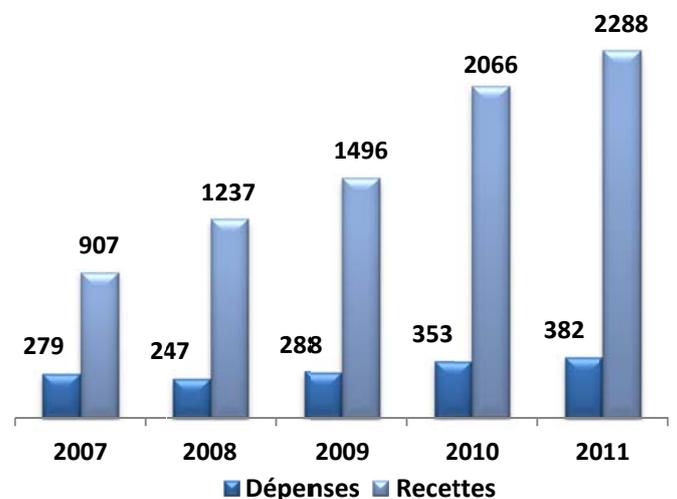
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter le plan d'action de la Direction des Routes (DR) relatif à l'acquisition du matériel de Travaux Publics (TP), du parc automobile et des ponts de secours ; ▪ Assurer la gestion administrative du parc matériel et du parc automobile de la DR ; ▪ Assurer la coordination des SLM (Services de Logistique et de Matériel) en matière de mobilisation et d'utilisation du parc matériel ; ▪ Assurer le pilotage et l'appui nécessaire aux SLM et à l'ensemble des DRET/DPET (Directions Régionale et Provinciales de l'Équipement et du Transport) en matériel de gestion du parc matériel nécessaire à leur intervention ; ▪ Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; ▪ Apporter l'assistance technique aux collectivités territoriales et aux différents organismes publics en matière d'expertise et d'acquisition du matériel de TP.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Services de Logistique et de Matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la location et la gestion du matériel de TP dont ils disposent ; ▪ Intervenir rapidement lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ; ▪ Réaliser les travaux d'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ; ▪ Encadrer les parcs provinciaux et assurer l'audit des accidents mortels au niveau de leurs régions. ▪ Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; ▪ Contribuer au renouvellement du matériel en cohérence avec la stratégie de la Direction des Routes.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Direction des Equipements Publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer, en tant qu'administration publique, la maîtrise d'ouvrage déléguée auprès des départements ministériels, établissements publics, collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrages publics ; ▪ Contribuer à la promotion de la qualité des constructions publiques ; ▪ Rechercher une rationalisation dans l'utilisation des fonds publics ; ▪ Contribuer à la professionnalisation du métier de la maîtrise d'ouvrage publique.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à l'élaboration de la politique de prévention routière; ▪ Élaborer la réglementation des études spécifiques, des études statistiques et documentaires relatives à la sécurité des transports routiers et de son application; ▪ Délivrer les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules; ▪ Contrôler les transports routiers et appliquer les sanctions administratives y afférentes; ▪ Donner l'autorisation et assurer le contrôle des établissements d'enseignement de la conduite.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Direction Générale de l'Aviation Civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer la politique du Ministère de l'Équipement et du Transport en ce qui concerne la tutelle sur les établissements publics dont l'activité est en rapport avec le domaine aérien; ▪ Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne et contrôler et coordonner les activités aéronautiques ; ▪ Préparer les accords internationaux et établir les textes réglementaires concernant la navigation aérienne, le transport aérien et l'exploitation aérienne et veiller à leur application; ▪ Veiller au contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Centre National d'Essais et d'Homologation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délivrer les cartes professionnelles des agents visiteurs des centres de visite technique ; ▪ Assurer l'homologation par type de véhicule automobile suivant le poids total en charge autorisé ; ▪ Assurer le contrôle technique approfondi effectué par le Centre National d'Essais et d'Homologation ; ▪ Valider les données de chaque contrôle technique effectué par les centres de visite technique.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Direction de la Marine Marchande</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la gestion administrative des gens de mer ; ▪ Assurer la gestion administrative et technique des navires et des engins nautiques de plaisance ; ▪ Délivrer l'autorisation pour l'exercice d'activités maritimes ; ▪ Assurer les services de surveillance de la navigation maritime rendus aux navires touchant les ports marocains de commerce.

<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT :</p> <p>Centre national d'Etudes et de Recherches Routières</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ausculter les chaussées ; ▪ Réaliser et administrer la banque de données routières ; ▪ Réaliser les études et les recherches techniques routières ; ▪ Assurer l'assistance et la formation sur les techniques routières ; ▪ Promouvoir la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.
<p>MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT :</p> <p>Service de Gestion des Chantiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la location d'engins des travaux publics ; ▪ Effectuer de l'expertise en gestion du matériel ; ▪ Réparer les engins et le matériel de travaux publics ; ▪ Assurer l'assistance et la formation sur les techniques de réalisation et de maintenance des aménagements hydriques.
<p>MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT :</p> <p>Direction de la Météorologie Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer les activités relatives aux informations météorologiques et climatologiques nécessaires ; ▪ Effectuer les études et les recherches atmosphériques de météorologie et de climatologie théoriques, expérimentales et appliquées ainsi que les études et les recherches connexes en rapport avec sa mission ; ▪ Participer à la préparation des accords internationaux en liaison avec les administrations intéressées concernant les domaines de sa compétence, établir les textes réglementaires relatifs à la météorologie et en assurer l'exécution.

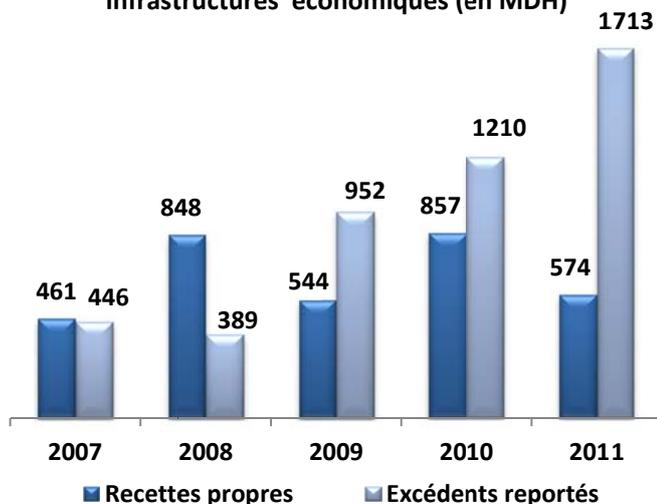
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des transports, communications et autres infrastructures économiques



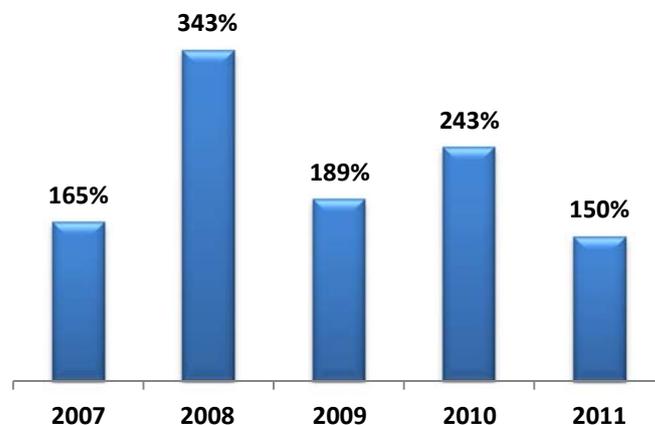
Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des transports, communications et autres infrastructures économiques (en MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des transports, communications et autres infrastructures économiques (en MDH)



Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des transports, communications et autres infrastructures économiques



I.7. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES :

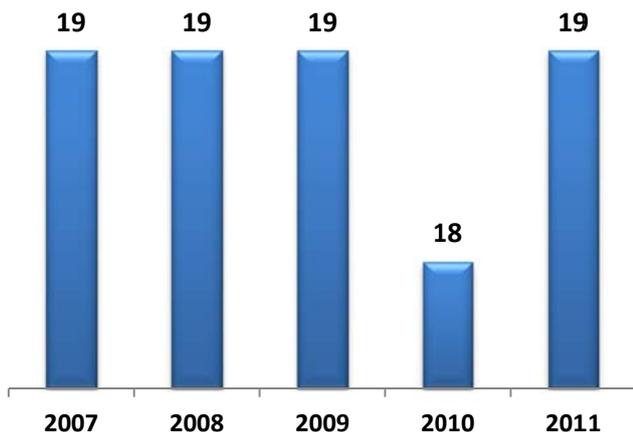
Les SEGMA relevant de ce domaine fournissent des prestations à caractère économique. Il s'agit des services au profit des secteurs de l'industrie, du commerce, de la promotion de l'investissement et d'autres activités économiques. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2007-2011 peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE L'INTERIEUR : Centres Régionaux d'Investissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les investissements à travers l'aide à la création des entreprises au niveau régional, et l'aide aux investisseurs dans le cadre d'une gestion déconcentrée de l'investissement.
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : Service Autonome des Alcools	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la gestion du monopole de la commercialisation des alcools éthyliques : <ul style="list-style-type: none"> ✓ acheter et vendre les alcools dont la production est réservée à l'État. Ces alcools sont utilisés dans les domaines pharmaceutique, médical, agro-alimentaire et industriel ; ✓ délivrer les agréments aux clients qui intègrent l'alcool éthylique dans la fabrication des produits de la parfumerie ou cosmétiques ; ✓ délivrer les autorisations d'exportation d'alcool éthylique.
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le bon fonctionnement et le développement normal des activités afférentes à la métrologie et à l'accréditation; ▪ Contribuer à l'amélioration de l'environnement générale de l'entreprise marocaine pour l'accompagner dans son effort d'amélioration de sa compétitivité.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se charger principalement de la réalisation des actions de préparation, de supervision et de mise en œuvre des opérations liées au processus de la privatisation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser les audits et les évaluations des sociétés et des entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation ; ✓ Organiser les campagnes promotionnelles de publication, d'impression et de

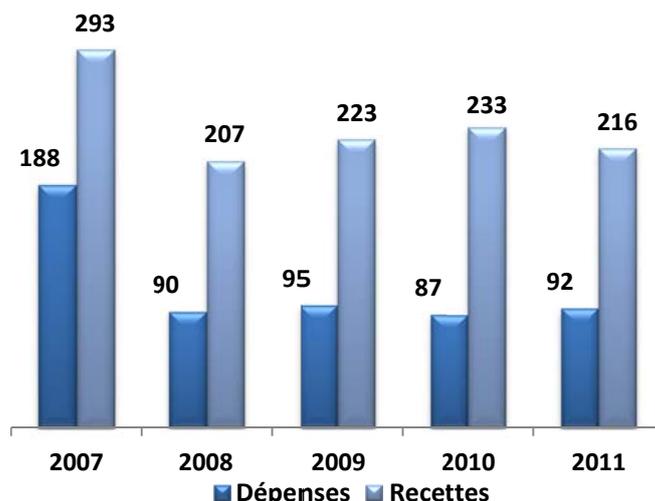
SEGMA chargé de la Privatisation

- communication relatives aux sociétés concernées par la privatisation ;
- ✓ Conduire les opérations de restructuration des entreprises publiques.

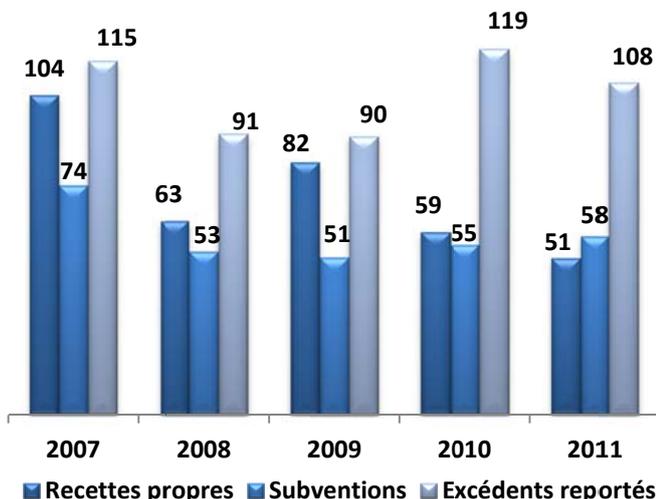
Evolution du nombre des SEGMA relevant des autres actions économiques



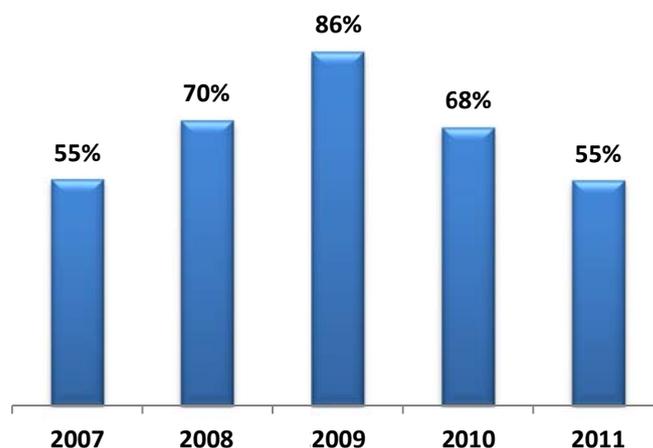
Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques (en MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques (en MDH)



Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques

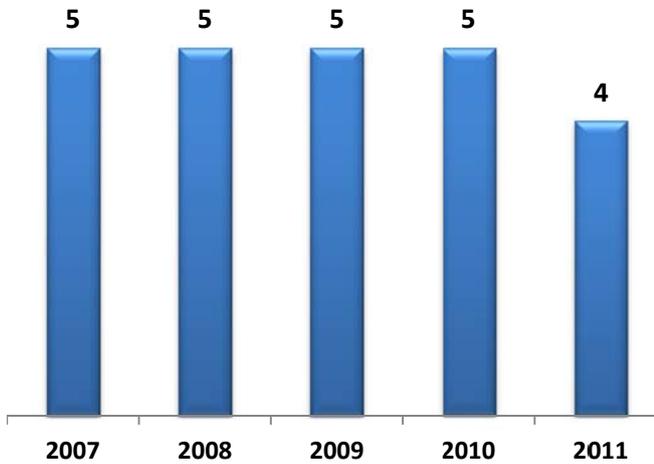


I.8. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET:

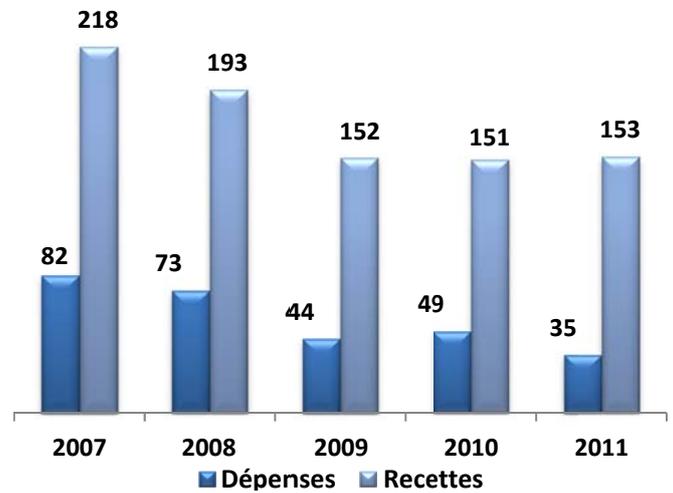
Lesdits SEGMA offrent des prestations au profit des activités opérant dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Ils interviennent principalement dans la protection des ressources hydriques, halieutiques forestières et environnementales. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2007-2011 peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME :</p> <p>Division de la Protection des Ressources Halieutiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter un appui à la recherche halieutique et prendre en charge les opérations de contrôle effectuées par le corps des observateurs scientifiques à bord des navires étrangers.
<p>HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET À LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION :</p> <p>Service de la Valorisation des Produits Forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'exploitation et la valorisation des produits forestiers, principalement le liège qui génère des recettes pour les communes rurales et des devises pour le pays.
<p>HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET À LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION :</p> <p>Parc National de Souss-Massa</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver le patrimoine national qui témoigne de la richesse biologique en espèces rares et endémiques, ainsi qu'en écosystèmes naturels et paysages.
<p>MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT :</p> <p>Direction de l'Observation, des Etudes et de la Coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer et assurer le suivi de la situation de l'environnement en collaboration avec tous les organes concernés ; ▪ Entreprendre des études et des recherches sur l'environnement dans le cadre de la politique nationale du développement durable, et tenir informés les pouvoirs publics des résultats et des mesures prises pour leur application ; ▪ Promouvoir et coordonner toutes les actions visant la préservation de l'équilibre du milieu naturel, la prévention, la lutte contre la pollution et les nuisances et l'amélioration du cadre de vie ; ▪ Élaborer les propositions relatives aux principales orientations et stratégies en matière de politique environnementale, et réaliser les projets pilotes aux niveaux national, régional et local ; ▪ Établir à partir d'informations complètes sur l'état de l'environnement, des inventaires et des diagnostics des problèmes l'affectant ; ▪ Recueillir et diffuser toutes les informations relatives à l'environnement ; ▪ Assurer le suivi de la coordination interministérielle en matière de protection de l'environnement ; ▪ Susciter et participer à l'élaboration et à la mise en place des plans d'urgence et de suivi ; ▪ Effectuer des interventions en matière de lutte contre les catastrophes naturelles ; ▪ Promouvoir avec les départements ministériels concernés les projets de coopération internationale dans le domaine de l'environnement, et en assurer la coordination vis-à-vis des ministères compétents.

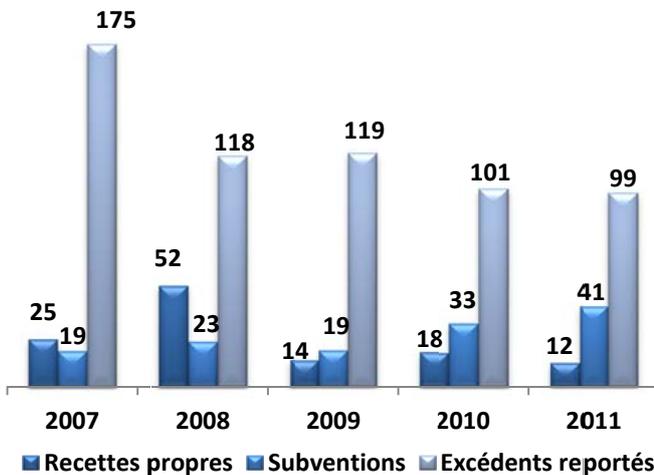
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche



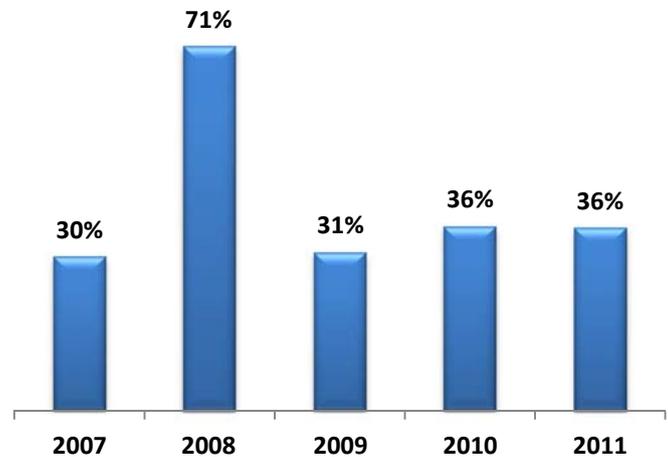
Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche en (en MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche en (en MDH)



Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche



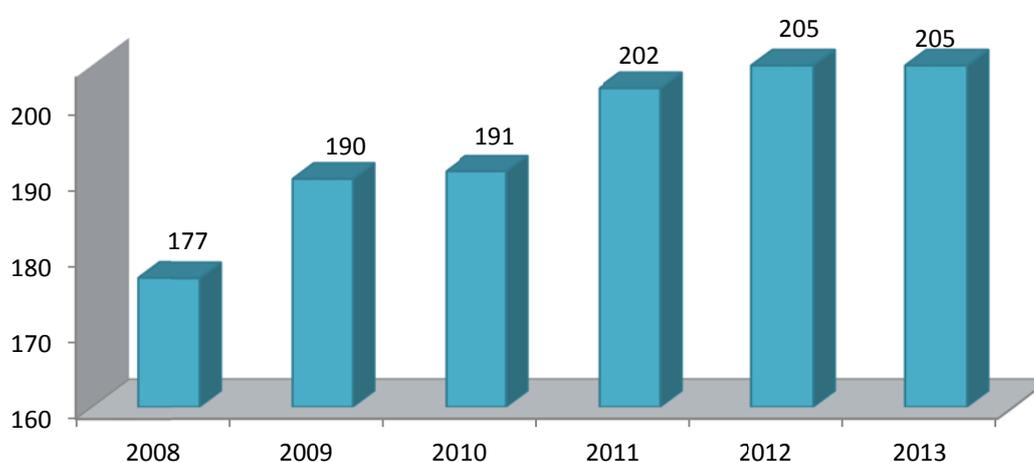
II. BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2012-2013 : BILAN D'EXECUTION

II.1. ANALYSE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE AU REGARD DES SEGMA CREES AU TITRE DE L'ANNEE 2013 :

II.1.1. Évolution du nombre des SEGMA sur la période 2008-2013

L'année 2013 n'a connu aucune création de nouveaux Services, le nombre des SEGMA est resté à 205 Services. Cependant, la suppression du SEGMA « Division des Accidents du Travail » rattaché au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a été reportée par la Loi de Finances 2012 pour la date du 1er juillet 2013 (Article 17) au lieu du 1er janvier 2012 comme le stipulait l'article 18 de la Loi de Finances 2011. L'évolution du nombre des SEGMA est illustrée par le graphe ci-après :

Graphe 1: Évolution du nombre des SEGMA au cours de la période 2008-2013



On constate ainsi que le nombre des SEGMA continue d'augmenter à un taux de croissance raisonnable (3% entre 2008 et 2013) et ce pour satisfaire les nouveaux besoins en matière de services rendus à la population.

II.1.2. Classification par domaine d'intervention selon les grandes fonctions de l'État

Les SEGMA opérant dans le domaine de la santé sont au nombre de 90 SEGMA, soit 44 % du nombre des SEGMA prévu par la Loi de Finances 2013 et sont composés de :

- ✚ 77 centres hospitaliers ;
- ✚ 6 hôpitaux et 2 centres médico-chirurgicaux militaires ;
- ✚ 2 centres de transfusion sanguine ;
- ✚ Institut National d'Hygiène ;
- ✚ Centre Nationale de Radioprotection ;
- ✚ Direction du Médicament et de la Pharmacie.

Les SEGMA opérant dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle, sont au nombre de **55**, soit **27 %** des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2013. Ils se présentent comme suit :

- ✚ 16 services œuvrant dans le domaine touristique ;
- ✚ 6 services œuvrant dans le domaine de l'artisanat ;
- ✚ 8 écoles et instituts agricoles ;
- ✚ 6 services œuvrant dans le domaine de la pêche maritime ;
- ✚ 2 écoles de formation sur les métiers des mines ;
- ✚ 17 services et instituts chargés de la formation dans divers domaines (l'information, l'administration, les infrastructures, ...).

Par ailleurs, les autres domaines, se présentent comme suit :

Domaine des autres actions économiques avec **19** SEGMA, soit **9,3 %** des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2013 :

- ✚ 16 Centres Régionaux d'Investissement ;
- ✚ Service Autonome des Alcools-Rabat ;
- ✚ SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie ;
- ✚ SEGMA chargé de la Privatisation.

Domaine des transports, communications et autres infrastructures économiques avec **16** SEGMA, soit **7,8 %** des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2013 :

- ✚ Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) ;
- ✚ 7 Services de Logistique et de Matériel (SLM) ;
- ✚ Service du Réseau des SLM ;
- ✚ Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) ;
- ✚ Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ;
- ✚ Centre National d'Essais et d'Homologation ;
- ✚ Direction des Équipements Publics (DEP) ;
- ✚ Direction de la Marine Marchande (DMM) ;
- ✚ Service de Gestion des Chantiers ;
- ✚ Direction de la Météorologie Nationale (DMN).

 Domaine des pouvoirs publics et services généraux avec 8 SEGMA, soit 4 % des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2013 :

-  SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume ;
-  Administration des Douanes et Impôts Indirects ;
-  Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale ;
-  Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) ;
-  Imprimerie Dar AL Manahil ;
-  Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) ;
-  Centre National de Documentation (CND) ;
-  Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ).

 Domaine des activités récréatives avec 7 SEGMA, soit 3.4 % des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2013 :

-  Complexe Sportif Mohammed V de Casablanca;
-  Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat ;
-  Complexe Sportif de Fès ;
-  Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives ;
-  Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika ;
-  Service du Tourisme Culturel des Jeunes.
-  Royal golf Dar Es-Salaam

 Domaine des autres actions sociales avec 6 SEGMA, soit 3 % des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2013 :

-  Service d'Accueil, d'Assistance et d'Évaluation des Programmes (SAAEP) ;
-  Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS) ;
-  Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP) ;
-  Division des Accidents du Travail (DAT) ;
-  Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM) ;
-  Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS).

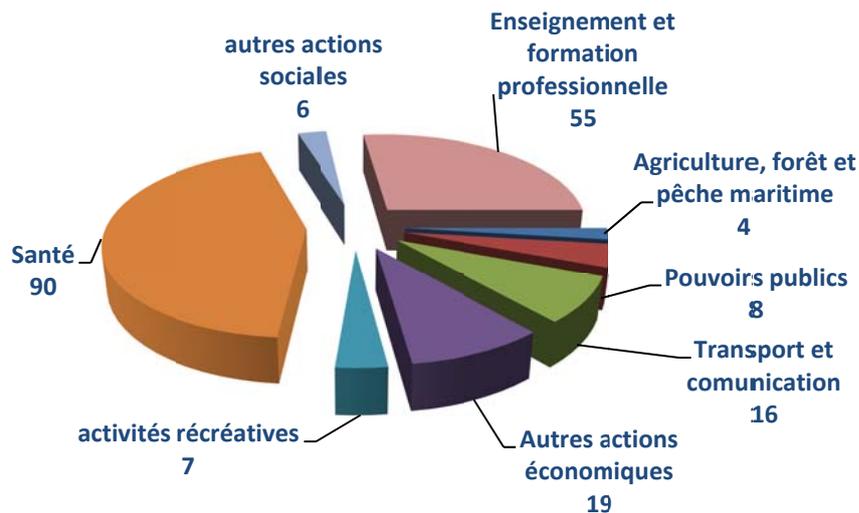
 Domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt avec 4 SEGMA, soit 2 % des 205 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2013

-  Service de la Valorisation des Produits Forestiers ;

- ✚ Parc National de Souss-Massa ;
- ✚ Division de la Protection des Ressources Halieutiques ;
- ✚ Direction de l'Observation, des Études et de la Coordination.

La ventilation des SEGMA par domaine d'activité est illustrée par le graphe suivant :

Graphe 2 : Répartition des SEGMA par domaine d'activité au titre de l'année 2013



La prédominance du caractère social montre bien que les SEGMA en activité répondent à leur raison d'être en ce qui concerne la satisfaction des besoins de base des populations.

II.2. REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA AU TITRE DE L'ANNEE 2012 :

Le statut SEGMA se caractérise par un cadre de gestion budgétaire plus souple permettant de réaliser des recettes propres à travers la couverture partielle des coûts des prestations offertes aux usagers.

La comparaison du montant total des recettes et des dépenses réalisées par les SEGMA en 2012, tout en prenant en considération les reports des excédents de recettes sur les paiements à fin 2011, dégage un solde positif de l'ordre de **3.882,69 MDH** à fin 2012 contre un solde de **3.660,94 MDH** à fin 2011, soit une progression de **6%**. Un excédent qui a été enregistré à concurrence de **54,11%** par les SEGMA intervenant dans le domaine des transports et communications. Ceci est dû en effet aux raisons suivantes :

- ▣ Une augmentation des recettes de l'ordre de **11,4 %** pour enregistrer un montant global d'environ **6.023,57 MDH**, avec une légère augmentation des recettes propres de l'ordre de **0,8%** et une forte augmentation des transferts budgétaires de l'ordre de **85,3 %** comparativement à 2011 ;
- ▣ Une augmentation des dépenses d'environ **22,5 %** pour atteindre **2.140,88 MDH**, notamment les dépenses à caractère social.

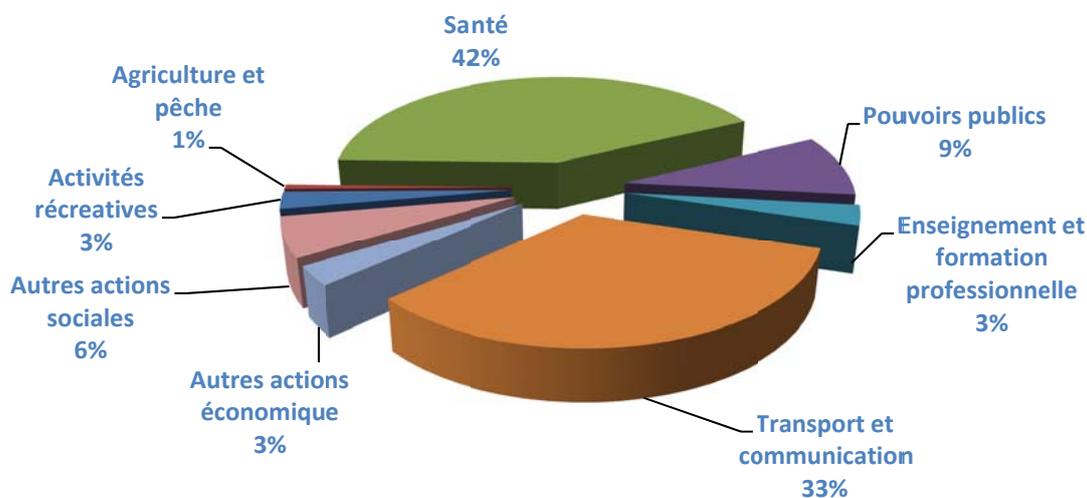
II.2.1. Structure des recettes et évolution de leur poids : défi de rationalisation de la création des SEGMA

Au titre de l'année 2012, le montant global des recettes a atteint **6.023,69 MDH** contre des prévisions d'environ **6.325,4 MDH**, soit un taux de recouvrement de l'ordre de **95 %**. La ventilation des recettes par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres ont enregistré **1.871,4 MDH** contre des prévisions de l'ordre **2.075,20 MDH** soit un taux de réalisation de **90,2%**. Ces recettes résultent principalement des produits de rémunération des services rendus aux usagers en matière de prestations de soins, d'éducation physique, d'animation culturelle, d'accueil et d'assistance, de délivrance des cartes grises et des permis de conduire et de fourniture de données météorologiques :
 - + Elles ont été réalisées à hauteur de **42 %** par les SEGMA opérant dans le secteur de la santé, alors que ceux œuvrant dans le secteur des transports, communications et autres infrastructures économiques ont réalisé un taux de **33 %** (un tiers) quoiqu'ils ne représentent que **8 %** des SEGMA existants.

La répartition par domaine d'activité des recettes propres au titre de l'année 2012 est illustrée par le graphe suivant :

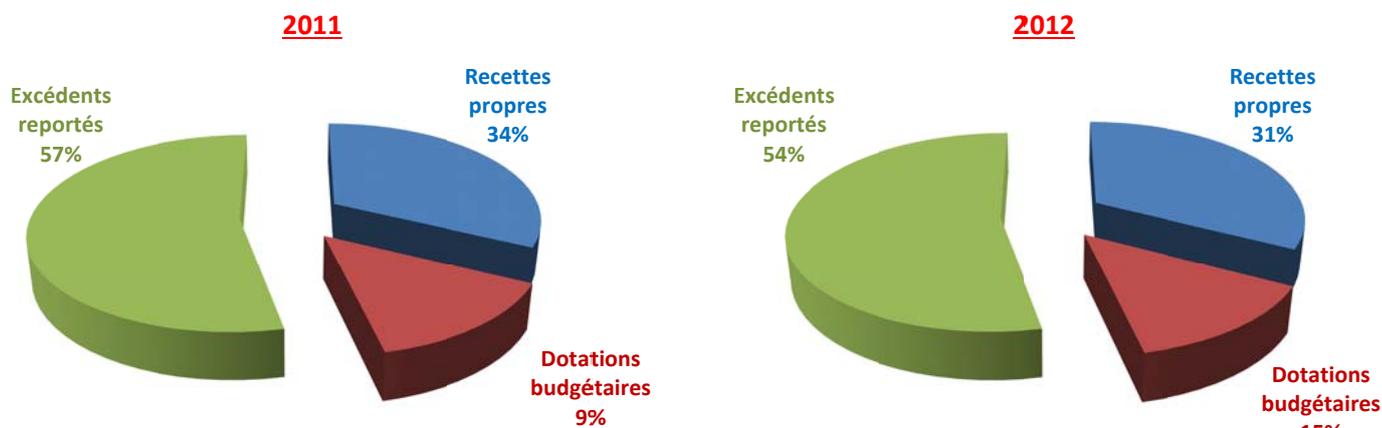
Graphe 3 : Répartition des recettes propres des SEGMA par domaine en 2012



- Les dotations budgétaires versées à certains SEGMA se chiffrent à **893,58 MDH** contre **482,24 MDH** en 2011, soit une nette augmentation de **85,3 %**.
- Les excédents d'exploitation et d'investissement, réalisés à la fin de l'année 2012 et reportés sur l'année suivante, s'élèvent à **3.258,59 MDH**. Ils représentent **54%** de l'ensemble des recettes des SEGMA suivis par les recettes propres (**31%**) et les dotations budgétaires (**15 %**).

Le graphe ci-après montre la structure globale des ressources des SEGMA en 2011 et 2012.

Graphe 4 : La structure des ressources des SEGMA en 2011 et 2012



Le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève en 2012 à **87,4%** contre un taux de **106%** en 2011. Toutefois, les SEGMA relevant des domaines des autres actions sociales, des transports et communications et des pouvoirs publics et services généraux ont réalisé des efforts considérables pour améliorer leurs recettes en offrant des prestations de qualité. Les taux de couverture des dépenses par les recettes propres desdits domaines s'élèvent respectivement à **174%**, **147%** et **131%**.

II.2.2. Ventilation des dépenses par nature et par domaine d'activité

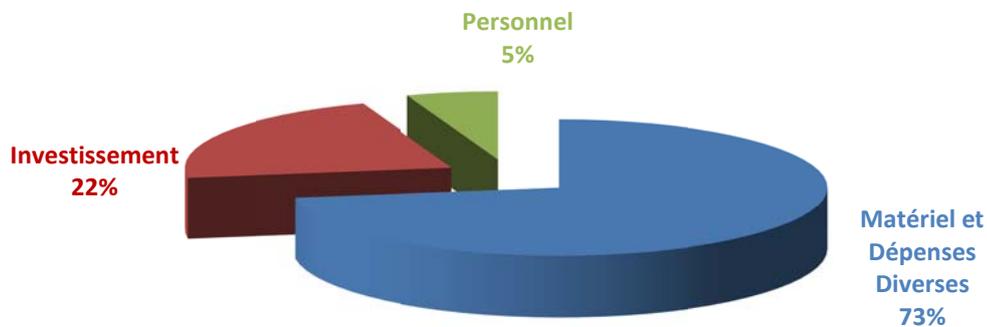
Le montant global des dépenses exécutées par l'ensemble des SEGMA se chiffre à **2.140,88 MDH** en 2012, contre des crédits ouverts atteignant **4.994,24 MDH**, soit uniquement un taux de réalisation de l'ordre de **43 %**.

La répartition de ces dépenses par nature se présente ainsi :

- ❑ Les dépenses de Personnel versées aux agents en activité dans lesdits SEGMA, pour un montant de **116,74 MDH** contre des crédits ouverts d'environ **229,73 MDH**, soit un taux de réalisation de l'ordre de **51 %** ;
- ❑ Les dépenses de Matériel et Dépenses Diverses pour un montant de **1.554,70 MDH**, représentant ainsi **56 %** des crédits ouverts qui s'élèvent à **2.776,52 MDH** ;
- ❑ Les dépenses d'Investissement pour un montant de **469,44 MDH** contre des prévisions de l'ordre de **1.987,99 MDH** soit un taux de réalisation d'environ **24 %**.

Le graphe ci-dessous montre la structure des dépenses réalisées par l'ensemble des SEGMA.

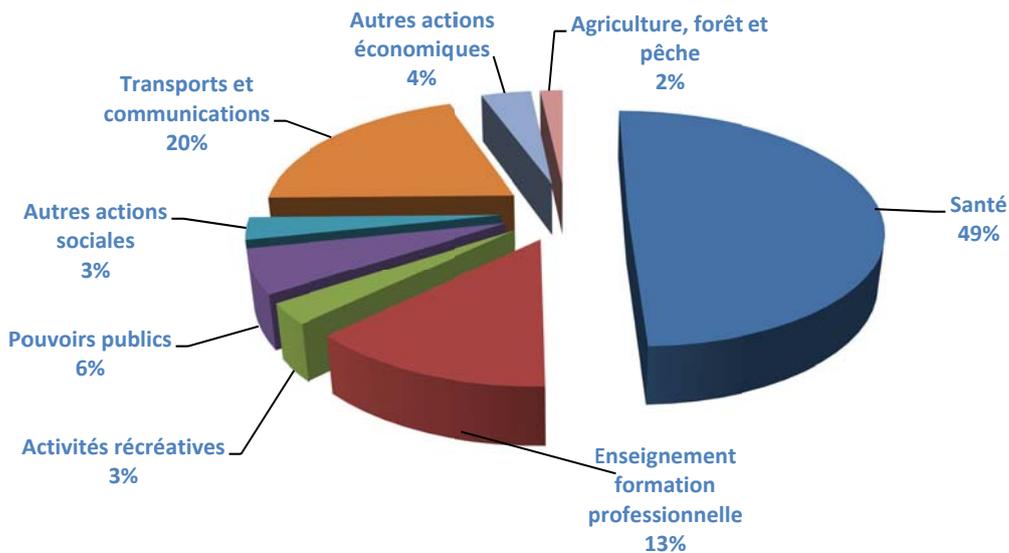
Graphe 5 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2012



Il est à signaler que ces dépenses ont été effectuées à concurrence de 49,5% par les Services opérant dans le domaine de la santé et 20 % par celui des transports, communications et autres infrastructures. De ce fait le domaine de la santé reste le domaine d'intervention par excellence des SEGMA.

Le graphe ci-après présente la ventilation, par domaine d'activité, des dépenses réalisées par les SEGMA en 2012 :

Graphe 6 : Répartition par domaine des dépenses des SEGMA réalisées au titre de l'année 2012



III. ACTIVITÉS DES SEGMA : BILAN D'EXECUTION 2012-2013 ET PLAN D'ACTION 2014

III.1. DOMAINE DE LA SANTE :

III.1.1. Hôpitaux et Centres d'appui rattachés au Ministère de la Santé

En 2012, les indicateurs de production de soins des hôpitaux ont continué à progresser comme il a été le cas pour les trois dernières années. À titre indicatif, on peut citer les réalisations suivantes (comparées à celles de l'année 2010) :

- la fréquentation hospitalière a progressé de 15% ;
- les admissions complètes ont enregistré une augmentation de 7% ;
- les consultations spécialisées externes ont augmenté de 11% ;
- les accouchements ont augmenté de 6.5% ;
- le Taux d'Occupation Moyen a augmenté de 6 %.

Par ailleurs, il est à rappeler que dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2008-2012 du Ministère de la Santé relatif aux hôpitaux publics, la gratuité des accouchements a facilité l'accès aux soins au profit des parturientes.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des activités de ces SEGMA durant la période 2010-2012 :

Indicateurs	2010	2011	2012	Évolution / à 2010 (%)
Consultation des Services des Urgences	3 547 198	3 898 256	4 185 552	+18 .0
Consultations spécialisées externes	1 601 397	1 648 365	1 777 295	+10.9
Hospitalisations complètes	768 936	805 653	820 502	+6.7
Hospitalisations de jour	358 806	403 449	450 263	+25 .5
Journées d'hospitalisations	3 194 790	3 207 236	3 262 582	+2 .1
Taux d'Occupation Moyen	53 ,5%	55 ,4%	56,8%	+6,2
Interventions chirurgicales Majeures	170 156	168 723	167 951	-0.01
Accouchements	329 027	342 291	350 303	+6.5
Césariennes	39 014	38 665	41 622	+6.7

Les principales actions réalisées en 2012 ont porté sur :

- L'extension de la réforme hospitalière, qui a pour objectif la généralisation, à l'ensemble des hôpitaux publics, de nouveaux outils et approches de gestion afin d'améliorer la gouvernance hospitalière. Pour ce faire, elle vise principalement :
 - La construction, l'aménagement et l'équipement de 17 centres hospitaliers programmés dans le cadre du projet Maroc Santé III financé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ;
 - L'implantation dans le cadre du projet Modernisation de la Gestion Hospitalière (MGH), pour des raisons de planification et de reddition des comptes, des outils de la gestion financière et comptable, selon le manuel développé dans le cadre du PFGSS à l'hôpital d'Agadir,

révisé et simplifié dans un premier temps, dans cinq hôpitaux (El Jadida, Kénitra, Taroudant, Salé et Tanger) avant sa généralisation, d'abord, aux hôpitaux relevant du projet MGH, puis à l'ensemble des hôpitaux publics ;

- ✚ L'implantation d'une stratégie de lutte contre les infections nosocomiales dans les hôpitaux publics;
- ✚ Le développement des modalités d'organisation et de gestion des Services d'Accueil et d'Admission (SAA) des hôpitaux publics ;
- ✚ La mise en place des centres d'appel dans quatre centres hospitaliers régionaux, pour assurer la gestion des rendez-vous des consultations spécialisées externes ;
- ✚ L'extension de la mise à niveau des pharmacies hospitalières, à travers, l'élaboration du cadre référentiel et du programme technique et fonctionnel de la pharmacie hospitalière et la formation de 145 pharmaciens sur les aspects de la gestion du médicament et de la pharmacie dans le secteur public.

La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action 2008-2012 du Ministère de la Santé :

- ✚ L'amélioration de la pharmacie hospitalière notamment à travers l'élaboration de deux guides, le premier portant sur l'organisation et le fonctionnement de la pharmacie hospitalière et le deuxième sur les méthodes d'établissement des besoins et des commandes des hôpitaux en médicaments. Une réflexion est en cours sur l'informatisation de la pharmacie hospitalière.
- ✚ La réorganisation des Services d'Admission et d'Accueil des hôpitaux publics à travers un plan de formation et de sensibilisation des professionnels de santé sur la maîtrise des procédures et des outils relatifs à la couverture médicale de base (CIM 10, nomenclatures générales des actes professionnels, la liste des médicaments remboursables...) et ce, au profit des gestionnaires et professionnels de tous les centres hospitaliers ;
- ✚ L'accompagnement de la généralisation du RAMED par l'organisation au niveau des différentes régions des sessions de formation au profit des professionnels de santé du réseau hospitalier. Cette formation a touché surtout les équipes gestionnaires des hôpitaux composées des directeurs des CHR (Centres Hospitaliers Régionaux), des directeurs des CHP (Centre Hospitaliers Provinciaux), des directeurs des hôpitaux locaux, des chefs de pôles de gestion des affaires médicales, des soins infirmiers et des affaires administratives, du pharmacien de l'hôpital ainsi que du responsable de service d'accueil et d'admission. Le nombre de personnes formées est de l'ordre de 1030 professionnels. De même et afin d'assurer un pilotage efficace de la généralisation du RAMED, il y a eu la mise en place d'un observatoire national au niveau de la Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires (DHSA) et des observatoires régionaux du RAMED. Ces observatoires ont permis de faire un suivi de proximité de cette généralisation.
- ✚ L'évaluation de la performance des hôpitaux publics est appréciée essentiellement à travers une matrice de 27 indicateurs fixés lors de la première rencontre des hôpitaux. Une dizaine de ces indicateurs concernent l'activité hospitalière, 4 concernent les Affections de Longue Durée (ALD), 3 pour les Affections Lourdes et Couteuses (ALC), 3 pour la mortalité, 3 pour les aspects financiers, 3 pour la productivité des blocs opératoires et des générateurs de dialyse et un indicateur concernant l'organisation inter-structurelle (transferts inter-hospitaliers). Pour chaque indicateur, des objectifs sont arrêtés par année et par hôpital et

ce suivi débouche sur une évaluation et sur un classement de ces structures après pondération des scores obtenus.

La matrice des indicateurs de performance, instituée par une circulaire ministérielle, recommande aux directeurs régionaux d'organiser des réunions semestrielles consacrées au suivi et à l'évaluation de la performance au niveau des structures hospitalières relevant de leur territoire.

Le suivi de ces indicateurs laisse apparaître une amélioration d'année en année. Un relevé de ces indicateurs parvient à la DHSA tous les semestres. Un rapport des hôpitaux sur les réalisations entre 2007 et 2010 a été édité. Les années 2011 et 2012 n'ont pas connu de rencontre des hôpitaux.

 Par ailleurs, d'autres actions ont été réalisées dans le cadre de la **mise en œuvre du plan d'action 2008-2012** ; à savoir :

L'organisation de 5 éditions d'un concours qualité d'envergure nationale. Les 2 premières éditions (l'une en 2007 et l'autre en 2008) ont été organisées sur une base volontaire, alors que les trois dernières (2010, 2011 et **2013**) ont connu des changements majeurs, compte tenu de la volonté du Ministère de faire de cette approche un outil d'amélioration de la qualité de toutes les structures de prestations de santé et un dispositif d'accompagnement pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle du département. Après chaque édition, la DHSA produit des rapports décrivant les résultats obtenus pour chaque catégorie de structures.

Il va sans dire que cette approche constitue une innovation dans le secteur public, de part, la compétition positive qu'elle suscite et la dynamique qu'elle crée. En effet le concours permet au Ministère de la Santé de se positionner comme secteur dynamique, d'accompagner et de rentabiliser les réformes engagées par le gouvernement de Sa Majesté dans le domaine de la santé.

Depuis 2011, l'organisation du concours qualité s'est faite sur le compte du budget général du Ministère de la Santé, étant donné qu'il constitue une conditionnalité dans le projet PASS (Programme d'Appui Sectoriel à la Réforme du Système de Santé). D'un autre côté, la détermination d'assurer la diffusion la plus large possible de la culture qualité auprès de tous les professionnels de santé, a fait qu'à partir de l'édition 2010 le concours s'est caractérisé par la généralisation de la démarche de la qualité à toutes les délégations et à tous les hôpitaux généraux, et l'implication des Maternités Hospitalières et des Centres de Dépistage et de Traitement des Maladies Respiratoires. Pour la première fois, en **2013**, le Ministère de la santé a organisé un concours qualité spécifique aux Directions Régionales afin de relancer la dynamique de coordination et de concertation au niveau régional. L'audit de cette 5^{ème} édition est lancé à la date de production du présent rapport.

Il est à noter qu'afin de pérenniser les acquis de cette démarche de qualité et donner aux structures concernées le temps nécessaire pour réaliser les actions d'amélioration recommandées, le Ministère de la Santé a procédé à la réalisation d'un concours qualité par alternance entre les structures de santé. De ce fait, l'évolution de la participation des structures au fil de 5 éditions du concours se présente comme suit :

	1 ^{ère} édition (2007)	2 ^{ème} édition (2008)	3 ^{ème} édition (2010)	4 ^{ème} édition (2011)	5 ^{ème} édition (2013)
Délégations	39	33	68	---	----
Hôpitaux	47	53	96	90	85
Centres de santé	102	126	206	151	264
Maternités Hospitalières	---	---	92	89	79
CDTMR	---	---	52	---	52
Directions Régionales de santé					14
Total	188	212	514	330	494

Il est à signaler également que le Ministère de la Santé a opté pour la régionalisation de la mise en œuvre dudit concours dans les centres de santé dès la 3^{ème} édition, et ce afin d'assurer un plus grand ancrage de la démarche qualité.

Au terme de quatre éditions du Concours Qualité, le Ministère a entrepris une évaluation afin de réduire les risques de réticence et augmenter l'efficacité de la démarche pour lui assurer une plus grande pérennité. Cette évaluation a fait suite à une précédente mission d'analyse menée en 2010 par l'Université Libre de Bruxelles.

 D'autre part, et dans le cadre de l'amélioration de la qualité de soins et de la sécurité de prise en charge des patients au niveau des établissements hospitaliers, le Ministère de la Santé s'est engagé, en collaboration avec l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), dans la mise en place d'un **programme d'accréditation des établissements hospitaliers**, qui figure parmi les actions retenues dans le plan d'action de ce Ministère. Ce programme s'inscrit parmi les objectifs stratégiques de l'OMS pour la période 2008-2013, notamment l'objectif stratégique n°10 visant l'amélioration des services de santé en améliorant la gouvernance, le financement et la gestion et tout en s'appuyant sur des données factuelles et des recherches fiables et accessibles. Il viendra compléter les différentes actions menées dans le cadre de la réforme hospitalière, et permettra à travers les normes élaborées et validées de dresser une base pour la modernisation des structures et le développement des protocoles des bonnes pratiques de soins promus par le Ministère de la Santé. À ce titre, de nombreuses activités ont été réalisées, depuis et jusqu'à l'heure actuelle, avec l'appui technique de consultants nationaux et internationaux, notamment :

-  La réalisation d'un diagnostic de l'état des lieux concernant la qualité des soins ;
-  L'élaboration d'un manuel de standards et de référentiels d'accréditation hospitalière ;
-  L'élaboration d'un guide d'accréditation hospitalière ;
-  L'organisation d'une conférence nationale sur la politique d'accréditation hospitalière au Maroc ;
-  La constitution de la cellule Technique d'Accréditation Hospitalière ;
-  L'expérimentation de la procédure d'accréditation au niveau de 4 centres hospitaliers de catégorie différente (CHU, Centre Hospitalier Régional, Centre Hospitalier provincial et Hôpital local) ;

- ✚ La formation des responsables hospitaliers et l'accompagnement des équipes hospitalières en matière d'accréditation ;
 - ✚ La formation de 70 experts visiteurs ;
 - ✚ L'édition du guide des experts visiteurs et d'aide à la cotation ;
 - ✚ L'édition du manuel des référentiels et des standards d'accréditation hospitalière
 - ✚ L'édition du guide d'accréditation hospitalière ;
 - ✚ Le lancement du programme d'accréditation hospitalière au niveau de 20 Centres Hospitaliers Régionaux ;
 - ✚ L'accompagnement sur le terrain des responsables hospitaliers des 20 établissements hospitaliers dans la réalisation des travaux d'auto-évaluation ;
 - ✚ La réalisation de l'audit au niveau des 20 établissements hospitaliers faisant l'objet de l'accréditation hospitalière ;
 - ✚ L'analyse et la proclamation des résultats de l'accréditation hospitalière (étude réalisée pour 13 établissements et en cours pour les 7 autres sur les 20 établissements accrédités).
- 📖 Conformément à la résolution sur la prévention et la lutte anticancéreuses (adoptée lors de la 58ème assemblée mondiale de la santé en mai 2005) qui a préconisé la mise en œuvre d'une stratégie mondiale de lutte contre le cancer, Le Ministère de la Santé s'est mobilisé, avec l'appui de l'Association Lalla Salma de Lutte contre le Cancer (ALS LC) particulièrement et d'autres acteurs de la société civile, pour élaborer un Plan National de Prévention et de Lutte Contre le Cancer (PNPLCC). Ce plan, avec ses nouvelles approches de prévention, de dépistage, de traitement et d'accompagnement social, dans le respect des valeurs culturelles, s'étend sur la période 2010 – 2019.

Tel que prévu dans la mesure n° 53 du PNPLCC, **un programme d'accréditation des structures hospitalières d'oncologie** a été lancé en **2012** avec l'appui de l'OMS. À ce jour, (en **2013**) un référentiel d'accréditation spécifique est en cours de validation, et un calendrier prévisionnel de mise en place de la démarche sera proposé à l'OMS pour la Biennale **2014-2015**.

III.1.2. Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) de Rabat

Les principaux indicateurs d'activité du CNTS au titre de l'année **2012** se présentent comme suit :

- 📖 Le nombre de poches de sang collectées auprès des différents donneurs par les centres de transfusion a atteint 247.754 poches de sang contre 232.197 en 2011 ;
- 📖 Le nombre de produits sanguins préparés par le centre s'élève à 333.649 PSL (Produits Sanguins Labiles) en 2012 dont 155.761 CGR, 89.532 CP, 88.346 PFC. En plus de 117 litres de réactifs anti B et anti AB produits par le laboratoire de génie génétique et cellulaire ;
- 📖 Le nombre de produits sanguins labiles livrés aux hôpitaux, cliniques et banques de sang est de 323.478 PSL en 2012 dont 210.605 CGR, 85.063 CP et 53.679 PFC. Ce nombre est réparti par destination, entre 2011 et 2012, comme suit :

	2012	2011	Variation en %
Hôpitaux	188 212	173 574	8,4%
Cliniques	86 268	102 577	-15,9%
BS, AT, LFB, CRTS	48 998	42 726	14,7%
Total	323 478	318 877	1,4%

Par rapport à l'année 2011, on constate une baisse de la demande des PSL (Produits Sanguins Labiles) adressée aux cliniques avec un taux de variation de -15,9%, contre une augmentation au niveau des hôpitaux et des Banques de Sang (BS) respectivement de l'ordre de 8,4% et 14,7%.

Quant aux autres indicateurs d'activité du CNTS de Rabat, au titre de l'année 2012, ils concernent:

Activités de soins :

-  En Cryobiologie, le nombre des malades greffés a atteint 47 malades et 58 malades prélevés ;
-  En génotypage RHD foetal, 58 tests ont été réalisés à raison de 6 tests par mois ;
-  Le nombre des échanges plasmatiques a atteint 45 échanges.

Fractionnement du plasma :

-  12 000 litres de plasma sont envoyés au LFB pour fractionnement ;
-  28 091 produits sanguins stables reçus du fractionnement 2012 et livrés aux malades et aux CRTS :
 -  Facteur VII (Factane) :3.090 flacons de 500 UI
 -  Facteur IX (Betafact) : 4.917 flacons de 500 UI
 -  Albumine à 20% : 13.133 flacons de 100 ml
 -  Immunoglobuline CNTS : 5.023 flacons de 5g/100 ml et 1.928 flacons de 10g/200ml.

Audit :

-  Audit de 14 CRTS par le CNTSH ;
-  Audit des CRTS de Rabat et de Casablanca par Biotest (Laboratoire Allemand de Fractionnement du Plasma).

Formation :

-  Formation de base pour 1 médecin et 5 techniciens ;
-  Organisation de 5 séminaires : 4 en IH et un en HLA ;
-  Réalisation de 3 stages de 1 mois à l'EFS Bordeaux ;

- ✚ Réalisation de 20 stages de 10 jours chacun en Espagne ;
- ✚ Qualification de 8 CRTS pour prise en charge de 361 patients thalassémique.

Le plan d'action du Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat, au titre de la période **2013-2014**, porte principalement sur :

- 📄 La production de 18 000 litres de plasma pour fractionnement à partir de **2013** ;
- 📄 La mise à la disposition des centres de transfusion des centrifugeuses des poches pour un montant de 1 600 000 DH au titre de l'année **2013**, et 2 800 000 DH au titre de l'année **2014** ;
- 📄 L'automatisation de la production au Centre pour le gain en personnel et la déleucocytation ;
- 📄 La mise en place des dépôts du sang d'un montant de 2 900 000 DH au titre de l'année **2013** ;
- 📄 L'introduction de la technique « gel sur RAI » au niveau des 16 centres pour un montant de 2 600 000 DH au titre de l'année **2014** ;
- 📄 L'automatisation des techniques IHR pour un montant de 2 000 000 DH en **2013** et 7 000 000 DH en **2014** ;
- 📄 L'informatisation des CRTS et des BS d'ici fin 2014 et ce, en allouant un montant de 6 300 000 DH en **2013** et en **2014** ;
- 📄 La maintenance du matériel pour un montant de 2 000 000 DH en **2013** et 2 700 000 DH en **2014** ;
- 📄 L'acquisition d'un système de surveillance de la température des PSL à distance d'ici **2014** ;
- 📄 La création d'un laboratoire d'immunologie cellulaire et tissulaire à Casablanca en **2013** ;
- 📄 La création d'unités de greffe au CRTS de Rabat en **2014** et au CRTS de Marrakech en **2013** ;
- 📄 La création d'un laboratoire national de référence en immuno-hématologie en **2014** ;

III.1.3. Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) de Casablanca

Les principaux indicateurs d'activité du CRTS de Casablanca au titre de l'année **2012**, sont présentés comme suit :

- 📄 **Collecte** : 66 148 poches de sang ont été collectées (32 443 dons volontaires et 33 705 dons de compensation) ;
- 📄 **Séparation** : 166 205 poches produites (63 808 poches de culots globulaires, 51 453 culots plaquettaires et 50 944 poches de plasma frais congelé) ;
- 📄 **Livraison** : 119 974 produits sanguins labiles (cession de 58 127 poches aux hôpitaux, de 56 483 poches aux cliniques, de 5634 poches aux banques de sang et envoi de 29 018 poches de PFC au LFB).

L'année **2012** s'est également marquée par l'accroissement des activités du Centre, en particulier en ce qui concerne les prestations relatives aux examens de laboratoire. En effet, 54 malades ont été prélevés au cours de 68 séances de cytophérèse de cellules souches, et 43 patients ont été greffés durant la même période. Ils ont tous bénéficié de numération de cellules souches réalisée au service de thérapie cellulaire au CRTS de Casablanca, avant et pendant la greffe, et ils ont tous bénéficié de produits sanguins préparés et qualifiés par le CRTS jusqu'à leurs sorties d'hospitalisation.

Au titre de la même période, d'autres réalisations ont notamment concernées les actions ci-après:

- Pesée et enregistrement informatique de tous les PSL ;
- Contrôle de qualité quotidien de toute la production ;
- Célébration de la journée mondiale du don du sang en juin **2012**, par la remise de médailles et diplômes aux donateurs de sang : plus de 150 donateurs ont été remerciés pour avoir donné leur sang 10 fois et plus ;
- Formation de base au profit de 11 médecins résidents, 02 pharmaciens, 02 infirmiers du CRTS SAFI (formation sur place), 28 IFCS et 30 étudiants en médecine ;
- Formation continue au profit de 04 HLA (CNTS), 02 IHR (CNTS) I (formation des techniciens), une biologiste de CQ EFS Bordeaux, une biologiste de HLA EFS Rennes et un IHR (CNTS) II.

Par ailleurs, le CRTS de Casablanca vise, à travers son programme d'action pour l'année **2013**, le renforcement de ses activités et l'amélioration de ses prestations. Les actions envisagées dans ce sens concernent en particulier :

- L'augmentation du nombre de donateurs de sang ;
- L'automatisation du laboratoire de l'Immuno-hématologie receveur ;
- L'achat d'un automate pour réaliser la RAI chez tous les donateurs ;
- L'introduction des réactifs prêts à l'emploi ;
- L'augmentation du nombre de prélèvements de cryoconservation de 60 à 100 malades ;
- La formation continue du personnel du CNTS.

Pour ce qui est du programme d'action pour l'année **2014**, le Centre poursuivra les actions envisagées dans le plan d'action des années 2012 et 2013.

III.1.4. Centre National de Radio-Protection (CNRP)

Les actions réalisées par le CNRP pendant l'année **2012** et le premier semestre de l'année **2013** sont résumées comme suit :

- **Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnements ionisants** : 22 990 dosimètres ont été distribués et exploités.

-  **Contrôle des installations médicales, industrielles, et des laboratoires d'enseignement et de recherche** : afin de vérifier la conformité des installations aux normes de radioprotection, le CNRP a effectué 412 contrôles.
 -  **Délivrance des autorisations** : conformément à la réglementation nationale en vigueur, aucune source de rayonnements ionisants ne peut entrer sur le territoire national sans l'autorisation du CNRP. Ce dernier a délivré 1753 autorisations dans ce cadre.
 -  **Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires** : 250 prélèvements et analyses ont été réalisés.
 -  **Étalonnage et métrologie des rayonnements ionisants** : 253 opérations de vérifications de précision et de fiabilité ont été effectuées sur des appareils de détection et de mesure de différents types de rayonnement ionisant.
 -  **Contrôle radiologique aux frontières** : 84 contrôles radiologiques ont été effectués au poste de contrôles radiologiques aux frontières.
 -  **Intervention en cas d'urgence** : le CNRP est intervenu, à 3 reprises pour des incidents prévenant ainsi d'irradiation ou d'une contamination potentielle des personnes, tant dans le domaine médical qu'en industrie.
 -  **Formation** : dans le cadre de la coopération intersectorielle, le CNRP a accueilli plus d'une centaine de stagiaires et de visiteurs spécialisés venant pour recevoir l'information et la formation dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants.
 -  **Coopération internationale:**

 -  Le Centre National de Radioprotection fait partie du Conseil Scientifique: GERMON (Global Environmental Radiation Monitoring (Network), OMS/PNUE, réseau international de surveillance de la radioactivité de l'environnement) ;
 -  Il est membre du réseau international Téléray: Liaison du Maroc au système International de l'information et d'échange des données sur la radioactivité ambiante ;
 -  Il est désigné comme autorité compétente et point de contact au Maroc pour la communication des informations à l'A.I.E.A dans les situations d'urgence radiologique ou d'accidents nucléaires.
 -  Le Centre mène des coopérations d'échange scientifique et d'inter-comparaison des résultats avec les laboratoires de référence: IRSN (Paris) et CEA (Cadarache) en France.
- Le programme d'action du Centre au titre de l'année **2014** vise notamment à faire face :
-  Aux utilisations en continuelle augmentation des radiations ionisantes dans les secteurs socio-économiques du pays: médecine, industrie, enseignement et recherche, agriculture, hydrologie,... ;
 -  Aux besoins actuels et futurs du développement du programme énergétique national et de la recherche scientifique ;
 -  Au contrôle radiologique aux frontières (ports et aéroports) ;
 -  Au contrôle du matériel radiologique importé ou fabriqué localement et destiné à l'usage médical ;

- À l'impact sur l'environnement des résidus et des rejets dans l'atmosphère et en mer, notamment les mouvements transfrontières de radioactivité ;
- Aux éventualités d'incidents et d'accidents radiologiques liés aux activités des techniques nucléaires et aux radiations ionisantes ;
- Au programme de la radioprotection dans les mines ;
- Aux situations d'urgence qui imposent des mobilisations humaines et techniques immédiates et inopinées.

Les principales actions programmées pour atteindre de tels objectifs, portent essentiellement

sur :

- Le renforcement des structures existantes ;
- La relance des procédures de recouvrement « des restes à recouvrer » ;
- L'amélioration des services rendus aux utilisateurs des sources de rayonnements ionisants ;
- Le renforcement du contrôle des importations du matériel radiologique ;
- L'extension des programmes d'assurance qualité en diagnostic et en thérapie ;
- L'application de nouvelles normes de radioprotection conformément à la réglementation nationale inspirée des nouvelles normes internationales.

Les indicateurs y afférents, arrêtés pour l'année 2014, se présentent comme suit :

- Autorisations : 1300 ;
- Surveillance dosimétrique : 18600 ;
- Environnement et denrées alimentaires : 210 ;
- Contrôle des installations radiologiques et métrologie de rayonnements : 330 contrôles ;
- Étalonnage et métrologie des rayonnements ionisants : 228 ;
- Contrôle radiologique aux frontières : 77.

III.1.5. Institut National d'Hygiène (INH)

Les indicateurs d'activité de l'INH, en termes de réalisation, au titre de l'année 2012 se présentent comme suit :

- **En termes de prestations de service :**
 - Recherche des IgG et des IgM Anti- toxoplasma gondii par le test ELISA chez 452 femmes enceintes et des patients VIH positif, et réalisation du test d'avidité pour différencier une infection ancienne d'une infection récente ;
 - Détection des anticorps IgG anti-Echinococcus granulosus dans le sérum humain par les deux techniques ELISA et HAI chez 4 sérums humains ;
 - Détermination quantitative des anticorps sériques dirigés contre aspergillus fumigatus par hémagglutination indirecte dans 7 sérums ;

- ✚ Réalisation de 1412 analyses en mycologie, entretien et conservation des souches (mycothèque): environ 820 repiquages, et réalisation de 26 échantillons de sables selon la demande (mycologie environnementale) ;
- ✚ Réalisation de 411 prélèvements en parasitologie générale et recherche des parasites dans 17 prélèvements des sables des plages ;
- ✚ Contrôle toxicologique et TIAC de 700 aliments, toxicologie médicale de 47 analyses et toxicologie environnementale de 88 analyses ;
- ✚ Réalisation de 600 analyses en immunologie (Cytométrie en flux) ;
- ✚ Réalisation de 17 types d'analyses en auto-immunité pour 1405 patients : un nombre qui reste supérieur à celui prévu (1300 patients) suite au lancement du programme RAMED et sa généralisation en Mars 2012. Ce dépassement risque probablement de s'accroître durant les années à venir avec la généralisation du système RAMED ;
- ✚ Typages HLA de 103, 100 et 160 patients ;
- ✚ Essais de reproductibilité des typages HLA DRB1 et DQB1 en combinaison avec des typages sérologiques par microlymphocytotoxicité, suivis par des examens génériques et alléliques et une mise en plateau technique (travail achevé pour la transformation lymphoblastique et la mesure de production de l'interféron gamma, il reste à établir les valeurs normales pour la population marocaine prévue pour 2013) ;
- ✚ Microbiologie des eaux aliments: réalisation de 313 analyses dans le cadre du renouvellement d'un marché cadre qui a prévu une nouvelle tarification, en plus de 4719, 495 et 175 analyses (possibilité de faire mieux en 2013 à condition d'être doté d'au moins d'un technicien) ;
- ✚ Cytogénétique constitutionnelle : réalisation de 573, 41 et 58 analyses ;
- ✚ Génétique moléculaire : fourniture de 167 diagnostics ;
- ✚ Génétique clinique : fourniture de 2.000 consultations et conseils génétiques et 1.500 consultations et conseil génétique et dysmorphologie.

🏠 En termes de programmes de santé publique :

✚ Surveillance des gastroentérites à Rotavirus :

- ✚ Détection du Rotavirus chez les enfants de moins de 5 ans hospitalisés ou consultants pour une GEA ;
- ✚ Caractérisation moléculaire des souches de Rotavirus détectées ;
- ✚ Participation au 11 th International Symposium on Double Stranded RNA Viruses, San Juan -Porto Rico, 28 Novembre 2012 ;
- ✚ Participation au 10 th International Rotavirus Symposium, Bangkok, Johannesburg, Thaïlande, 19-21 Septembre 2012.

✚ Programme d'éradication de la poliomyélite :

- ✚ Analyses de recherche des poliovirus chez 212 cas de PFA reçus au laboratoire.

Programme d'élimination de la Rougeole :

-  Analyse sérologique de 647 cas suspects de rougeole reçus au laboratoire ;
-  Caractérisation génétique de 10 souches de rougeole et de rubéole isolées, et analyse par PCR en temps réel de 145 cas de rougeole (soit respectivement 50% et 48% des cas prévus à cause du manque des réactifs de biologie moléculaire suite à la restriction budgétaire de l'OMS) ;
-  Mise en place du diagnostic de la rougeole par PCR en temps réel ;
-  Stage d'une semaine sur la détection et le séquençage de virus de la rougeole et la rubéole.

Programme de surveillance des Infections Respiratoires :

-  Analyse de 589 prélèvements reçus au laboratoire ;
-  Étude de l'épidémiologie des viroses respiratoires au Maroc: analyse de 535 prélèvements soit 8.025 tests.

Programme de lutte contre le SIDA :

-  Analyse sérologique des patients VIH (dépistage de 1.893 cas) ;
-  Analyse immunologique et typage des patients VIH (réalisation de 4.155 tests) ;
-  Analyse virologique des patients VIH (réalisations de 5.196 tests) et génotypage de la résistance du VIH ;
-  Implantation de l'activité de dépistage dans 23 centres de santé et 10 CDTMR ;
-  Formation de 120 professionnels de santé en dépistage de VIH ;
-  Formation du personnel technique des laboratoires LSP (formation de 66 personnes dans 6 laboratoires LSP) ;
-  Visite et certifications de 10 centres CTV ;
-  2 stages d'un mois et deux semaines à HEGP (Paris) sur le génotypage des mutations de résistance du VIH.

Programme de lutte contre les IST :

-  Lancement d'une étude sur la prévalence des IST chez les femmes qui consultent au niveau des SMI /PF et chez les professionnelles du sexe au niveau de la province d'Agadir ;
-  Détermination du profil de sensibilité des souches de Neisseria gonorrhoeae, en stock au laboratoire, à 3 nouveaux antibiotiques ;
-  Formation du personnel sur les procédures de mise en culture, de l'identification et de l'antibiogramme de NG standardisées dans les 5 laboratoires impliquées dans la surveillance de la sensibilité de NG aux antibiotiques.

🚦 Programme de surveillance des Hépatites :

- ✳️ Élaboration de procédure technique pour la surveillance des Hépatites ;
- ✳️ Formation de l'équipe INH en matière de détermination de la charge virale et du génotypage ;
- ✳️ Détermination de la charge virale et du génotypage chez 66 patients confirmés.

🚦 Programme de surveillance des Maladies Épidémiques

- ✳️ 4.178 analyses microbiologiques des échantillons alimentaires reçus au laboratoire ;
- ✳️ 423 analyses des échantillons d'eaux prélevés par l'INH ;
- ✳️ Identification biochimique et sérologique de 21 souches pathogènes d'origine hydrique et d'origine alimentaire (4x16 LDEHM régionaux) ;
- ✳️ Renforcement des compétences techniques du personnel des LDEHM (formation de deux personnes).

🚦 Programme de lutte contre le Paludisme :

- ✳️ Analyse de 6.400 lames négatives contrôlées au niveau régional ;
- ✳️ Analyse de 170 lames positives examinées au niveau régional et provincial (soit 17% des cas prévus, vu que 40 % des lames positives de Casa-Anfa et de l'Hôpital Militaire ne parviennent pas au laboratoire central) ;
- ✳️ Analyse de 900 lames par immuno-chromatographique des cas importés ;
- ✳️ Analyse de 4.500 lames pour renforcer la banque des lames ;
- ✳️ Formation de 22 microscopistes ;
- ✳️ Équipement des laboratoires des provinces pour assurer le diagnostic du paludisme ;
- ✳️ Mise à niveau de 11 laboratoires de paludisme ;
- ✳️ Création de nouveaux laboratoires de lutte antipaludique : à Fkih Ben Saleh, Berrchid et Ouazzane ;
- ✳️ Formation des Stagiaires IFCS ;
- ✳️ Formation de 22 personnes sur le diagnostic du paludisme.

🚦 Programme de surveillance de la Leishmaniose :

- ✳️ Contrôle et confirmation de 3.480 lames/ Correction d'erreurs de lecture ;
- ✳️ Diagnostic direct de la leishmaniose cutanée effectué au laboratoire pour 36 lames (soit 6 malades) ;

- ✿ 6 cultures positives (6 malades) des leishmanies, à partir de prélèvement, effectuées au laboratoire ;
- ✿ Repiquage et entretien de 70 cultures positives ;
- ✿ Préparation d'antigènes pour la sensibilisation de 100 lames ;
- ✿ Continuité de l'étude rétrospective de la leishmaniose cutanée pour les provinces ;
- ✿ Étude moléculaire de continuité de l'activité de diagnostic moléculaire par PCR ITSI-RFLP pour l'identification des espèces des Leishmanies au niveau des provinces du Royaume par secteurs (21 provinces sur 31 sont actuellement identifiées, depuis 2010 jusqu'à 2012, par secteurs les plus touchés) ;
- ✿ Étude moléculaire par PCR ITSI -RFLP pour l'identification des témoins des Leishmanies au niveau du laboratoire (40 identifications) ;
- ✿ Formation pratique en leishmaniose des techniciens de laboratoire et des techniciens d'hygiène ;
- ✿ Contrôle de qualité technique et organisationnel des laboratoires périphériques (réalisation de 14 missions de supervision au sein de 34 provinces).

✚ Programme de surveillance des Méningites :

- ✿ Dotation des laboratoires provinciaux en microscopes photoniques, et en matériel et réactifs pour la confection de frottis cutanés ;
- ✿ Envoi des échantillons au LSP pour réaliser le CQE ;
- ✿ Atteinte d'un taux de positivité de culture à plus de 20% positive ;
- ✿ Organisation d'un atelier pour la sensibilisation du personnel des LSP ;
- ✿ Détermination du profil de sensibilité des souches de neisseria méningitidis, de pneumocoque "recherche de PSDP" et del 'Hib ;
- ✿ Formation sur le diagnostic des méningites au profit de 16 pédiatres, 16 biologistes et 16 responsables du SSP.

✚ Programme national de surveillance des Infections hospitalières d'origine bactérienne :

- ✿ Instauration du programme de surveillance des infections nosocomiales dans l'hôpital provincial de Settat.

✚ Programme de surveillance des Infections Respiratoires Aigües Sévères d'origine bactérienne :

- ✿ Animation de réseaux de Surveillance des Infections Respiratoires Aigües Sévères (seuls 02 sites ont participé) ;
- ✿ Mise en place de la surveillance des IRAS d'origine bactérienne dans 11 provinces du Royaume et analyse de 30 souches (avec un taux de réalisation de 12%) ;

- ✳ Analyse sérologique de 60 échantillons de Chlamydia pneumonie et de Mycoplasma pneumonie (avec un taux de réalisation de 6%) ;
- ✳ Recherche par biologie moléculaire de l'agent infectieux responsable de l'IRAS dans des prélèvements broncho-pulmonaires négatifs (analyse de 40 prélèvements).

🏠 Programme de lutte contre la Tuberculose :

- ✳ Formation de 85 bacilloscopistes (dont 9 sont des services pénitenciers) et 184 formateurs et superviseurs régionaux ;
- ✳ Formation d'un médecin pneumo-physiologue résident de Fès et de 5 techniciens d'IFCS Rabat ;
- ✳ Supervision des laboratoires régionaux de culture et de microscopie (soit un taux de réalisation de 40%, sachant que deux laboratoires de culture sont non fonctionnels à Nador et Moulay Youssef) ;
- ✳ Supervision des laboratoires de bacilloscopie du réseau ayant montré une défaillance selon les rapports des superviseurs régionaux en 2011 ;
- ✳ Analyse par culture de 1.483 cas de tuberculose ;
- ✳ Culture et identification de 1.275 souches résistantes ;
- ✳ Détermination du profil de résistance aux antibacillaires de 446 souches bactériennes détectées ;
- ✳ Mise à niveau de 10% du réseau de laboratoires ;
- ✳ Identification des caractéristiques des cas de rechute de la tuberculose dans la Région de Rabat ;
- ✳ Acquisition des équipements dans le cadre du Projet Euro-Méditerranéen Network Against Tuberculosis.

Les actions reportées de l'année 2012 et qui font l'objet du plan d'action de l'année **2013** concernent les programmes suivants de santé publique :

- 📄 Surveillance des gastroentérites à Rotavirus à travers la supervision de 5 sites à Oujda, Tanger, Beni Mellal, Casa et Rabat, et l'organisation d'un séminaire annuel d'évaluation de la surveillance des GEA à Rotavirus ;
- 📄 Programme de surveillance des Infections Respiratoires : supervision des sites participant à la surveillance de la grippe, édition de la mise à jour du manuel, dotation de 15 services cliniques en ordinateurs et leur raccordement au service internet, mise en service de la banque de données au niveau des services cliniques et étude phénotypique des profils de résistance aux antiviraux des virus grippaux ;

- Programme de lutte contre le SIDA par une étude bio-comportementale de l'infection à VIH et des IST chez 600 migrants subsahariens ;
- Programme de lutte contre les IST à travers la mise en place d'un système de surveillance sentinelle des IST chez les hommes et de la résistance de Neisseria gonorrhée aux antibiotiques, et la supervision de 5 laboratoires régionaux sentinelles pour la surveillance de NG (activité) ;
- Programme de lutte contre le Paludisme par la supervision des laboratoires régionaux et provinciaux ;
- Programme national de surveillance des Infections hospitalières d'origine bactérienne à travers la supervision de 03 sites impliqués dans la surveillance des I.N.

III.1.6. Direction du Médicament et de la Pharmacie

Les principales actions réalisées durant la période 2010- 2012 se présentent par service comme suit :

- Service des visas, homologations et autorisations :

ACTIVITES	2010	2011	2012
Nombre d'enregistrements	319	764	968
Nombre de commissions	04	03	04
Nombre d'accords de principe délivrés	556	223	877
Nombre de notifications délivrées (extensions + nouveaux produits)	342	216	370
1. Étude et revalidation des dossiers des produits déjà commercialisés			
Nombre de demandes de mise à jour enregistrées	1253	0	1415
Modification des mentions légales	45	0	0
Transferts de titularité	109	0	0
Changement de formule	67	0	0
Changement de nom	26	0	0
Extension d'indications	127	57	0
Changement de durée de validité	112	39	0
Réactualisation quinquennale	336	115	412
Nombre d'attestations réactualisées dans le cadre d'appel d'offres	32	0	0
Arrêts de commercialisations accordés suite à l'avis des commissions des visas	22	179	168
2. Étude des demandes de visas de publicité			
Nombre de demandes étudiées	24	27	23
Nombre de visas accordés	7	19	10
3. Autres activités			
Dérogation d'importation	13	08	11
Certificats de libération de lots	0	299	
Dons autorisés	3	29	24
Levée de réserve	26	0	
Retraits pour non-conformité	0	0	
Attestations et certificats	563	545	561

4. Suivi de l'importation des matières premières			
Nombre de factures visées	5574	4943	6850
5. Mise à la consommation de médicaments d'origine étrangère			
Autorisation pour le public	933	629	736
Autorisation pour les laboratoires	1176	1147	1203

 Service des stupéfiants :

ACTIVITES	2010	2011	2012
Établissement des autorisations d'importation de produits sous contrôle international	391	247	287
Stupéfiants	181	108	140
Substances psychotropes	174	123	132
Précurseurs chimiques	36	16	15
Établissement des autorisations d'exportation de produits sous contrôle international (substances psychotropes)	35	51	70
Établissement des autorisations de mise à la consommation de produits placés sous contrôle international mais qui ne sont pas commercialisés au Maroc	102	23	49
Délivrance et suivi de l'utilisation des carnets à souches par le corps médical	240	534	310
Secteur public	171	384	226
Secteur privé	69	150	84

 Service de suivi du secteur :

ACTIVITES	2010	2011	2012
Domaine d'inspection			
Établissements de fabrication des médicaments à usage humain	20	27	9
Établissements de fabrication des médicaments à usage vétérinaire	11	13	24
Établissements de distribution	12	13	19
Officines	160	115	145
Pharmacies hospitalières	1	0	1
Laboratoires d'analyse médicale privés	0	0	0
Fixation des prix des nouveaux médicaments	456	275	392
Révision des prix des médicaments à la hausse	6	14	4
Révision des prix des médicaments à la baisse	281	53	343
Transfert de titularité	15	23	37
Prix Hôpital des médicaments	47	32	118
Changement de nom des médicaments à usage humain	0	21	0

 Laboratoire national de contrôle des médicaments :

ACTIVITES	2010	2011	2012
Service physique chimie			
Nombre d'expertises analytiques des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux	3 906	4 474	4 838

Nombre d'expertises analytiques des matières premières actives	2 642	2 200	2 850
Service des essais biologiques			
Nombre d'expertises analytiques des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sur le plan pharmacologique et microbiologique	941	829	812
Pourcentage d'expertises analytiques systématiques de tous les lots de vaccins entrant sur le territoire national avec remise d'un certificat de libération de lot	100%	100%	100%

 Service de l'assurance qualité :

ACTIVITES	2010	2011	2012
Traitement des dossiers			
Évaluation des dossiers d'AMM	428	408	549
Évaluation des dossiers pharmaceutiques à usage vétérinaire	164	164	249
Évaluation des dossiers de renouvellement quinquennal d'AMM	918	465	534
Nombre de Bulletins d'analyse étudiés	154	952	1499
Veille sanitaire			
Réclamations de défauts de qualité	7	11	12
Suivi des alertes internationales	5	5	20
Nombre de commissions nationales de pharmaco-matério-réactovigilance	6	7	-

III.1.7. Hôpital Militaire d'Instruction Mohammed V à Rabat

Les actions réalisées par cet hôpital durant l'exercice 2012 sont résumées ci-dessous :

-  Renforcement de la prise en charge du malade par l'acquisition et la rénovation du matériel médico-technique pour les différents services ;
-  Amélioration de l'aspect externe et interne de l'hôpital à travers des travaux d'aménagement au sein des différents départements, l'entretien de l'espace vert ainsi que l'aménagement de l'entrée et de la place d'armes à l'hôpital ;
-  Amélioration du bien-être du patient par l'acquisition du mobilier hospitalier.

Les principales actions prévues par cet hôpital, dans le cadre de son programme d'action pour les années 2013 et 2014, consistent en la poursuite des actions entamées en 2012.

III.1.8. Hôpital Militaire Moulay Ismail à Meknès

Au titre de l'année 2012, les principales actions réalisées par ce SEGMA peuvent être résumées comme suit:

-  Renforcement du service de la pharmacie par l'achat des médicaments, des produits pharmaceutiques et pansements et accessoires de médecine, des fongibles médico-chirurgicaux, des fongibles de laboratoire, des fongibles de radiologie, des produits biologiques et des produits chimiques ;
-  Amélioration du service biomédical à travers l'acquisition de la colonne de coelochirurgie, de phacoémulsificateur péristaltique avec us oscillatoire d'ophtalmologie, du laser photo-coagulateur, du fauteuil pour chimiothérapie, d'instrument de stomatologie, d'instrument de traumatologie, d'instrument d'urologie, des produits énergétiques pour chauffage de l'hôpital et des fluides médicaux ;

- Amélioration du service matériel par la réalisation des travaux d'aménagement des locaux de l'hôpital, l'achat des climatiseurs, des produits d'hygiène pour nettoyage de l'hôpital, du matériel informatique et des pièces de rechange pour l'entretien et la réparation du matériel informatique.

Pour ce qui est de son programme d'action pour les années **2013** et **2014**, il consiste essentiellement en la poursuite des actions suivantes :

- Renforcement du plateau technique de l'hôpital notamment à travers, l'achèvement de l'instrumentation des différents services de l'hôpital, l'achat des produits énergétiques pour chauffage, l'acquisition des fluides médicaux (oxygène, azote...) ainsi que l'achat d'autres matériels;
- Amélioration du service de la pharmacie par l'achat de produits pharmaceutiques, pansements, accessoires de médecine et de pharmacie, acquisition des réactifs de l'automate d'hématologie, d'hémostase, de biochimie hormonologie et l'achat des fongibles de radiologie et de laboratoire ;
- Amélioration du service matériel notamment par l'acquisition des fournitures électriques et informatiques, l'achat des livres médicaux et des produits d'hygiène pour la désinfection et le nettoyage des bâtiments et l'aménagement des locaux de l'hôpital.

III.1.9. Hôpital Militaire à Lâayoune

Les réalisations de cet hôpital au cours de l'année **2012** sont ainsi synthétisées :

- Amélioration de la qualité des prestations à travers l'acquisition des équipements nécessaires ;
- Amélioration des conditions d'accueil et d'offre des soins aux demandeurs d'hospitalisation via la réhabilitation des infrastructures hospitalières ;
- Achat des médicaments génériques et constitution d'un stock provisionnel de médicaments dans le cadre de la rationalisation des dépenses.

Quant à son programme d'action au titre des années **2013** et **2014**, l'hôpital poursuivra ses actions d'amélioration des conditions d'accueil et de la qualité des soins offerte aux patients. Il s'agit, notamment de :

- Achat du matériel médico-technique, des médicaments, des produits pharmaceutiques et médicaux ainsi que des matières biologiques et chimiques ;
- Approvisionnement en consommables chirurgicaux et médicaux et en consommables de laboratoires ;
- Entretien des équipements et des bâtiments.

III.1.10. Hôpital Militaire à Dakhla

En **2012**, l'hôpital militaire de Dakhla a réalisé les actions suivantes :

- Achat du matériel médico-technique, du matériel technique et du matériel et mobilier médico-hospitalier ;

- Achat de fournitures de bureau et imprimés techniques, de produits pharmaceutiques et de livres médicaux ;
- Infrastructures (réaménagements, installation, électricité, utilisation des lignes et réseaux spécialisés ...) ;
- Entretien, maintenance et réparation.

L'état d'avancement des actions programmées en **2013** par ce SEGMA se présente comme suit :

- Achat de médicaments, de produits pharmaceutiques, de pansements et accessoires, de produits biologiques et chimiques, de fongibles afférant à la radiologie et à l'odontologie, de fongibles chirurgicaux et médicaux et de produits de stérilisation (actions exécutées à 50%) ;
- Achat de poches de sang et ses dérivés (action en cours d'exécution) ;
- Achat du matériel médico technique (action exécutée à 30%),
- Entretien et réparation du matériel, maintenance des installations techniques, travaux d'aménagement, achat du matériel informatique et technique... (actions en cours d'exécution).

Les principales actions prévues par ce SEGMA, au niveau du plan d'action **2014**, concernent essentiellement :

- l'enrichissement du plateau biomédical par l'acquisition de nouveaux matériels médico-techniques ;
- la maintenance du matériel médico-technique ;
- l'informatisation des différents services de l'hôpital ;
- l'approvisionnement en médicaments, consommables et fluides médicaux pour faire face à la demande croissante des patients.

III.1.11. Hôpital Militaire à Guelmim

En **2012**, l'hôpital militaire à Guelmim à entamer le lancement des appels d'offres dont l'objet consiste en :

- L'acquisition et la modernisation du matériel médico-technique de l'hôpital ;
- La restauration et le renforcement des pistes au sein de l'hôpital ;
- La satisfaction des besoins de la pharmacie de l'hôpital : achat de médicaments, fournitures médicales et chirurgicales, accessoires médicaux et pharmaceutiques, ... ;
- L'acquisition des fluides gazeux médicaux.

Pour l'année **2013**, l'hôpital envisage de finaliser ces appels d'offres pour passer ensuite à la phase d'exécution.

Le plan d'action dudit SEGMA pour l'année **2014** portera en principe sur les mêmes actions (acquisition du matériel, achat de médicaments...) ajustées en fonction des nouveaux besoins de l'hôpital (maintenance et achat de pièces de rechange pour le matériel médico technique, satisfaction des besoins des services administratifs...).

III.1.12. Centre Médico Chirurgical des Forces Armées Royal à Agadir

Les principales actions réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2012 sont résumées dans le tableau ci-après :

Objectifs	Mesures prises
Renforcement du plateau biomédical	Acquisition d'équipements médico-techniques pour toutes les spécialités
	Réalisation, installation et mise en marche du 2 ^{ème} scanner (64 barrettes)
Élargissement de l'offre des soins	Démarrage des services d'ophtalmologie, d'ORL et de cardiologie interventionnelle
Amélioration de l'accueil et du confort des malades	Embellissement des chambres d'hospitalisation et des aires d'attentes
	Entretien et ornement des espaces verts
Amélioration du cadre de travail	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau
Réhabilitation de l'infrastructure	Réaménagement du service d'ordinaire
	Travaux de rénovation des façades internes et externes
	Réfection des voiries et cours

Au-delà de l'amélioration de l'environnement hospitalier pour garantir le confort des malades, la stratégie préconisée par le Centre accorde une attention soutenue à la mise à niveau du plateau technique pour permettre une prise en charge de proximité globale. À ce propos, les taux de réalisation ont atteint des paliers significatifs, reflétant ainsi l'objectivité et le réalisme avec lesquels le processus de planification a été mené.

Le programme d'action 2013 a été élaboré en vertu de l'impératif de normalisation et de rationalisation de dépenses publiques. L'objectif étant d'accroître la couverture médicale, d'améliorer la « démarche qualité » et de consolider la renommée et le niveau d'attractivité. L'état d'avancement des réalisations est présenté dans le tableau suivant :

Principales actions	État d'avancement des réalisations
Consolidation et modernisation des équipements & approvisionnement en produits pharmaceutiques	Marchés en cours de livraison
Démarrage des activités de neurologie	Acquisition de l'EMG et de l'EEG et démarrage effectif du service
Amélioration des conditions l'accueil et du confort des malades	Mise en place des panneaux de signalisation et embellissement des aires d'attentes
Mise à niveau de l'infrastructure	Travaux de réaménagement des locaux et de rénovation des façades et des fenêtres sont en cours de finalisation
Mise en place d'un réseau informatique et automatisation de la gestion de la pharmacie	Travaux d'installation du réseau et de développement des applications informatiques sont en cours d'exécution avec un taux de réalisation de 50%

Par ailleurs, le plan d'action de ce SEGMA au titre de l'année 2014, qui vise l'élargissement de l'offre de soins et par conséquent le renforcement de sa capacité d'autofinancement, se présente ainsi :

-  Orientation multidisciplinaire des soins à travers la création d'une entité d'anatomie-pathologique ;

- Renforcement du staff médical par le doublement des équipes médico-chirurgicales (OPH et ORL) ;
- Renforcement du plateau biomédical ;
- Développement de l'infrastructure logistique et de soutien par le renforcement des dépendances des structures « Magasins de stockage » et « Parc auto », et l'acquisition d'un incinérateur pour le traitement des déchets hospitaliers ;
- Optimisation des flux d'approvisionnement en médicaments et fongibles à travers la mise à jour de la nomenclature des articles pharmaceutiques et la définition des stocks stratégiques de sécurité.

III.1.13. Centre Médico Chirurgical des Forces Armées Royal à Essmara

L'état d'avancement de l'exécution du programme d'action de ce Centre au cours de l'année 2013, se résume ainsi :

- Établissement d'un courant électrique convenable pour permettre le branchement des appareils médicaux à haute tension électrique et acquisition de 06 ordinateurs (travail réalisé à hauteur de 7%);
- Achat des médicaments nécessaires et des appareils médicaux (travail en cours);
- Réparation des services sanitaires et administratifs (en cours de réalisation) ;
- Renforcement de la gestion des services sanitaires (en cours de réalisation).

Le programme d'action de ce SEGMA au titre de l'année 2014 prévoit la réalisation des objectifs suivants :

- Amélioration et développement des prestations offertes aux malades ;
- Dotation par des outils médicaux permettant d'améliorer la performance de l'hôpital;
- Acquisition des médicaments et des matières médicales nécessaires ;
- Réparation et équipement des chambres hospitalières ;
- Équipement des services qui assurent le bon fonctionnement de l'hôpital ;
- Élargissement de la salle d'accueil et de la division d'urgence.

III.2. DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES

III.2.1. SEGMA relevant du département du Tourisme

Afin de bien mener la stratégie nationale dans le domaine touristique, un ensemble d'instituts ont été créés pour doter le secteur d'un dispositif de formation en hôtellerie et en tourisme. Ces entités assurent la formation selon quatre niveaux de compétences; à savoir :

- **Niveau Supérieur** : dispensé par l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger (ISITT);

- **Niveau Technicien spécialisé** : assuré par 3 Instituts Spécialisés de Technologie Hôtelière et Touristique se trouvant à Mohammedia, Agadir et Marrakech ;
- **Niveau Technicien** : dispensé par 8 Instituts de Technologie Hôtelière et Touristique se situant à El Jadida, Erfoud, Fès (2 centres), Ouarzazate, Saidia, Salé et Tanger ;
- **Niveau Qualification** : assuré par 4 Centres de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique à Asilah, Benslimane, Casablanca et Rabat.

Au cours de l'année **2012**, le bilan de réalisations de ces instituts a concerné essentiellement les actions ci-après :

- Formation des stagiaires avec 4.652 inscrits et 2.270 lauréats (par rapport à une prévision de 5.402 inscrits et 2.393 lauréats) ;
- Mise à niveau des locaux pédagogiques et de l'internat ;
- Amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Mise à niveau informatique et acquisition des outils didactiques.

Ainsi, le premier semestre de l'année **2013** a été marqué par la réalisation ou le démarrage de certains projets. En particulier, les actions réalisées se rapportent sur :

- Le renforcement de la formation continue par la participation des professionnels au perfectionnement des formateurs ;
- L'amélioration de la communication à travers la célébration des journées portes ouvertes et la participation aux différents forums et séminaires ;
- L'aménagement et l'équipement des locaux pédagogiques et de l'internat ;
- L'informatisation et l'acquisition des outils didactiques modernes ;
- L'ouverture sur l'environnement à travers notamment les projets de jumelage, la signature de conventions de partenariat avec des organismes publics et privés et la participation aux salons et rencontres se rapportant au secteur du tourisme ;
- L'amélioration de l'efficacité et de la pertinence de l'offre de la formation ;
- L'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

III.2.3. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat

Le bilan des réalisations de ces SEGMA au titre de l'exercice **2012** se récapitule comme suit :

Mesures prioritaires		Indicateurs chiffrés		
Objectifs	Actions prises	Nombre prévu d'inscrits	Réalisation	Observation
Formation de 667 stagiaires par la formation résidentielle	- Soutien des services par l'acquisition du matériel technique nécessaire et la réhabilitation des bâtiments	667	606	Soit un taux de réalisation de 91%
Formation de 308 apprentis	- Formation des formateurs	308	210	Soit un taux de réalisation de 68%
Formation professionnelle au profit de 3.373 artisans	- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'information	3373	3.816 (*)	Soit un taux de réalisation de 113%

(*) Ces réalisations ont bénéficié du soutien du Millenium Challenge Account (MCA).

Les actions engagées par ces entités, au titre de l'exercice 2013, peuvent être résumées ci-après :

- Formation de 700 stagiaires par la formation résidentielle, soit une augmentation de 15% par rapport à 2012 ;
- Formation de 250 apprentis à travers la formation par apprentissage, soit une augmentation de 15% par rapport à 2012;
- Formation professionnelle au profit de 1.400 artisan(e)s. En effet, jusqu'au mars 2013, 520 artisan(e)s ont bénéficié d'une formation en céramique, en tissage traditionnel et en tapis et ce, à travers des unités mobiles de formation qui ont ciblé les artisan(e)s du monde rural.

Le plan d'action de ces SEGMA au titre de l'année 2014 mettra l'accent sur la poursuite de la réalisation des objectifs mentionnés dans le contrat programme de la vision 2015 de l'artisanat, et le plan d'urgence pour la formation par apprentissage, il s'agit notamment de :

- La formation de 750 stagiaires par la formation résidentielle, soit une augmentation du nombre des inscrits à hauteur de 7% par rapport à 2013 ;
- La formation de 310 apprentis, soit une augmentation du nombre des inscrits de 25% par rapport à 2013 ;
- La formation professionnelle au profit de 1.500 artisan(e)s, soit une augmentation du nombre des inscrits à hauteur de 7% par rapport à 2013.

III.2.3. Institut des techniciens spécialisés en mécanique agricole et équipement rural de Bouknadel-Salé

Les principales actions réalisées par ce Service au cours de ces trois dernières années se présentent comme suit :

■ Au niveau de la formation professionnelle initiale :

Au cours de cette période, l'Institut a formé, **438** élèves répartis entre des techniciens spécialisés en électromécanique, en gestion et maîtrise de l'eau et en mécanique agricole et des ouvriers qualifiés en mécanique agricole. Le tableau ci-dessous récapitule le bilan de cette formation :

Type d'indicateur	Intitulé	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Moyenne
Production	Effectif des élèves inscrits (a)	142	148	148	146
	Effectif des enseignants permanents (b)	22	22	22	22
	Volume horaire face à face /enseignant/année	310	310	310	310
Performance	Taux de réussite	86,41%	100%	100%	95,47%
	Taux d'insertion	96,75%	94,66%	93,33%	94,91%
	Taux d'encadrement (b)/(a)	15,5%	14,86%	14,86%	15,32%

■ Au niveau de suivi et d'encadrement des stagiaires :

Indicateur	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Nombre de visite / an	140	150	155	445
Nombre H.J. Visite /an	280	300	310	890

■ Au niveau de la formation continue:

Durant ces trois dernières années, l'Institut a organisé des sessions de formation au profit de :

- ✚ maîtres de stage et agriculteurs ;
- ✚ enseignants de la mécanique agricole selon l'approche par apprentissage ;
- ✚ enseignants de la mécanique agricole pour la mise en place des plans et le développement du test d'évaluation des stagiaires, selon la formation par compétences ;
- ✚ cadres de l'administration pour les fondements et les plans de gestion, selon la formation par compétences.

De même, le SEGMA a mis à disposition des administrations centrales du Département de l'Agriculture les infrastructures nécessaires pour l'organisation des sessions de formation continue, au profit des fonctionnaires et des responsables, notamment, en ce qui concerne les affaires administratives et comptables. Le tableau suivant récapitule les sessions de formation continue offertes aux cadres et agents du Département en question :

Indicateur	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Nombre des sessions de formation	53	37	45	135
Nombre de jours de formation	4 770	2 981	3 375	11 126

Les actions entamées par ce SEGMA, au titre du premier semestre de l'année **2013**, ont porté sur :

- l'amélioration de la formation professionnelle initiale, par la poursuite des opérations de modernisation de l'infrastructure de l'Institut ;
- l'amélioration du système pédagogique ;
- le développement du partenariat ; et
- l'amélioration de la gestion administrative et financière.

Cet établissement envisage, dans le cadre de son programme d'action pour l'année **2014**, la réalisation des opérations suivantes :

- La formation des techniciens en mécanique agricole, en électromécanique et en gestion et maîtrise de l'eau ;
- La formation par apprentissage de **60** adjoints techniques en mécanique agricole, **70** mécaniciens en mécanique agricole et **30** soudeurs ;
- La poursuite de la mise à niveau de l'infrastructure de l'Institut ;
- Le renforcement de la formation continue par l'organisation de : **4** sessions de stage au profit des formateurs, **3** sessions de stage au profit des lauréats en collaboration avec les professionnels, une session de stage au profit des superviseurs sur terrain, des journées de sensibilisation relatives à la formation par apprentissage et une journée d'étude sur l'irrigation dans la Région en partenariat avec la Direction Régionale de l'Agriculture ;
- Le renforcement de la convention signée avec l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Loukkos et le développement du partenariat dans le domaine avec des acteurs espagnols.

III.2.4. Institut Royal des techniciens spécialisés en élevage – Fouarat Kénitra

Les mesures adoptées par l'Institut au titre de l'année **2012** portent essentiellement sur les opérations suivantes :

- Conception de 3 cours du niveau de Technicien spécialisé, option « Aviculture » et « Élevage des ruminants » selon l'approche par compétences et option « Qualité des produits animaux et d'origine animale » ;
- Création d'un niveau d'Ouvrier agriculteur qualifié, option « Polyculture et élevage » ;
- Formation et mise à niveau des jeunes non scolarisés en monde rural dans différentes branches d'élevage.

Par ailleurs, les tableaux ci-dessous synthétisent, au cours des **trois dernières années** :

les principaux indicateurs relatifs à la **formation professionnelle initiale** :

Indicateur	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Moyenne
Nombre de stagiaires inscrits	148	149	140	145
Nombre de formateurs	12	12	12	12
Nombre d'heures de formation en classe	324	324	300	316
Taux de réussite	100%	100%	100%	100%
Taux d'insertion en milieu professionnel	90	87	--	89

les principaux indicateurs relatifs à la **formation professionnelle par apprentissage**:

Indicateur	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total / Moyenne
Nombre de stagiaires prévus(a)	120	120	150	390
Nombre de stagiaires formés(b)	58	135	135	328
Nombre de lauréats	34	101	11	146
Taux de réalisation (b/a)	48,3%	112,5%	88%	78%
Pourcentage des lauréats	58,6%	74,8%	--	--

Les actions réalisées au titre du premier semestre de l'année **2013**, portent principalement sur la poursuite du renforcement de la formation professionnelle initiale et par apprentissage et ce, à travers :

- la modernisation des infrastructures de l'établissement (entretien de la mosquée et de l'étable);
- l'amélioration du système pédagogique (équipement de la station pédagogique) ;
- le développement du partenariat ;
- l'amélioration de la gestion administrative et financière.

Cet institut envisage, dans le cadre de son plan d'action au titre de l'année **2014**, la réalisation des axes suivants:

Activités pédagogiques :

Formation professionnelle initiale : niveau « Technicien spécialisé »

Série	Classe	2013-2014
Aviculture	1 ^{ère} année	25
	2 ^{ème} année	23
Élevage des ruminants	1 ^{ère} année	30
	2 ^{ème} année	25
Qualité des produits animaux et d'origine animale	1 ^{ère} année	25
	2 ^{ème} année	-
Total		128

✚ Formation par apprentissage : niveau « Apprentissage professionnel »

Série	Promotion	2013-2014
Aide éleveur bovin d'embouche	56	40
Aide éleveur bovin ovin caprin	57	40
Aide apiculteur	58	40
Total	120	

🏠 Modernisation des infrastructures :

- ✚ Entretien et réaménagement des bâtiments: construction d'une bibliothèque et d'une salle de lecture, équipement du laboratoire, entretien et aménagement des couches pour les étudiants ;
- ✚ Maintenance du réseau électrique et Web ;
- ✚ Réparation du réseau de l'eau potable et de l'assainissement.

III.2.5. Institut Technique Agricole (ITA) de la Chaouia

Le bilan des actions réalisées par cet établissement au cours de ces **trois dernières années** se présente comme suit :

🏠 Au niveau de la formation professionnelle initiale :

Pour satisfaire les besoins des entreprises et des exploitations agricoles en main d'œuvre qualifiée, l'Institut a formé **251** techniciens et ouvriers qualifiés en polyculture élevage, répartis selon les années comme suit :

Indicateur	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Moyenne
Effectif des élèves inscrits (a)	79	108	64	83,67
Effectif des enseignants permanents (b)	3	4	4	3,66
Volume horaire face à face /ENS/AN	220	280	280	260
Taux de réussite	97.56%	96.19%	96.19%	96.65%
Taux d'insertion	Le taux moyen d'emploi pour les promotions 2005 et 2007 est de 60% (*)			
Taux d'encadrement (b)/(a)	3,80%	3.70%	6,25%	4.58%

(*) Selon les résultats de l'enquête la plus récente initiée et encadrée par la DERD/ALEF(USAID), qui a utilisé le logiciel de suivi MASSAR (enquête réalisée en 2009 sur un échantillon des promotions 2005 et 2007).

■ Au niveau de suivi et d'encadrement des stagiaires :

Indicateur	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
Nombre de visite / an	10	20	20	50
Nombre H.J.Visite /an	120	240	240	600

■ Au niveau de la formation par apprentissage (*): réalisations physiques de la convention conclue dans le cadre du plan d'urgence pour la formation par apprentissage.

Année	Effectif prévu	Effectif Formé	Lauréats
2009	30	37	37
2010	90	93	93
2011	120	118	118
2012	120	40	25
2013	60	-	-
Total	420	288	273

(*) Les filières concernées par ce type de formation sont : aide apiculteur, aide éleveur bovin d'embouche, aide éleveur bovin laitier, aide aviculteur, aide éleveur bovin ovin caprin, aide cuniculteur, aide arboriculteur, aide maraîcher et aide exploitant en grandes cultures.

Au cours de l'exercice 2013, l'Institut a procédé à la réalisation des actions suivantes :

■ Mise à niveau des infrastructures :

- ✚ Réaménagement du bloc cuisine et réfectoire, des classes de cours et d'une partie de l'internat (pour les filles) et ce, à hauteur des budgets délégués ;
- ✚ Adduction en eau potable prévue par l'ONEE à partir du mois de janvier 2014, ce qui constitue un vrai acquis pour l'établissement ;
- ✚ Révision du réseau électrique surtout au niveau du poste d'alimentation, et ce en collaboration avec les services d'entretien de l'ONEE (Délégation Régionale de Settat) ; en attendant d'étudier la possibilité de rétrocéder ce poste client à l'ONEE.

■ Amélioration du dispositif pédagogique :

- ✚ La direction de l'Institut envisage cette année, après concertation avec le corps enseignant, la mise en place de deux serres delta 9 : l'une pour les essais pratiques en aviculture et l'autre pour les travaux pratiques végétaux, ainsi que l'installation d'un clapet pour la pratique de la cuniculture prévue en début d'octobre 2013.
- ✚ Afin d'améliorer le système de formation, la direction compte également mettre à niveau la salle informatique par la réparation de 6 ordinateurs et l'acquisition d'autres s'il y a besoin.
- ✚ A l'heure actuelle, la connexion au réseau Internet n'est pas envisageable, sauf si les instances centrales concernées du Ministère interviennent pour la généralisation du réseau Internet ADSL, pour l'ensemble des établissements de formation agricole.

Par ailleurs, le programme d'action de cet établissement au titre de l'année 2014 vise la poursuite des principales actions suivantes :

 **Actions pédagogiques :**

 **Formation initiale :**

Filière	Classe	2013-2014
Technicien en Polyculture élevage	1 ^{ère} A	60
	2 ^{ème} A	62
Ouvrier qualifié en Polyculture élevage (*)	1 ^{ère} A	Néant
	2 ^{ème} A	12
Total		134

(*) A partir de la prochaine rentrée l'établissement ne formera plus pour le niveau « Qualifié » et se concentrera sur la formation du niveau « Technicien » selon deux groupes.

 **Formation continue :**

-  Un grand besoin en matière de formation continue adaptée est dégagé par les agents de l'administration et les formateurs, lors de l'élaboration des thématiques des sessions de formation pour l'exercice 2013 ;
-  Le taux d'analphabétisme est très élevé parmi le personnel de soutien, par conséquent un programme d'alphabétisation serait approprié bien que les moyens humains font défaut.

 **Actions de mise à niveau des infrastructures :**

Ce programme devrait être poursuivi après délégation des crédits nécessaires et ce pour l'entretien et la réparation des immeubles de l'Internat (étanchéité, peinture interne et externe...) et du bloc administratif.

III.2.6. Institut Technique Agricole (ITA) de Tiflet

Les principales actions réalisées par cet établissement au cours des **trois dernières années** se présentent comme suit :

 **Au niveau de la formation professionnelle initiale :**

Pour assurer une formation adéquate et une main d'œuvre qualifiée, l'Institut a formé 378 techniciens et ouvriers qualifiés en polyculture élevage, répartis selon les années comme suit :

Indicateur	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Moyenne
Effectif élèves inscrits (a)	140	103	135	126
Effectif enseignants permanents (b)	7	6	6	6,33
Volume horaire face à face /ENS/AN	240	280	280	266,66
Taux de réussite	96.29%	100%	89.47%	95.25%
Taux d'insertion	66%	62%	64%	64%
Taux d'encadrement (b)/(a)	5,00%	5,83%	4,44%	5,09%

 **Au niveau de suivi et d'encadrement des stagiaires :**

Indicateur	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
Nombre de visite / an	26	20	25	71
Nombre H.J. Visite /an	78	60	75	213

 **Au niveau de la formation par apprentissage:** réalisations physiques des conventions 2000/2005 conclues dans le cadre du plan d'urgence pour la formation par apprentissage :

Année	Effectif prévu	Effectif formé	Lauréats
2009-2010	60	68	60
2010-2011	200	108	89
2011-2012	200	89	-
2012-2013	120	53	-
Total	580	318	149

L'état d'avancement du plan d'action de ce SEGMA, au titre de l'année **2013**, se présente ainsi :

-  Achèvement des programmes de formation des techniciens et des ouvriers qualifiés ;
-  Réalisation à 50%, de la formation par apprentissage de 3 groupes des jeunes ruraux, en plus de la programmation des journées de sensibilisation pour le dernier semestre de l'année ;
-  Réalisation à 60% des sessions de formation des formateurs selon l'approche par compétence ;
-  Réalisation à 25% des travaux d'aménagement et de restauration des services de l'Institut ;
-  Achèvement des travaux de construction de la salle réservée à l'allaitement des vaches pour l'enseignement de cette opération aux étudiants.

Par ailleurs, le programme d'action de cet établissement au titre de l'année **2014**, et qui vise l'amélioration de la formation professionnelle initiale et par apprentissage, consiste en :

-  La poursuite de la modernisation de l'infrastructure de l'établissement ;
-  La formation de **75** techniciens et ouvriers qualifiés et de **120** apprentis ;
-  La poursuite de l'amélioration du système pédagogique et ce par l'introduction de la formation par compétence dans la chaîne de l'éducation des vaches, des moutons et des chèvres sous la supervision d'un bureau d'études ;
-  Le développement du partenariat dans le domaine ;
-  La poursuite de l'amélioration de la gestion administrative et financière ;
-  L'organisation d'une journée de sensibilisation au profit des conseillers d'orientation relevant de la Délégation de l'Agriculture de la Province de Khemissat.

III.2.7. ITA Sahel Boutaher de Taounat

Au cours des trois dernières années, les principaux indicateurs relatifs à la formation professionnelle initiale offerte par cet établissement sont synthétisés dans le tableau suivant :

Indicateur	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Moyenne
Nombre de stagiaires inscrits	103	103	104	103
Nombre de formateurs	5	5	5	5
Nombre des heures de formation en classe	220	262	262	248
Taux de réussite	87,25%	95,75%	93%	92%
Taux d'insertion en milieu professionnel	61%	65%	80%	68,67%
Taux d'encadrement	100%	100%	100%	100%

Quant aux indicateurs relatifs à la formation par apprentissage (*), ils se présentent comme suit :

Métiers	Stagiaires inscrits	Stagiaires en formation	Stagiaires évalués	Stagiaires ayant quitté la formation
Ouvrier agriculteur	92	87	59	28
Ouvrier apiculteur	142	142	104	31
Ouvrier arboriculture	396	396	99	152
Ouvrier en élevage bovin	99	99	73	22
Ouvrier en bovin d'embouche	48	46	44	02
Ouvrier en cuniculture	31	31	28	
Total	808	801	407	235
Taux de réalisation			99,13%	
Pourcentage des stagiaires évalués			50,81%	

(*) Convention N° app/agr/1 Plan d'Urgence/2008 (situation au 31 décembre 2012)

Les principales actions réalisées au titre du premier semestre de l'année 2013, portent sur la poursuite du renforcement de la formation professionnelle initiale et par apprentissage, notamment, à travers la modernisation des infrastructures de l'établissement, et l'amélioration de son système pédagogique.

En particulier, l'Institut et à travers son plan d'action au titre de l'année 2014, envisage de réaliser les opérations suivantes :

Activités pédagogiques :

Formation professionnelle initiale :

Série	Classe	2013-2014
Technicien en Polyculture et élevage	1 ^{ère} année	30
	2 ^{ème} année	27
Ouvrier qualifié en Polyculture et production animale	1 ^{ère} année	30
	2 ^{ème} année	25
Total		112

✚ Formation par apprentissage professionnel :

Série	Promotion	2013-2014
Ouvrier en apiculture	02	42
Ouvrier en cuniculture	01	31
Ouvrier en arboriculture fruitière	01	51
Total		124

III.2.8. École d'Agriculture de Témara

Les principales actions réalisées par cet établissement de formation au cours de ces **trois dernières années** se présentent comme suit :

📖 Au niveau de la formation professionnelle initiale :

Année	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Moyenne
Effectif des élèves inscrits (a)	91	92	113	98,66
Effectif des enseignants permanents (b)	11	11	11	11
Volume horaire de formation en classe	350	350	350	350
Taux de réussite	100%	98%	100%	99,33%
Taux d'insertion	73,5%	68%	64%	68,5%
Taux d'encadrement (b)/(a)	12%	12%	10%	11%

📖 Au niveau de suivi et d'encadrement des stagiaires :

Année	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Nombre de visite / an	40	48	48	136
Nombre H.J. Visite /an	80	96	96	272

📖 Au niveau de la formation par apprentissage: réalisations physiques des conventions du plan d'urgence

Année	Effectif prévu	Effectif formé	Lauréats
2008-2009	100	75	23
2009-2010	260	156	62
2010-2011	140	140	75
2011-2012	120	-	-
Total	620	371	160

📖 Au niveau de la formation continue:

Bénéficiaires	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Maîtres de stage				01	
Lauréats		01			
Formateurs	01		01	02	05

Les réalisations de cet établissement au titre du premier semestre de l'année **2013** consistent essentiellement en la poursuite des opérations de mise à niveau des infrastructures et de son système pédagogique.

Au titre de l'année **2014**, le programme d'action de cet établissement se présente ainsi :

- Poursuite de la modernisation de l'infrastructure de l'établissement ;
- Poursuite de la formation continue des formateurs et des lauréats dans le domaine de fabrication en industrie agroalimentaire ;
- Formation de **21** techniciens, responsables d'une ligne de fabrication en industrie agroalimentaire;
- Formation de **25** ouvriers qualifiés en aviculture, **25** ouvriers qualifiés en production des légumes et **25** ouvriers qualifiés en arboriculture fruitière ;
- Formation de **60** ouvriers qualifiés en polyculture et production animale ;
- Formation par apprentissage de **120** adjoints répartis entre adjoints en jardinage, en production de légumes, en aviculture et en élevage des bovins laitiers ;
- Développement du partenariat avec certains établissements de formation professionnelle en France, et des entreprises œuvrant dans le domaine de fabrication en industrie agroalimentaire pour l'accueil des stagiaires.

III.2.9. Service des Lycées Agricoles

La situation des réalisations physiques arrêtées jusqu'au **31/12/2012** concerne les actions suivantes :

- Formation de **25.622** stagiaires entre 2009 et 2012, soit 62% du nombre prévu dans le plan d'urgence ;
- Préparation, modernisation et harmonisation des programmes de formation par apprentissage en partenariat avec le département de la formation continue ;
- Élaboration de deux nouveaux programmes de formation par apprentissage selon l'approche par compétences, à savoir : « ouvrier en élevage des moutons et chèvres » et « ouvrier en installation des systèmes d'irrigation » ;
- Diagnostic de **37** établissements d'enseignement, de formation et de recherche en vue de déterminer le bilan des compétences des formateurs et du matériel nécessaire pour l'intégration des programmes de formations élaborés selon l'approche par compétences ;
- Organisation de **126** séminaires au profit de **300** formateurs.

Au cours des **cinq dernières années** les indicateurs de performance de ce Service se récapitulent dans les tableaux ci-après :

 **Taux de réalisation :**

Année scolaire	Taux de réalisation	% des lauréats
2009	76 %	77%
2010	79%	68%
2011	66%	68%
2012	58%	38%
2013	29%	4%
Moyenne	62%	57%

 **Effectif formé par métier :**

Métier	2009	2010	2011	2012	2013
Ouvrier en production des légumes	349	1234	1062	918	374
Ouvrier en élevage bovin	302	849	590	410	186
Ouvrier en arboriculture fruitière	696	1720	1330	730	432
Chauffeur de tracteur	58	73	82	71	0
Ouvrier mécanicien en réseau d'irrigation	96	383	129	78	186
Ouvrier en élevage ovin caprin	125	448	652	952	292
Ouvrier en grandes cultures	31	0	0	0	0
Ouvrier en apiculture	249	369	653	417	155
Ouvrier en pépinières	55	164	15	26	0
Ouvrier en traitement des maladies botaniques	36	218	85	31	0
Ouvrier en aviculture	185	302	384	352	108
Ouvrier en jardinage	62	256	244	540	45
Ouvrier mécanicien des machines agricoles	137	666	515	443	140
Agent forestier	34	58	109	30	0
Ouvrier en plantes aromatiques et médicinales	27	435	200	131	0
Ouvrier en cuniculture	25	407	140	156	41
Divers	263	1024	581	135	100
Total	2730	8606	6771	5420	2059

III.2.10. École Nationale Forestière d'Ingénieurs

Au titre de l'année 2012, l'École a entamé les actions suivantes :

-  Formation des ingénieurs des eaux et forêts au Maroc, au Maghreb, en Afrique subsaharienne et au Moyen Orient ;
-  Participation à la formation d'autres compétences (en Ingénierie, Master et Doctorat) en partenariat avec les établissements nationaux et étrangers, à travers l'organisation des conférences et l'encadrement des recherches de fin de formation et des thèses ;
-  Organisation des manifestations scientifiques, techniques et culturelles, sous forme de conférences et des ateliers de travail, sur le plan national et international ;
-  Contribution au développement technologique à travers des programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux et dans le cadre du système national de la recherche ;

- Diffusion des informations scientifiques et technologiques à travers la publication des articles scientifiques, des ouvrages et des travaux de conférences.

En particulier, et pour ce qui est du domaine de la coopération, le bilan des réalisations se présente comme suit :

- Réception des visiteurs et des stagiaires étrangers provenant de plusieurs pays amis (Arabie Saoudite, Yémen, Espagne, France, Algérie, Belgique, Italie, Tunisie, ...)
- Préparation d'une convention pour la formation continue des cadres du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts ;
- Contribution à la réalisation de l'étude, relative à la stratégie nationale de formation et de recherche, réalisée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;
- Organisation des manifestations dans le cadre du projet AGORA ;
- Organisation des visites à l'étranger pour des recherches sur le terrain au profit des professeurs, dans le cadre des projets : UCL, UCO, PIC, AGORA, ...

En 2013, la publication de la loi n°00-01 relative à la formation de l'enseignement supérieur a constitué une opportunité pour ce SEGMA, dans la mesure où elle lui a permis de s'adapter à de nouvelles missions englobant les aspects des stages et de la recherche scientifique et, par là même, de contribuer au développement économique et social. Ainsi, la réorganisation introduite en conséquence au niveau de l'École lui a permis de créer une dynamique efficace des activités pédagogiques et ce dans le respect des principes ci-dessous :

- Respect des normes d'enseignement de l'unité « Évaluation et Crédit » ;
- Amélioration des méthodes pédagogiques, des moyens d'apprentissage et des outils d'évaluation ;
- Création des liens entre les écoles de stage professionnel et les universités ;
- Respect de l'équilibre entre la formation théorique et la formation pratique de l'ingénieur ;
- Organisation des stages de spécialité et développement de la connaissance ;
- Diversification des stages et leur adaptation aux besoins de développement ;
- Obtention des options de l'enseignement en génie pour accompagner le contexte de cette réforme.

Par ailleurs, il est à signaler qu'au titre de l'année universitaire 2012-2013, l'École a connu une augmentation remarquable du nombre des étudiants inscrits, qui est passé de 25 à 40 étudiants en première année. De même, 7 professeurs et 4 techniciens ont été recrutés pour renforcer l'équipe pédagogique de l'institution et combler le déficit constaté au niveau de plusieurs spécialités.

Le plan d'action de l'École Nationale Forestière des Ingénieurs au titre de l'année 2014 se focalisera sur deux axes fondamentaux ; à savoir :

- L'entretien et le réaménagement des bâtiments ;
- L'amélioration du niveau de l'équipement de laboratoire des sols et de la métrologie, notamment le renouvellement du matériel et des outils employés dans le système de formation des étudiants en génie.

Dans ce sens, plusieurs actions sont programmées au titre de l'année 2014 :

- La construction de la bibliothèque ;
- La construction des bureaux de la Direction de la Formation Militaire ;
- L'entretien et le réaménagement des bâtiments administratifs et pédagogiques ;
- Le réaménagement d'une buvette pour les professeurs ;
- L'aménagement du stock de matériels ;
- La construction de nouveaux bureaux au niveau de l'économat et du service comptable ;
- L'acquisition du matériel nécessaire au centre informatique pour la mise en place des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) ;
- L'acquisition des programmes statistiques et des SIG ;
- La poursuite des travaux d'équipement des laboratoires en matériel technique ;
- L'achat du matériel technique et des outils nécessaires pour l'automatisation des inventaires forestiers ;
- L'achat du matériel de camping pour effectuer des visites sur le terrain.

III.2.11. Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice 2012, ainsi que les indicateurs d'activités et afférents sont résumés dans le tableau suivant :

Actions prioritaires		Indicateurs chiffrés			
Objectif	Mesures prises	Valeur cible	Réalisation	Observations	
Formation des cadres supérieurs dans le domaine de la pêche maritime et de la valorisation des produits de la pêche maritime	Formation initiale :				
	1 ^{ère} cycle :				
	- Lieutenant de la pêche	24	30	Le dépassement est dû à l'accueil des étudiants étrangers et des redoublants	
	- Lieutenant mécanicien de pêche	24	29		
	- Traitement et valorisation des produits de la pêche	24	13		
	2 ^{ème} cycle :				
	- Capitaine de pêche	20	13	Diminution de la demande	
- Officier mécanicien de pêche	20	13			
- Technologie de pêche	20	10			
				Selon les résultats du concours d'accès	

	Formation continue :			
	- Formation pratique au bord des navires écoles ;	---	59	
	- Formation pratique dans les unités d'analyse et de valorisation des produits de la pêche, les laboratoires, les ateliers et les bassins d'essais ;	---	108	
	- Formation continue et finalisation de formation.	---	19	

Le premier semestre de l'année scolaire **2012/2013**, a été marqué par l'achèvement de **4** modules pour le premier et le deuxième cycle de formation continue ainsi que pour les autres filières. Le nombre des cadres supérieurs a atteint **34** cadres pour le diplôme de lieutenant de pêche, **50** cadres pour le diplôme de lieutenant mécanicien de pêche et **45** cadres pour le traitement et la valorisation des produits de pêche.

Il est à signaler qu'après l'achèvement des examens du deuxième semestre, les étudiants de la filière lieutenant de pêche et lieutenant mécanicien de pêche réaliseront un stage au bord de navire école, et les étudiants de la filière du traitement et de valorisation des produits de pêche effectueront un stage dans les unités de transformation et de traitement des poissons. Les élèves stagiaires seront tenus de présenter un rapport à la fin de la période de stage.

Dans le cadre de son programme d'action pour l'année **2014**, l'établissement envisage la formation des cadres supérieurs : 20 lieutenants de pêche, 20 lieutenants mécaniciens de pêche et 20 cadres dans le traitement et la valorisation des produits de la pêche. Il est à noter que le concours d'accès à l'Institut, au titre de l'année académique 2013/2014, est prévu en mois de juillet 2013.

III.2.12. Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) d'Al Hoceima

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice **2012** se résument comme suit :

-  Le relèvement du niveau de la formation à travers l'acquisition des outils didactiques et pédagogiques et l'achat du matériel informatique ;
-  Le renforcement de la sécurité et de la surveillance au sein de l'Institut par l'achat des équipements informatiques et électroniques ;
-  L'amélioration de la performance et de la qualité des prestations rendues.

Au titre du premier semestre de l'année **2013**, les réalisations de cet Institut ont concernées les actions suivantes:

-  Le lancement d'un marché pour les opérations d'assainissement et d'hygiène ;
-  Le lancement d'un marché relatif à la sécurité et à la surveillance de l'Institut ;
-  La conclusion d'une convention avec l'ONEE concernant la consommation de l'eau et d'électricité;
-  La conclusion d'une convention avec la SNTL pour l'achat du carburant et l'entretien et la réparation des voitures.

Pour l'année 2014, l'Institut envisage d'entamer les actions suivantes :

- Généraliser et faire réussir la formation selon l'approche par compétences à travers, la qualification des formateurs et des cadres administratifs, et l'adaptation de la gestion de l'Institut selon cette approche
- Entretien et aménagement des bâtiments administratifs ;
- Achat des équipements pour l'internat ;
- Achat des outils didactiques et pédagogiques ;
- Achat des outils informatiques.

III.2.13. Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) de Safi

Les actions réalisées par cet établissement, au cours de l'année 2012, se présentent comme suit :

Actions prioritaires		Indicateurs chiffrés	
Objectif	Mesures prises	Valeur cible	Réalisations
Améliorer le niveau des stagiaires et faciliter leur insertion dans le domaine de travail	Création d'un nouveau type de formation selon l'approche par compétences	Formation de 24 techniciens en filière « Officier mécanicien de 1 ^{er} grade »	24
Améliorer la qualité de formation	Élaboration d'un programme de formation	Application du programme pour : - Niveau technicien : 80 - Formation par apprentissage : 54 - Analphabétisme : 4300 - Accès à la profession du marin : 148	69 42 2250 146
	Élaboration d'un programme relatif aux sorties au bord de navire école	222 jours de sorties pour 312 bénéficiaires.	50 jours de sorties pour 423 bénéficiaires.

Le programme d'action de l'ITPM de Safi, au titre du premier semestre de l'année 2013, a été réalisé à hauteur de 50%. Il porte essentiellement sur les opérations suivantes :

- Acquisition des outils didactiques pour soutenir le renforcement des capacités et des connaissances pratiques des stagiaires et assurer la réussite de la formation par l'approche par compétences ;
- Travaux de renforcement des structures de l'ancien siège de l'Institut ;
- Travaux d'aménagement du mur de l'Institut, 4 entrepôts et un parking des voitures ;
- Acquisition d'un logiciel informatique pour la gestion du stock ;
- Création d'un portail électronique de l'Institut ;
- Construction d'un centre pour la sécurité et la lutte contre l'incendie.

Le programme d'action pour l'année 2014 prévoit la réalisation des opérations ci-après :

- Généraliser et faire réussir la formation selon l'approche par compétences à travers, la qualification des formateurs et des cadres administratifs, et l'adaptation de la gestion de l'Institut selon cette approche;
- Diversifier les formations destinées aux marins et aux ouvriers opérant dans les unités industrielles de la pêche, par l'organisation des visites et des sessions de communication avec les employeurs et professionnels du secteur, et l'élaboration des programmes de formation pour cette catégorie de bénéficiaires ;
- Réhabiliter les anciens bâtiments du centre de formation par apprentissage ;
- Acquérir les outils didactiques nécessaires ;
- Nettoyer les bassins secs et entretenir le navire école.

III.2.14. Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) de Tan-Tan

L'ITPM de Tan-Tan a réalisé, au cours de l'année 2012, les principales actions suivantes :

Actions prioritaires		Indicateurs chiffrés	
Objectif	Mesures prises	Valeur cible	Réalisations
Amélioration de la formation dans le domaine de la pêche :	- Formation stable		
	* Patron de pêche	48	50
	* Officier Mécanicien	48	51
	- Formation par apprentissage		
	* Spécialisation dans la conduite des moteurs marins	90	48
	* Spécialisation dans la navigation et la pêche	90	28
- Formation stable résidentielle ;	* Mécanicien pratique	32	76
	* Patron de pêche côtière	30	16
- Formation accompagnant le secteur	- Analphabétisme fonctionnelle	-	139
	- Orientation marine	-	290
	- Formation continue	-	34

Le programme d'action de l'ITPM de Tan-Tan, au titre de l'année 2013, permet de réaliser les formations suivantes :

- Formation stable pour 47 patrons de pêche et 48 officiers mécanique ;
- Formation par apprentissage pour 28 bénéficiaires dans la spécialisation en conduite des moteurs marins, 28 autres dans la spécialisation en navigation et pêche, 76 mécaniciens pratiques et 89 bénéficiaires dans le cadre de l'alphabétisme fonctionnelle ;
- Formation continue pour 3 800 marins de pêche traditionnelle.

Le programme d'action de cet établissement, au titre de l'année **2014**, prévoit la réalisation des actions principales ci-après:

- Application de l'approche par compétences pour la filière du patron de pêche, à travers l'acquisition des outils d'application relatifs aux techniques de la pêche et de navigation ;
- Qualification des marins de la pêche côtière pour les praticiens des métiers de conduite, en offrant annuellement les moyens de pêche mécanique pour **100** bénéficiaires ;
- Institution d'un programme de formation relatif aux critères de l'hygiène et de la qualité dans les unités de l'industrie, par l'équipement d'une salle relative à l'hygiène et à la qualité ;
- Renforcement de l'équipe pédagogique à travers des professeurs temporaires.

III.2.15. Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Larache

Le bilan des actions réalisées au cours de l'année **2012** se résumé comme suit :

Actions prioritaires		Indicateurs chiffrés	
Objectifs	Mesures prises	Valeur cible	Réalisations
Amélioration de la qualité de formation dans l'Institut	Renforcement des équipements et des infrastructures	Niveau technicien : 40 bénéficiaires	59
		Niveau qualifié : 20	17
		Niveau spécialiste : 200	212
		Analphabétisme professionnel : 750	643
		Formation professionnel : 250	882
		Orientation maritime : 1 600	2 039
Renforcement de la coopération internationale	Élaboration du programme relatif aux cadres africains	24 demandes de formation	22
Renforcement des compétences des marins en sécurité maritime	Équipement du centre de sécurité par les outils nécessaires	120 diplômés à délivrer	407
Formation pratique au bord de navire école	Entretien de navire	64 sorties	18 (*)

(*)Par manque des ressources humaines.

Par ailleurs, le plan d'action dudit SEGMA pour l'année **2014** prévoit :

- Généraliser et faire réussir la formation selon l'approche par compétences à travers, la qualification des formateurs et des cadres administratifs, et l'adaptation de la gestion de l'Institut selon cette approche ;
- Le forage d'un puits pour la préservation des espaces verts permettant de réduire la consommation de l'eau ;
- L'entretien et la réparation des bâtiments administratifs ;
- L'acquisition des outils pour le renforcement des compétences pédagogiques pour la formation de l'approche par compétences.

III.2.16. Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Laâyoune

À travers son plan d'action pour l'année **2014**, cet Institut prévoit de mettre en œuvre les opérations suivantes :

- Diversification de l'offre pour la formation maritime en tenant compte des exigences du domaine, et ce par la réalisation d'un module de formation dans le domaine des industries maritimes (formation par apprentissage et formation dans le domaine de l'industrie et de la restauration des bateaux en polyester (pêche traditionnelle)) ;
- Amélioration de la situation socio-professionnelle des marins par la régularisation de la situation administrative des capitaines qui exercent leur métier hors circuit réglementaire, et l'organisation d'une formation pour le redéploiement des professionnels actifs, ainsi que la programmation des sessions de formation continue au profit des ouvriers des unités industrielles ;
- Amélioration de la qualité de l'infrastructure de l'établissement.

III.2.17. École Pratique des Mines de Touissit-Oujda

Au cours **des trois dernières années**, le nombre des inscrits n'a cessé d'accroître, puisque le taux d'insertion des lauréats dans le marché de travail a atteint les **100%**. Ils se répartissent par promotion comme suit :

Promotion	Élèves inscrits en 1 ^{ère} année	Élèves inscrits en 2 ^{ème} année	Lauréats	Taux de réussite	Taux d'insertion
2009-2010	46	48	48	100%	100%
2010-2011	46	44	40	90,9%	100%
2011-2012	49	50	46	92%	100%

Dans le cadre de la poursuite des opérations de restructuration et d'ajustement, afin de répondre à la demande accrue des usagers, l'École a procédé au titre de l'année **2012** à la construction d'un atelier de mécanique dont la finalisation des travaux est prévue pour l'année **2013**. De même, elle prévoit au titre de l'exercice **2014** la construction d'une salle de conférence avec ses équipements.

III.2.18. École des Mines de Marrakech

L'École compte, dans le cadre de son programme d'action pour l'exercice **2014**, de réaliser les opérations suivantes :

- Procéder à l'équipement et à la modernisation des laboratoires pour diverses filières ;
- Lancer un projet de construction d'une annexe à l'internat, en vue de renforcer la capacité d'accueil de l'École pour répondre aux besoins accrus des sociétés minières ;
- Généraliser et faire réussir la formation selon l'approche par compétences à travers, la qualification des formateurs et des cadres administratifs, et l'adaptation de la gestion de l'Institut selon cette approche.

III.2.19. École Nationale d'Administration (ENA)

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice 2012 ainsi que les indicateurs d'activités y afférents sont présentés dans le tableau ci-après :

Actions prioritaires		Indicateurs chiffrés	
Objectif	Mesures prises	Valeur cible	Réalisations
Poursuite de la formation initiale	Formation et visites des lieux	500 élèves	384 dont 26 étrangers
Accompagnement des lauréats de l'ENA	Suivi des lauréats dans les administrations d'accueil	140 lauréats	-102 lauréats des Cycles de Formation en Gestion Administrative - 38 lauréats des Cycles Supérieurs en Gestion Administrative dont 12 étrangers
Poursuite de la formation continue payante	Prospecter de nouveaux marchés de formation	3 000 jours de formation	504 cadres et 2 436 jours de formation
Poursuite de la formation continue gratuite	Diversification et mise à jour des thèmes des sessions de formation en collaboration avec la France	1 000 jours de formation	425 cadres et 873 jours de formation
Recherche scientifique et colloques	Organisation des rencontres scientifiques et mémoires de fin d'études	178 recherches, rapports et rencontres	178 recherches, rapports et rencontres
Coopération avec divers établissements et Ministères	Organisation du concours au profit du Ministère de la Solidarité	20 administrateurs	
Poursuite de la restauration et l'entretien des bâtiments et espaces de l'ENA	Étanchéité, réseaux d'assainissement et peinture	06 classes	08 classes

S'agissant du suivi de l'exécution du plan d'action de l'ENA au titre de l'année 2013, il porte essentiellement sur les opérations suivantes :

-  Poursuite des formations en Cycle de Formation en Gestion Administrative (CFGGA) et Cycle Supérieur en Gestion Administrative (CSGA) ;
-  Poursuite des programmes de formation continue ;
-  Lancement d'une étude pour la détermination des besoins de formation de l'Institution d'un nouvel établissement public de formation administrative, résultant de l'aboutissement du projet de Fusion de l'établissement public ISA (Institut Supérieur de l'Administration) et ENA ;
-  Organisation de colloques ;

- Organisation du concours d'accès à la nouvelle Institution, une fois la fusion est entamée, et ce avant fin 2013 ;
- Approbation avant fin 2013 de la loi de création de la nouvelle Institution ;
- Établissement d'un nouveau projet pédagogique pour l'Institution après fusion, sachant que l'avant-projet est déjà prêt.

Le programme d'action de l'ENA pour l'exercice **2014** prévoit en priorité la réalisation des actions suivantes :

- Mise en application de la réforme de l'ENA (fusion ISA/ENA) ;
- Organisation de nouveaux cycles de formation ;
- Exécution des programmes de recherches ;
- Renforcement des sessions de formation continue ;
- Création de divers centres pour poursuivre les chantiers de modernisation administrative.

III.2.20. Institut National d'Administration Sanitaire (INAS)

Au cours de l'exercice de **2011-2012**, le nombre de bénéficiaires de la formation initiale a atteint **105** étudiants dont 20 étrangers. Par ailleurs, et dans le cadre de sa deuxième mission qui est la formation continue, l'INAS s'est investi activement pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie 2008-2012 du Ministère de la Santé en matière de la formation continue des professionnels de santé, notamment dans les domaines de gestion et de santé publique. Ainsi et au cours de l'année **2012**, l'Institut a organisé des sessions de formation continue touchant divers domaines. Le nombre des bénéficiaires a atteint **1.738** hommes/jours de formation.

Dans le domaine du développement de la recherche, la collaboration avec l'Institut de Médecine Tropicale (IMT), dans le cadre d'un partenariat tripartite, a apporté un soutien important à l'INAS dans l'encadrement des activités liées à la recherche. Dans ce cadre, **52** mémoires ont été soutenus au titre de l'année 2012.

En **2013**, l'INAS s'est engagé dans une réforme visant à :

- Assurer la formation annuelle de **40** cadres supérieurs de niveau master en management des services de santé publique et en santé publique ;
- Assurer la formation annuelle de **30** cadres intermédiaires de niveau licence professionnelle spécialisés en gestion des services de santé, à partir de l'année 2013-2014 ;
- Assurer la formation annuelle de **30** médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes spécialisés en santé publique (20 médecins, 05 pharmaciens et 05 chirurgiens-dentistes) à partir de l'année 2013-2014 ;
- Assurer la formation annuelle des médecins généralistes spécialisés en santé de famille et communautaire, à partir de 2013 ;
- Assurer annuellement **4.500** hommes/jours de formation continue au profit des cadres gestionnaires et des professionnels de santé publique des services déconcentrés ;

- Élaborer une stratégie nationale de recherche sur les systèmes de santé ;
- Diffuser annuellement une synthèse des évidences scientifiques pour l'aide à la décision dans les domaines prioritaires du département ;
- Réformer le statut de l'INAS : désormais la nouvelle appellation de l'institution est « l'École Nationale de Santé Publique » (ENSP). Le nouveau statut est publié au B.O du 27 mai 2013. Il s'agit de celui d'un établissement de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités, et qui fonctionne conformément aux dispositions de la loi n°01.00 relative à l'organisation de l'Enseignement Supérieur. Toutefois, l'ENSP restera toujours sous la tutelle du Ministère de la Santé.

Pour l'année budgétaire **2014**, le maintien du statut SEGMA de l'INAS (ENSP actuellement) va lui permettre de répondre à ses nouveaux besoins en tant qu'École de Santé Publique notamment en matière de formation pour l'obtention des diplômes reconnus à son niveau, à savoir :

- Diplôme de Spécialité en Santé Publique ;
- Licence des Études Fondamentales ;
- Licence Professionnelle ;
- Master ;
- Master Spécialisé ;
- Doctorat.

III.2.21. Division des Stratégies de Formation

Chaque année, la Division accueille un nombre important de stagiaires et de séminaristes pour une capacité de 73 chambres, un amphi, 2 grandes salles, 6 petites salles et un restaurant d'une capacité de 250 personnes. Au cours de l'année **2012**, ce SEGMA a réalisé **358** jours de formations pour **170** opérations et a accueilli plus de **19 000** stagiaires dont **6 000** ont bénéficié de l'hébergement.

Dans le souci de promouvoir les conditions d'accueil, le SEGMA a réalisé au titre de l'année **2012** plusieurs actions, portant notamment sur l'aménagement du sous-sol, l'entretien des espaces verts, la maintenance (plomberie-électricité-vitrage-jardinage), l'ameublement (installation de TV et récepteurs dans 8 chambres et la buvette, remplacement du dispositif existant en draps, housses et oreillers). De même, la Division a conclu une convention de droit commun avec l'administration centrale du Ministère de l'Éducation Nationale concernant la restauration.

S'agissant du programme d'action pour les années **2013** et **2014**, le SEGMA envisage de poursuivre ses efforts visant d'améliorer les conditions d'accueil à la Division (poursuite de l'installation des téléviseurs dans 11 chambres, peinture des chambres et des salles, achat de sonorisation mobile...).

III.2.22. Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques (DFCAT)

Les actions de formation réalisées au titre de l'année **2012** sont au nombre de **67** actions, avec **344** jours de formation et au profit de **4765** candidats. Il y'a lieu de constater une baisse du taux des actions de formation prévu pour les collectivités territoriales au cours de cette année, ceci est dû au retard d'approbation du budget SEGMA qui ne s'est établi qu'en mai 2012.

S'agissant de la formation académique au titre de l'année **2012-2013**. Le nombre de fonctionnaires suivant actuellement une formation académique dans différents Instituts et Écoles Nationales s'élève à **53** fonctionnaires, répartis selon les établissements de formation comme suit :

Établissements de Formation		Bénéficiaires
Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme		13
Institut Supérieur de l'Information et de la Communication		02
École des Sciences de l'Information	Cycle normal	16
	Cycle supérieur	02
École Nationale d'Administration (ENA)	Cycle normal	06
	Cycle supérieur	02
École Roi Fahd de Traduction à Tanger		10
Institut Supérieur d'Administration (ISA)		01
Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'El Jadida		01
Total		53

De même, et en ce qui concerne la formation académique à l'étranger, **3** candidats poursuivent la formation en Canada et **un seul** en Arabie Saoudite. Pour ce qui est des stages théoriques et pratiques, **100** étudiants relevant des services centraux et de l'administration territoriale ont été désignés pour poursuivre leurs études universitaires dans deux établissements d'enseignement supérieur, à savoir 94 candidats dans l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme et 06 autres à l'ENA. Il est à signaler que ces stages ont pour objectifs de :

- Permettre aux stagiaires d'avoir une idée globale et précise sur les différentes missions et activités de l'Administration publique et son mode de gestion ;
- Faire bénéficier les candidats des stages pratiques sur le terrain ;
- Tisser des liens étroits avec les fonctionnaires en exercice et tirer profit au maximum de leurs expériences professionnelles sur le plan administratif et technique.

Le plan d'action dudit SEGMA au titre de l'année **2013** s'articule autour de 5 axes suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre des plans stratégiques 2011-2015 ;
- La mise à niveau et le renforcement des capacités de l'Administration régionale ;
- La poursuite des développements des filières locales ;
- Le renforcement de l'Administration territoriale ;
- La satisfaction des demandes spécifiques.

Au cours de l'exercice **2014**, la DFCAT veillera à la poursuite de la réalisation des activités programmées en 2013, et ce parallèlement avec le développement d'une feuille de route pour accompagner le chantier de la Régionalisation Avancée, tout en mettant l'accent sur les points suivants :

- L'état des lieux ;
- La gouvernance de la gestion des ressources humaines et de la formation (statuts, recrutement, gestion de carrière, formation et développement des compétences, performance, motivation, dialogue social...);
- L'offre de formation pour les dirigeants territoriaux ;
- Relais au niveau des Wilayas des Régions, des Préfectures et des Provinces ;
- Dirigeants et managers territoriaux des collectivités territoriales ;
- L'offre de sensibilisation pour les élus locaux ;
- La promotion de la parité et de l'approche genre au sein des conseils élus ;
- Les aspects budgétaires ;
- La contractualisation État-Région ;
- L'apport du partenariat et de la coopération ;
- Les normes d'excellence et de la qualité à observer.

III.2.23. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)

Les différentes actions menées par ce SEGMA au cours des trois derniers exercices budgétaires (2010, 2011 et 2012) ont porté principalement sur les aspects suivants :

■ Formation académique :

- Poursuite des activités pédagogiques courantes : **48** lauréats ont soutenu leurs mémoires de fin d'études durant la période allant de 2010 à 2012;
- Élaboration d'un guide de l'étudiant;
- Organisation d'ateliers et de stages sur le terrain au profit des étudiants dans les différentes Régions du Royaume. Ces stages ont porté sur des problématiques diverses comme les petites villes, les villes minières, les villes portuaires, l'urbanisation des terres agricoles, les médinas, les espaces périurbains et le développement des centres ruraux ;
- Organisation et animation de plusieurs séminaires au profit des étudiants de l'Institut.

■ Formation continue :

- Conception et mise en œuvre d'un cycle de formation et de perfectionnement, portant sur « l'aménagement et le projet de territoire », au profit des cadres du Ministère de tutelle et de ses services extérieurs;
- Réalisation de plusieurs sessions de formation continue sous forme d'ateliers et de séminaires techniques, au profit des cadres relevant des services centraux du Ministère de tutelle ;
- Poursuite du programme de formation avec l'inscription de la 11ème, 12ème et 13ème promotion à l'Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à

l'Habitat (ICH) de Rabat et l'ouverture de nouvelles unités de formation dans le domaine de l'immobilier ;

- ✚ Réalisation d'un cycle de formation composé de quatre modules, pour le compte de la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers ;
- ✚ Mise en place et réalisation, dans le cadre de conventions, des cycles de formation sur les thèmes suivants : Aménagement et projet de territoire, Géomatique, Gouvernance urbaine, Environnement et développement durable, et ce pour le compte des Agences Urbaines d'Essaouira et de Nador ;
- ✚ Conception, mise en œuvre et réalisation de cycles de formation en plusieurs sessions, dans le cadre d'une convention avec le Ministère de tutelle, au profit des cadres et responsables relevant des services extérieurs ; à savoir : les Inspections Régionales, les Agences Urbaines, les Délégations de l'Habitat et la Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- ✚ Mise en œuvre du programme de formation et de perfectionnement au profit des cadres de l'Inspection Régionale de l'Habitat à Oued Eddahab -Lagouira.

📁 Actions de réformes engagées pour améliorer la performance et la qualité des services offerts :

Un projet de décret visant la réorganisation de l'Institut a été approuvé par les autorités compétentes et sa publication dans le Bulletin Officiel est en cours. Par ailleurs, et dans le but de s'inscrire dans une perspective de durabilité, une convention-cadre relative à la création d'un pôle de compétence entre l'INAU/l'ENA et l'IFTAU (Meknès), a été établie afin de :

- ✚ créer des synergies entre les trois institutions chargées de la formation dans les domaines de compétences du Ministère de tutelle à savoir : l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement de l'espace ;
- ✚ favoriser la valorisation et le développement des compétences des trois institutions membres ;
- ✚ mutualiser les moyens logistiques ainsi que les ressources humaines.

📁 Actions d'équipement, de réhabilitation et d'aménagement :

- ✚ Acquisition du matériel informatique et didactique ;
- ✚ Équipement d'une salle informatique destinée au Mastère SIG;
- ✚ Installation du réseau Wifi local (internet) ;
- ✚ Aménagement et équipement des salles destinées à la formation et aux ateliers.

De même, et dans le but d'économiser l'eau potable, l'Institut a procédé par la technique de forage par sonde, au creusement d'un puits et à l'installation de matériels techniques nécessaires pour l'arrosage de l'espace vert de l'établissement.

En plus des actions habituelles relatives à la formation, aux études et recherches, à la publication et à l'organisation des manifestations scientifiques, l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme envisage, pour les années **2013** et **2014**, de mener les plans suivants :

Formation académique :

-  Mise en œuvre des orientations du nouveau décret réorganisant l'Institut, et ce par la mise en place des formations professionnalisantes suivantes:
 -  Mastère en Géomatique et Développement territorial;
 -  Mastère en Territoire et Management des risques;
 -  Mastère en Management de l'immobilier ;
 -  Licence professionnelle en Aménagement et Urbanisme.
-  Poursuite de la formation doctorale en «*urbanisme, gouvernance urbaine et territoires*» par l'inscription de la 4^{ème} promotion en janvier 2014.

Formation continue :

-  Poursuite du programme de formation et d'accueil de la 15^{ème} promotion à l'Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitat (ICH) de Rabat ;
-  Conception et réalisation d'une formation continue sur « la gouvernance urbaine et la restructuration des quartiers sous-équipés » au profit des cadres de l'Agence Urbaine d'Essaouira;
-  Mise en place, organisation et réalisation des sessions de formation continue au profit des cadres relevant de l'Inspection de Guelmim, de Casablanca et de Lâayoune Boujdour Es Sakia El Hamra.

III.2.24. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports

Les actions réalisées par ce SEGMA, au cours de l'exercice **2012**, ont porté essentiellement sur des travaux de réhabilitation des centres relevant de l'Institut; ainsi que des travaux d'assainissement et d'hygiène au profit du Centre Sportif Moulay Rachid.

Le plan d'action pour l'année **2013** est en cours d'exécution, il porte notamment sur la réalisation des opérations relatives aux travaux de réparation et de restauration, de surveillance, d'assainissement et d'hygiène.

L'Institut envisage, au titre du programme d'action pour l'année **2014**, la mise en œuvre des actions suivantes :

-  Poursuite des opérations de réparation et de restauration ;
-  Poursuite de l'élargissement de la base des bénéficiaires en formation continue et ce, suite au contrat programme signé entre la Fédération et le Ministère ;
-  Ouverture du 3^{ème} cycle de gestion sportive, avec la formation d'un corps professoral qualifié.

III.2.25. École des Sciences de l'Information (ESI)

L'année **2012** a été marquée par l'application du texte de réorganisation de l'ESI ayant pour objectifs :

- la réforme de l'Institut en tenant compte des dispositions de la loi n°01-00 ;
- l'accompagnement du développement du pays et la satisfaction de ces besoins actuels et futurs, sur la base des changements que connaît le domaine des sciences de l'information au Maroc et à l'étranger, et selon les projections des chantiers structurants du Royaume ;
- l'accueil pour la première fois, en Cycle des Informatistes Spécialisés, de nouveaux inscrits issus des classes préparatoires, après leur participation aux deux concours nationaux (CNC et CNAEM).

Les effectifs formés à l'École durant ces **trois dernières années**, dans le cadre de la formation initiale, sont répartis par cycle de formation dans le tableau ci-après :

Année universitaire	Effectif global des étudiants	Cycle des Informatistes CI (bac+4ans)	Cycle des Informatistes Spécialisés CIS (bac+5ans)	Lauréats CI	Lauréats CIS
2010-2011	397	380	17	82	06
2011-2012	416	394	22	76	22
2012-2013	393	313	80	106	18

Dans le cadre de la formation continue, **20** lauréats et fonctionnaires ont bénéficié des actions de formation au cours de l'année **2012**.

Quant au programme d'action pour l'année **2013**, l'École compte entamer les actions ci-après :

- Démarrage des travaux d'extension et de surélévation des salles de cours, des laboratoires et de la bibliothèque ;
- Mise à niveau du fonds documentaire et du parc informatique de l'école ;
- Démarrage de nouvelles formations en cycle des informaticiens spécialisés (le nombre de bénéficiaires a passé de 22 à 80 en 2013 et ce suite à la mise en œuvre de la nouvelle réforme) ;
- Recrutement d'enseignants pour la concrétisation de la réforme ;
- Organisation d'un séminaire international sur les archives.

Pour ce qui est de son programme d'action pour l'année **2014**, il porte particulièrement sur les aspects suivants :

- Augmentation du nombre d'étudiants suite à la nouvelle extension des classes. Le nombre des étudiants prévu, dans le cadre de la formation et la recherche, est de **360** informaticiens

spécialisés et **80** étudiants du Master. Tandis que le nombre des bénéficiaires de la formation continue atteindra **40** étudiants ;

-  Lancement des travaux de construction d'un internat et d'un restaurant pour les étudiants ;
-  Mise à niveau de la logistique pédagogique de l'ESI, par l'achat des documents, du matériel informatique et technique et du mobilier de classes ;
-  Équipement des salles, des laboratoires et de la bibliothèque après les travaux d'extension.

III.2.26. Division Administrative

Au titre de l'année **2012**, cette Division a réalisé près de **40** cycles de formation portant sur les thèmes suivants: finances internationales, bonne gouvernance, management de la qualité, problématiques du foncier, droit des affaires, économétrie et modélisation, tableaux de bord, business plan, knowledge management, archivage et GED, coaching, formation des formateurs, développement du personnel, intelligence relationnelle et comportement du leader, perfectionnement au management, animation des équipes, gestion des projets, perfectionnement des écrits professionnels, méthodologies ITIL et COBIT, formation des assistantes de direction, techniques d'accueil et de communication, leadership féminin, audit interne, pilotage de la performance et plan d'action et prise de parole en public.

Les actions programmées pour l'année **2013** se chiffrent à **43** actions. Au titre du premier semestre de cette année, 19 cycles de formation ont été organisés soit un taux de 44%. le reste des actions est en cours de réalisation, elles concernent les thématiques suivantes: développement de l'esprit de synthèse écrit et oral, développement de l'aptitude à la communication orale, acquisition des bases du management de projet, développement personnel, développement des relations dynamiques avec les autres, développement de son leadership, réussir sa première fonction du manager, développement de l'efficacité professionnelle, droit des affaires, contrôle interne dans le secteur public, contrôle de gestion, la voie de fait, rédaction des textes juridiques, techniques d'achat public, gestion des ressources humaines, formation en secrétariat, développement des capacités d'analyse, maîtrise du temps et gestion des priorités et management d'équipes.

Par ailleurs, le programme d'action pour l'exercice **2014** propose la réalisation de **17** cycles de formation. De même, il est à signaler que le plan triennal **2014-2016** prévoit une augmentation du nombre des cycles de formation à **50** cycles. Il portera essentiellement sur les actions de formation suivantes :

-  Arbitrage, médiation et mode de résolution des différends ;
-  Développement Web ;
-  Efficacité collective (Niveau 1 : Initiation) ;
-  Finance de marché (Niveau 3 : Perfectionnement) ;
-  Gestion des stocks et des approvisionnements ;
-  Logistique et ingénierie juridique ;
-  Actes adulaires en matière foncière ;
-  Procédures et techniques d'appel en matière civile, pénale et administrative ;

- Management de la qualité ;
- Procédure civile ;
- Procédure pénale ;
- Sécurité SI (Niveau 2 : Approfondissement) ;
- Techniques d'évaluation de la formation ;
- Test et intégration (Niveau 2) ;
- Veille informatique (Niveau 2) ;
- Tableaux de bord, indicateurs de performance et outils décisionnels (Niveau 1) ;
- Principes et méthodes de rédaction et d'interprétation des textes juridiques (textes normatifs).

III.2.27. Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA)

Les principales actions réalisées par cet Institut au titre de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

- Réforme pédagogique pour le cycle des Ingénieurs :
 - Élaboration du Cahier des Normes Pédagogiques (CNP);
 - Accréditation des filières conformément à la procédure en vigueur ;
 - Élaboration du système d'évaluation et de validation (module, année et projet de fin d'études) de l'obtention du diplôme, conformément au CNP ;
- Consolidation du rythme de la croisière atteint par l'Initiative 10.000 Ingénieurs à travers l'inscription d'un effectif de 250 nouveaux étudiants ;
- Modernisation et développement du centre de documentation, notamment par :
 - L'aménagement et l'extension de la bibliothèque de telle sorte qu'elle puisse contenir jusqu'à 300 places, avec instauration du système « Accès libre » ;
 - l'échange d'expertise avec les départements à caractère technique ;
 - la création d'un jumelage avec l'ENSA dans le cadre de la convention cadre signée avec GENES (ENSAE, ENSAI, CREST, CEPE) ;
- Renforcement de l'utilisation des TIC par le renouvellement du parc informatique et la mise en place d'un WI-FI à l'internat ;
- Accompagnement des étudiants dans leurs activités associatives et parascolaires :
 - Accordement dans la limite du budget d'une aide méthodologique et matérielle, en moyens de communication et, éventuellement financière, à l'association des étudiants ;
 - Contribution annuelle au forum des étudiants ;

- Amélioration des conditions d'hébergement et de restauration des étudiants et promotion des activités culturelles et sportives ;
- Amélioration des conditions de travail pour le personnel enseignant et administratif.

Les actions programmées pour l'exercice **2013** sont en cours de réalisation. Il s'agit en particulier de :

- La création des cycles Master et Doctorat à travers la création des filières et l'élaboration de l'arrêté relatif aux structures d'enseignement et de recherche ;
- La poursuite des actions visant l'amélioration des conditions d'hébergements et de restauration des étudiants (travaux de peinture et aménagement d'une allée reliant l'internat aux locaux pédagogiques), et des conditions de travail du personnel enseignant et administratif.

III.2.28. Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (IFEER)

Le bilan de formation au cours de la période **2010-2012** se présente en nombre de stagiaires dans le tableau ci-après :

Année	Option « Entretien Routier »	Mécanique	Gestion	Conduite
2010	720	125	30	370
2011	846	83	117	314
2012	735	27	33	246

Il est à noter également que **341** stagiaires africains ont bénéficié des stages de formation dans le cadre de la coopération tripartite Maroc/Japon/ pays africains.

Le programme d'action de cet Institut pour l'année **2013** vise essentiellement des actions, en matière de rationalisation des dépenses, engagées pour chaque année et qui se présentent comme suit :

- Vérification des installations du réseau d'eau potable et changement éventuel des canalisations défectueuses ;
- Limitation et contrôle de l'utilisation de téléphone, de l'eau et de l'électricité ;
- Maintenance des engins et véhicules ;
- Rationalisation de la consommation du carburant et lubrifiants.

Quant aux actions prévues pour l'année **2014**, elles se présentent comme suit :

- Réalisation des actions de formation programmées mais non achevées en 2013;
- Réalisation des actions de formation programmées en 2013 non encore entamées ;
- Suivi des recettes de l'IFEER ;
- Réalisation des missions d'évaluation de la coopération avec JICA ;

- Poursuite de la mise en application de la convention de coopération tripartite Maroc/Japon/pays africains pour la période 2012-2014 ;
- Lancement d'une étude de repositionnement de l'IFEER pour faire de ce Service un centre de développement des compétences dans le domaine routier et transport ;
- Réparation du matériel du premier don JICA de 1993 ;
- Programmation et acquisition des simulateurs des engins de terrassement pour la réduction de la consommation du carburant et lubrifiants ;
- Travaux d'entretien des locaux de l'IFEER ;
- Entretien et réparation du matériel roulant (engins et camions) ;
- Renouvellement du matériel défectueux de l'internat (tables, chaises, couvres lits et couvertures).

III.2.29. Service de la Formation Continue

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice **2012** portent essentiellement sur des opérations de nettoyage des bâtiments, de surveillance, de réparation et de maintenance des équipements et d'entretien des espaces verts.

Les principales actions programmées par ce Service au titre de l'année **2013** portent sur :

- L'installation d'un système de climatisation pour les deux amphithéâtres et au centre d'accueil et de conférence ;
- L'équipement des salles du centre d'accueil et de conférence par des rideaux et des moquettes ;
- La réalisation des travaux de reconstruction du mûr et la maintenance des bâtiments du centre d'accueil et de conférence.

Le plan d'action, au titre de l'année **2014**, s'inscrit dans le cadre du programme d'action triennal pour la période 2012-2014. Il prévoit en particulier la réalisation des projets suivants :

- Exécution du contrat relatif à la préservation de la propreté des salles et des bâtiments, et celui relatif à la surveillance ;
- Réalisation d'une étude technique et poursuite des travaux relatifs à l'équipement du centre d'accueil et de conférence et de la salle Oulhaj par des matériaux d'audiovisuel.

III.2.30. Institut Supérieur des Études Maritimes (ISEM)

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'année **2012** portent sur la formation de **77** officiers en navigation commerciale, après la modification du décret relatif à la réorganisation de l'Institut (pour une prévision de 90 officiers), et l'insertion des lauréats de l'Institut dans le marché du travail (coordination avec les propriétaires des navires et les établissements publics) avec un taux d'insertion de **90%**.

Par ailleurs, et pour mettre à niveau ses différentes infrastructures, l'ISEM a procédé au titre de l'année 2013 à la réalisation des opérations ci-après :

- Acquisition des simulateurs machine et d'un simulateur DPO ;
- Renouvellement du chauffage à l'internat ;
- Travaux d'aménagement des bureaux de la filière de la formation continue ;
- Travaux d'aménagement des services de l'Institut.

Le programme d'action de l'ISEM au titre de l'année 2014 prévoit la réalisation des opérations suivantes:

- Poursuite de la formation des officiers en navigation commerciale par la mise en place des moyens pédagogiques (simulateurs) et logistiques, ainsi que la création d'un master dans le domaine de la logistique. Le nombre des lauréats prévu est de **85** lauréats ;
- Poursuite de l'insertion des lauréats de l'Institut dans le marché du travail pour atteindre un taux d'insertion de **100%**.

III.2.31. École Nationale d'Architecture

Au cours de la période 2012-2013, les actions réalisées, aussi bien sur le volet pédagogique que sur le volet structurel et logistique, se récapitulent ainsi :

■ Volet pédagogique :

- ✚ Ouverture du site de l'ENA de Marrakech en septembre 2012, et démarrage des enseignements avec un effectif de **42** étudiants inscrits, 14 enseignants réguliers et une équipe d'intervenants nationaux et internationaux ;
- ✚ Réussite de fin de cursus pour **16** étudiants de l'ENA de Fès et **18** étudiants de l'ENA de Tétouan, en plus de ceux de l'ENA de Rabat ;
- ✚ Inscription au titre de l'année académique 2012-2013 de **100** étudiants de la nouvelle promotion, en augmentation de plus de 170% par rapport à la première année de création des annexes (inscription seulement de 36 étudiants en 2009). Il est à signaler que le projet de création des annexes de l'École Nationale d'Architecture vient d'achever sa quatrième année.

■ Volet structurel et logistique :

- ✚ Désignation d'une commission composée des enseignants pour proposer les modalités, les critères de présélection et les conditions d'inscription à l'Institut;
- ✚ Maintenance de l'inscription et de la présélection en ligne ;
- ✚ Renforcement du rôle des structures pédagogiques à travers l'organisation de trois réunions du Conseil de l'établissement ;
- ✚ Approbation du statut de l'ENA.

Il est à signaler que l'ENA s'est fixée comme objectif principal, dans le cadre de son plan d'action pour l'année **2014**, l'équipement de ses locaux à Rabat, et de ses annexes à Fès, Tétouan et Marrakech en matériel bureautique, informatique, audiovisuel et technique et en matériel de bureau.

III.2.32. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC)

Les réalisations de l'ISIC enregistrées au cours de l'année **2012** ont porté essentiellement sur la mise à niveau et le renouvellement des équipements techniques et pédagogiques de l'Institut. Dans ce cadre, les actions suivantes ont été entamées :

-  Acquisition et installation du matériel audiovisuel ;
-  Réaménagement des locaux de l'ISIC (Hall+ 2 Amphithéâtres + locaux de la direction + salle de réunion) ;
-  Acquisition de matériels informatiques ;
-  Renouvellement de mobiliers de bureau ;
-  Aménagement et étanchéité des terrasses de l'ISIC (travaux réalisés à 50%).

Le programme d'action de ce SEGMA au titre de l'année **2013** est en cours de réalisation, Il concerne en particulier :

Des actions achevées :

-  Mise en place des équipements informatiques et techniques nécessaires ;
-  Installation d'un réseau sans fil ;
-  Acquisition d'un système de production multifonction.

Actions en cours de réalisation :

-  Aménagement des salles ;
-  Réalisation d'une étude sur le besoin en équipements informatiques et techniques ;
-  Réalisation d'une étude sur la transformation de la bibliothèque en un espace médiathèque moderne ;
-  Mise en place de la médiathèque de l'ISIC ;
-  Renouvellement du câblage et installation d'un réseau informatique ;
-  Organisation des sessions de formation continue ;
-  Participation à des séminaires de formation.

Par ailleurs, l'ISIC compte, à travers son programme d'action pour l'année 2014, mettre en œuvre les opérations suivantes :

- Aménagement du sous-sol (studio TV et espace pour les étudiants) ;
- Construction d'un bâtiment pour les masters et la recherche ;
- Entretien des bâtiments et des locaux administratifs ;
- Aménagement des salles pour le montage ;
- Implantation d'une imprimerie-école à l'ISIC ;
- Acquisition d'une suite d'applications et de logiciels.

III.3. DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES

III.3.1. Complexe Sportif Mohammed V de Casablanca

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice 2012 ont visé l'amélioration des performances du Complexe tout en augmentant la qualité des prestations rendues. Cela a permis d'augmenter de 11% le nombre des bénéficiaires. Il s'agit notamment de :

- Prestations relatives à la maintenance des espaces verts ;
- Réalisation des travaux de réparation de la couverture en céramique de la piscine olympique et de l'aménagement de ses biens ;
- Réalisation des travaux d'entretien et de réparation des équipements électroniques relatifs aux amplificateurs audio de la piscine olympique ;
- Réalisation des travaux de réparation des canaux d'adduction et d'amenée des eaux de la piscine olympique ;
- Analyse, contrôle physique et chimique et bactériologique des eaux de la piscine et des eaux des services sanitaires du Complexe ;
- Surveillance des bâtiments ;
- Acquisition de la javel de 48 degré, bisulfate de sodium, et des détergents pour les piscines du Complexe.

Dans le cadre de la poursuite de son programme d'action pour l'exercice 2013, ce SEGMA veille au cours du premier semestre de l'année, à réaliser les actions suivantes:

- Entretien des espaces verts du Complexe et du Centre d'accueil de Bourgogne ;
- Acquisition des fournitures, notamment, les détergents pour les piscines, les produits chimiques et bactériologiques pour le traitement des puits existants, ... ;
- Travaux de réparation : aménagement des bâtiments, réparation des équipements électroniques, réparation des canaux des eaux,

Par ailleurs, Le plan d'action dudit Complexe au titre de l'année **2014** vise une amélioration du nombre des bénéficiaires à hauteur de **10%**. Il prévoit essentiellement la poursuite des opérations relatives à l'acquisition des fournitures, à la surveillance, l'entretien et la propreté des bâtiments, et la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Travaux d'entretien du bois, du fer et d'aluminium du Complexe Sportif et du Centre de Bourgogne ;
- Travaux de maintenance des réseaux d'amenée des eaux au Complexe et au Centre de Bourgogne ;
- Travaux de maintenance des installations pour l'assainissement du Complexe ;
- Travaux d'aménagement et d'approfondissement des puits du Complexe Sportif et du Centre de Bourgogne.

III.3.2. Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah-Rabat

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice **2012**, ont porté essentiellement sur des travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, et également d'amélioration des prestations de service pour augmenter le nombre des adhérents des écoles de sports qui a atteint un taux de 10%.

Au cours du premier semestre de l'année **2013**, le plan d'action de ce Complexe a concerné en particulier la réalisation de l'étude du projet de réhabilitation du Complexe et les travaux de nettoyage des bâtiments.

Le programme d'action dudit SEGMA pour l'année **2014** s'articule autour des axes suivants :

- Le remplacement des chaises au stade olympique ;
- La finalisation de la deuxième phase des travaux de réhabilitation du Complexe ;
- Le remplacement des terrains gazonnés.

III.3.3. Complexe Sportif de Fès

Au cours de l'année **2012**, le complexe a mené un ensemble de mesures visant la promotion du secteur en termes de performance sportive et sociale, et ce via la création et l'encadrement des écoles de sport en partenariat avec le mouvement sportif régional. En effet, les principales réalisations de ce Complexe ont porté sur le renforcement des activités sportives au Centre « Sport pour Tous », ainsi que la mise en place d'une convention de partenariat pour la création d'un espace des jeux pour les enfants et d'une école pour monter le poney.

Par ailleurs, les indicateurs d'activités du Complexe au titre de l'année 2012 se résument dans le tableau ci-dessous :

Indicateur	Réalisation
Taux d'exploitation du stade olympique du football : (Nombre des matchs par an/52) *100	93,18%
Taux d'exploitation du stade des entrainements : (Nombre des séances d'entraînement par an /300)*100	202,33%
Taux d'exploitation des salles adjacentes au stade : (Nombre des séances d'exploitation des salles par an/300)*100	20,21%
Nombre des visites	50
Nombre de sportifs bénéficiaires	35 000
Nombre de consultations au Centre de Santé Sportif	1 759
Nombre de spectateurs	258 000

Les principales actions réalisées, dans le cadre du plan d'action du Complexe au titre de la première moitié de l'année **2013**, concernent :

-  L'entretien d'environ 30 hectares de l'espace vert (action en cours d'exécution) ;
-  Les travaux d'aménagement du Complexe (marché en cours d'engagement) ;
-  L'aménagement du stade par la 2^{ème} tranche du gazon naturel ;
-  L'aménagement des canaux d'irrigation du stade à gazon naturel.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre de l'exercice **2014** prévoit essentiellement la construction de la piscine olympique. De plus, un ensemble de projets est proposé au Ministère de tutelle. Ils visent la restructuration du Complexe pour qu'il soit un pôle élitiste dans la région, ce qui lui permettra d'accueillir les prochains événements internationaux, notamment la Coupe d'Afrique des Nations de Football pour l'année 2015.

III.3.4. Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'année **2012** ont notamment concerné l'amélioration de la qualité des prestations et le recouvrement du coût y afférent, la révision de l'arrêté conjoint fixant la tarification en vue de la rentabilité optimale des piscines et la mise à niveau des équipements techniques. Il est à signaler que le nombre des bénéficiaires pour cette année s'est élevé à **7524** adhérents contre seulement 6944 adhérents en 2011.

Les réalisations dudit SEGMA au titre du premier semestre de l'année **2013** se présentent comme suit :

-  lancement des travaux de forage des puits pour les piscines de Fès, d'El Jadida, de Kenitra et de Tétouan;
-  Externalisation de l'entretien des six piscines ;

- Construction d'une piscine semi olympique à Rabat (phase étude);
- Organisation de la quatrième édition du challenge des écoles de natation ;
- Organisation de la première édition des journées portes ouvertes sous le thème « **APPRENDRE À NAGER 2013** » réservées aux enfants issus du milieu défavorisé.

Le programme d'action pour l'année 2014 de ce SEGMA visera les opérations suivantes :

- Construction d'une nouvelle piscine semi olympique couverte à Rabat (phase de travaux) ;
- Préparation des études liées à la rénovation de la piscine d'El Jadida ;
- Organisation de la cinquième édition du challenge des écoles de natation ;
- Organisation de l'opération « **APPRENDRE À NAGER 2014** » réservées aux enfants issus du milieu défavorisé qui prendra cette année une envergure nationale.

III.3.5. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

Au cours du premier semestre de l'année 2013, le Complexe Moulay Rachid a réalisé plusieurs actions visant l'amélioration des conditions d'accueil. Il s'agit notamment de:

- Préparation et distribution des repas au profit des bénéficiaires : associations des jeunes, de sports, organismes nationaux et internationaux et centres d'estivage ;
- Aménagement de l'ensemble des bâtiments et des chalets ;
- Aménagement et entretien des piscines ;
- Conclusion d'un contrat relatif à la sécurité et à la surveillance du Complexe.

Au titre de l'exercice 2013, le complexe a abrité un ensemble des activités sportives et culturelles, le tableau ci-dessous représente le nombre des bénéficiaires des prestations du Complexe par participant :

Organismes	Nombre	Nuitées	Nombre de bénéficiaires
Instances politiques et autres	1356	12	2 306
Associations culturelles	892	5	2 676
Associations sportives	157	2	363
Établissements privés	1 494	45	4 866
Établissements publics	1 120	16	6 440
Partis politiques	2 150	2	4 600
Camps	86	5	430
Autres bénéficiaires	184	2	645

Le plan d'action dudit Complexe pour les années **2013-2014** porte en particulier sur :

- La révision des contrats cadre relatifs aux opérations de l'entretien, d'hygiène et de la surveillance ;
- Le changement de canalisation de l'eau potable des eaux usées et pluviales, ainsi que les travaux d'élargissement et de création des nouveaux canaux pour l'eau des bains des chalets;
- Le changement des chauffe-eau électriques par ceux utilisant l'énergie solaire ;
- L'acquisition d'un générateur d'électricité pour l'utilisation en cas de coupure d'électricité ;
- La révision du réseau électrique existant et sa réhabilitation selon les normes ;
- Le renforcement des mesures de sécurité et de prévention concernant les réservoirs de gaz alimentant le Complexe ;
- L'aménagement des bâtiments pour accueillir les camps dans les meilleures conditions ;
- Le réaménagement et la restauration des chalets ;
- L'entretien des espaces verts.

III.4. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES :

III.4.1. Service d'Accueil, d'Assistance et d'Évaluation des Programmes (SAAEP)

Au cours de l'année **2012**, l'activité du Service s'est caractérisée par la réalisation des actions ci-après :

- Acquisition des appareils de remplacement au profit des personnes à besoins spécifiques nécessiteuses. Le nombre des bénéficiaires a atteint **60** personnes, dont 19 femmes, 20 hommes et 13 enfants ;
- Acquisition d'un appareil de remplacement adéquat (poussette).

III.4.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS)

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'année **2012** ont visé l'amélioration des prestations rendues aux pèlerins marocains issus de différentes régions du Royaume, notamment l'encadrement des pèlerins afin de leur assurer un meilleur séjour aux lieux saints de l'Islam et par conséquent l'accomplissement de la saison du pèlerinage dans de bonnes conditions. Il est à rappeler que le Ministère de tutelle a procédé en 2011 à la mise en place des comités régionaux de pèlerinage. Au cours de l'année précédente le nombre d'encadrants a atteint **316** encadrants.

Le programme d'action de ce SEGMA, pour la saison du pèlerinage **2013**, vise en priorité l'augmentation des membres des délégations accompagnant les pèlerins pour atteindre un **taux d'un encadrant pour 80 pèlerins** et ce, dans l'attente de la réponse du Ministère de pèlerinage au Royaume d'Arabie Saoudite concernant la demande du Maroc d'augmenter les membres des délégations pour atteindre un taux d'un encadrant pour 50 pèlerins.

Pour l'année 2014, il a été décidé d'ouvrir des bureaux d'enregistrement au niveau des arrondissements et des caïdats au profit de tous les citoyens désireux d'accomplir les rites du pèlerinage, puisque l'opération d'inscription sera effectuée dans le cadre d'un registre unique. Une fois l'opération de tirage au sort est achevée, chaque citoyen pourra choisir ensuite l'entité désirée pour profiter de ses services (Ministères de tutelle ou agences de voyage).

III.4.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP)

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

- Augmentation des superficies cultivées de **905,70 hectares** par l'introduction progressive de nouvelles cultures, notamment les olives et les cultures maraichères ;
- Modernisation et mécanisation de l'exploitation agricole par l'achat d'un nouveau tracteur et le développement du système d'irrigation (construction des bassins hydrauliques et institution d'un réseau pour l'irrigation goutte à goutte);
- Développement de la production animale à travers la mise en œuvre d'un programme d'insémination artificielle, l'amélioration du troupeau des races, le développement du système d'alimentation (fourrages artificielles) et la restauration, la réparation et le réaménagement des écuries et bergeries. Cette action a permis de générer un revenu de **513.792 DH** suite aux opérations de vente (contre une prévision de 700.000 DH), sachant par ailleurs que le Service pourra générer un revenu stable de l'élevage pouvant atteindre un million de DH annuellement ;
- Renforcement de l'effectif du Service par le recrutement de **12** techniciens agricoles ;
- Augmentation de la compétitivité des unités de production qui constitue un moyen de réinsertion des détenus. Cela a été réalisé à travers l'ouverture de nouvelles unités de production à Marrakech et à Khenifra, l'approvisionnement en matières premières nécessaires et l'acquisition des mécanismes adéquats pour le développement de la production, l'augmentation de la main d'œuvre des détenus en quantité et en qualité et l'organisation des salons pour exposer les produits et les créations des détenus. Cela a permis de générer un revenu de **71.874 DH** suite aux opérations de vente dans les salons organisés (par rapport à une prévision de 60.000 DH seulement).

A cours de l'année 2013, ce SEGMA a poursuivi le processus d'amélioration des unités de production pour assurer une meilleure réinsertion des détenus. Il est à noter que le programme d'action de cette année porte notamment sur la programmation de la culture du blé pour une superficie de **905,70 hectares** et ce, à travers les opérations de labour, de la plantation et de la fertilisation et les traitements adéquats. En plus de la poursuite du plan d'action concernant l'élevage et le développement des cultures irriguées, ainsi que la finalisation des opérations d'ouverture des nouveaux ateliers et unités de production.

Le programme d'action dudit SEGMA pour l'année 2014 s'articule autour des axes suivants :

- La programmation de **1.200 hectares** en se basant sur les grandes cultures et l'introduction de nouvelles cultures comme le boisement, l'olive, la caroube ainsi que le pâturage pour les bétails. En plus de la poursuite de la mise en place des mesures visant à développer et à améliorer la production (acquisition d'un nouveau tracteur, réalisation d'un programme pour l'insémination artificielle, amélioration du troupeau des races....) ;
- L'organisation des salons pour l'exposition des produits et des créations des détenus.

III.4.4. Division des Accidents du Travail (DAT)

L'année **2012** a été caractérisée par l'entrée en vigueur d'une disposition de la Loi de Finances de 2011 stipulant dans son article **18** que ce SEGMA sera supprimé et que sa gestion financière, administrative et technique sera transférée à la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurances (CNRA), et ce à compter du 1er janvier 2012. La mise en œuvre de cette décision a été reportée au 1^{er} Juillet 2013, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi de Finances de 2012.

Ainsi, l'activité dudit SEGMA au titre de l'année **2012** s'est focalisée sur l'application des mesures préparant la suppression de ce SEGMA. Il s'agit notamment de :

- Transfert des dossiers et des documents concernant les trois fonds gérés par la DAT à la CNRA ;
- Mise en œuvre du plan social au profit du personnel de ce SEGMA qui a bénéficié du départ volontaire au titre de l'année 2012.

Le plan d'action de ce SEGMA au titre de l'année **2013** s'articule autour des points suivants :

- Préparation et mise en œuvre du plan social du personnel bénéficiant de l'opération du départ volontaire au titre de l'année 2013 ;
- Élaboration et mise en œuvre de la convention relative à la prise en charge par la CNRA et le RCAR de certaines indemnités du personnel bénéficiant de l'opération du départ volontaire ;
- Poursuite de transfert des dossiers des trois fonds à la CNRA ;
- Intégration du personnel restant dans la fonction publique.

III.4.5. Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM)

Au cours de l'année **2012**, ce SEGMA a procédé en priorité à l'équipement de ses salles (travaux de maintenance, achat du matériel informatique, bureautique...).

L'état d'avancement du programme d'action dudit SEGMA au titre de l'année **2013** se présente comme suit:

- Poursuite de l'équipement du SEGMA ;
- Organisation d'une session de formation sur la gestion pour le personnel du SEGMA ;
- Organisation d'une journée d'étude sur la protection sociale et ce, suite à la création de l'École Nationale de la Protection Sociale. L'objectif étant de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur les méthodes et les techniques de formation dans ce domaine.

Le programme d'action pour l'année **2014** du DSSM visera les opérations suivantes :

- Le renforcement de la commercialisation des prestations de ce Service;
- L'accompagnement de la mise en place de l'École Nationale pour la Protection Sociale, à travers la réalisation des études et l'organisation des visites d'information et des journées d'échange d'information, la formation de l'équipe de gestion de l'École et l'organisation de sessions de formation au profit des partenaires socio-économiques.

III.4.6. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS)

Au cours des deux dernières années 2011 et 2012, la DACS a poursuivi ses efforts pour réaliser, en priorité, les actions visant l'amélioration de la qualité des prestations rendues. Les indicateurs d'activité afférents aux réalisations effectuées sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Projets	Consulats Généraux : Réalisés/existant	Services Consulaires des Ambassades : Réalisés/existant
Réhabilitation des locaux consulaires	50/55	20/91
Sécurisation des locaux consulaires	52/55	
Sécurisation des titres d'identité	55/55	
Modernisation des moyens de communication	45/55	
Modernisation des archives consulaires	34/55	10/91
Informatisation des services consulaires	55/55	25/91
Équipements en mobilier et matériel	50/55	30/91
Amélioration des conditions d'accueil	45/55	25/91
Renforcement du Personnel (en période d'affluence)	40/55	05/91
Déploiement du passeport biométrique	55/55	91/91
Déploiement du passeport provisoire	55/55	91/91
Déploiement du visa autocollant sécurisé	55/55	91/91
Déploiement de l'application d'informatisation de l'état civil	55/55	70/91
Déploiement du portail consulaire « consulat.ma »	55/55	91/91
Archivage électronique consulaire	1/55	
Effort de généralisation de la CNIE	55/55	91/91
Formation du personnel aux nouvelles applications consulaires	55/55	91/91
Paiement par carte des prestations consulaires	45/55	

Il en résulte que des projets restent en cours de réalisation par le DACS, et concernent notamment :

-  L'application de la gestion des prestations à distance ;
-  La gestion électronique des archives consulaires ;
-  La dématérialisation du transfert des dossiers CNIE ;
-  L'application de la gestion des spécimens de signatures des agents consulaires étrangers au Maroc, qui est indispensable pour les services de légalisation.

Le programme d'action de ce SEGMA pour les années 2013 et 2014 vise à atteindre les objectifs suivants :

-  la poursuite de la mise à niveau des services consulaires à l'étranger et au Maroc ;

- le déploiement à l'étranger des applications informatiques dans le cadre de la modernisation de la gestion consulaire ;
- l'aménagement des locaux de la DACS ;
- le financement de la reconstruction des chancelleries consulaires à Rennes et Tripoli ;
- la participation au financement du réaménagement des consulats à Liège, Giron, Bologne et Orléans ;
- l'équipement des chancelleries consulaires à Lille, Liège, Giron et Bologne ;
- la participation à l'aménagement et à l'équipement de nouveaux postes consulaires à Murcie en Espagne, Mantes-la-Jolie en France et Naples en Italie.

III.5. DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX

III.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'année **2012** sont présentées comme suit :

- Extension de la solution de gestion de la qualité de service ;
- Travaux d'aménagement d'un Datacenter au rez-de-chaussée du bâtiment abritant les locaux du Centre National de Traitement (CNT) de la TGR ;
- Acquisition de licences Oracle ainsi que les prestations de formation et d'assistance technique y afférentes ;
- Acquisition et mise en place d'une solution de visio-conférence ainsi que les prestations de formation y afférentes ;
- Installation de nouveaux ascenseurs aux locaux abritant le CNT ;
- Travaux de réhabilitation de la cuisine du restaurant de l'Administration Centrale.

Le plan d'action du service au titre de l'année **2013** est en cours d'exécution, il porte principalement sur le lancement des appels d'offres concernant les marchés suivants :

- Acquisition des licences Oracle (RAC: Real Application Cluster) pour le projet de la Gestion Intégrée des Recettes (GIR);
- Acquisition d'une solution « virtualisée » pour le Backup en mode synchrone (Datacenter Agdal) ;
- Mise en place d'une solution d'archivage de la messagerie électronique ;
- Mise en place d'une solution d'analyse des performances du réseau et de « troubleshooting » ;
- Mise en place d'une solution de centre d'appel ;
- Gestion Intégrée des Recettes ;
- Acquisition des prestations d'assistance technique pour la refonte du système de la paie du personnel ;

- Acquisition des prestations d'assistance technique pour l'infogérance des plates-formes techniques ;
- Identification des risques et actualisation de la PSI de la TGR ;
- Aménagement de la Trésorerie Régionale de Béni Mellal ;
- Aménagement de l'annexe de la Trésorerie Préfectorale Casablanca Centre ;
- Achat de compteuses de billet et de machines à calculer ;
- Achat d'appareils tout en un (Imprimante, photocopieur, Scanner) ;
- Achat de mobilier de bureau pour le siège de la Trésorerie Générale du Royaume.

Par ailleurs, ce SEGMA prévoit à travers son programme d'action pour l'année **2014**, la réalisation des opérations suivantes :

- Aménagement de l'Annexe de la Trésorerie Principale de Casablanca (locaux récupérés de la Direction Générale des Impôts) ;
- Poursuite du projet d'acquisition d'une solution « virtualisée » pour le Backup en mode synchrone (Datacenter Agdal) ;
- Poursuite du projet d'acquisition des licences Oracle (RAC: Real Application Cluster) pour le projet GIR ;
- Poursuite du projet de refonte du système de la paie du personnel ;
- Poursuite du projet sur la Gestion Intégrée des Recettes (Assistance technique) ;
- Maintenance de la plate-forme informatique ;
- Achat de mobilier pour les postes du réseau.

III.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII)

Les ressources réalisées par le SEGMA « ADII » au titre de l'année **2012** ont atteint un montant de **93 364 020,75 DH**, contre seulement une valeur de **58 392 917,75 DH** réalisée en 2011. Ces ressources sont ventilées par nature comme suit :

- **20 350 212,55 DH** au titre d'excédent des recettes d'exploitation à la fin de l'année 2011 et reporté sur l'année 2012 ;
- **38 042 705,20 DH** au titre d'excédent des recettes d'investissement à la fin de l'année 2011 et reporté sur l'année 2012 ;
- **34 971 103,00 DH** au titre des recettes propres du SEGMA ADII durant l'exercice 2012.

Les dépenses réalisées par le SEGMA ADII (phase engagement) ont atteint **47.747.216,48 DH** et sont ventilées par nature comme suit :

- **2 608 388,73 DH** au titre des dépenses d'exploitation ;
- **45 138 827,75 DH** au titre des dépenses d'investissement.

Le programme prévisionnel 2013 dudit SEGMA vise à consolider et à renforcer les investissements dédiés aux systèmes informatiques de la Douane, et à soutenir la politique de la formation visant le renforcement des capacités du personnel douanier.

Dans ce cadre et compte tenu des recettes réalisées au cours de l'exercice 2012, de la stabilité du flux des recettes par rubrique et du cadre de dépenses à moyen terme, le programme prévisionnel 2014 de ce SEGMA se résume ainsi :

- Budget prévisionnel investissement : 30.000.000,00 DH.
- Budget prévisionnel fonctionnement : 31.000.000,00 DH.

III.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO)

Les principales réalisations de l'Imprimerie Officielle au cours de l'année 2012 sont synthétisées comme suit :

- Aménagement des bâtiments de l'Imprimerie Officielle ;
- Acquisition de différentes quantités et qualités de papiers ;
- Entretien, Réparation et maintenance de la rotative KBA compacta 213 ;
- Entretien, Réparation et maintenance de la machine d'impression OCE CPS 900 et du ripfiery y afférent ;
- Acquisition et installation d'un système CTP (Computer To Plate) thermique ;
- Acquisition et installation d'une pelliculeuse thermique ;
- Gardiennage et surveillance du siège de l'Imprimerie Officielle.

Par ailleurs, la mise à niveau et la rationalisation de la gestion de l'Imprimerie Officielle deviennent indispensables et impliquent notamment l'adoption de techniques managériales, de nouvelles applications et logiciels permettant la bonne gestion des ressources financières et humaines, la commercialisation des produits d'impression, le développement des capacités du service dans le domaine d'impression, la diffusion de l'information juridique sur supports numériques et le renforcement de ses ressources humaines par un personnel qualifié disposant de grandes capacités professionnelles.

Il est à signaler que toutes ces préoccupations ont été prises en considération dans le contrat de jumelage institutionnel signé en novembre 2012 avec l'Union Européenne et concernant le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles du Secrétariat Général du Gouvernement (le Ministère de tutelle).

En 2013, et afin d'améliorer ses recettes, l'Imprimerie Officielle envisage de procéder à la révision des tarifs des insertions et des abonnements au Bulletin Officiel pour d'une part, faire face aux augmentations des prix qu'ont connu les différents types de papiers et produits d'impression et d'autre part, pour compenser le manque à gagner suite à la nette régression du revenu des produits d'impression constatée ces dernières années.

De même la DIO est en cours d'exécuter des marchés liés directement à son activité, qui sont relatifs à l'acquisition des fournitures (papier et produits d'impression), à la réparation et l'entretien du

matériel, à l'acquisition du nouveau matériel informatique et de logiciels et aux travaux liés à l'aménagement des locaux. Le deuxième semestre de l'année 2013 sera marqué par le lancement d'un appel d'offre portant sur la formation multidisciplinaire du personnel de la Direction.

En 2014, la Direction de l'Imprimerie Officielle envisage de réaliser les actions suivantes :

-  Appuyer la dématérialisation de la chaîne de production des éditions du Bulletin Officiel en proposant un plan d'action pour sa mise en œuvre ;
-  Procéder à l'élaboration d'une conception préliminaire d'un site internet permettant de diffuser les publications, les appels d'offres et autres documents, et de gérer les aspects liés aux contacts, au marketing...
-  Réaliser un diagnostic et développer un plan d'action propre à la DIO portant notamment sur les questions suivantes :
 -  Étude de l'organisation actuelle afin d'optimiser le système de gestion y afférent ;
 -  Développement des propres outils de gestion tout en s'appuyant sur l'assistance des experts européens en la matière ;
 -  Définition des possibilités d'amélioration des ressources par la mise en place, à titre d'exemple, d'actions de marketing et de vente d'ouvrages ;
 -  Appui aux projets identifiés dans le cadre du Schéma Directeur du Système d'Information du SGG, et qui ont permis de recenser les besoins de l'Imprimerie Officielle et de proposer des scénarii fonctionnels.

III.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatial (CRTS)

Les actions les plus importantes réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice 2012 sont résumées dans le tableau ci-après :

Actions prioritaires		
Objectif	Mesures prises	Réalisations
Suivi de la campagne agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Edition du bulletin mensuel pour le suivi de la campagne agricole en exploitant les données satellitaires. - Production d'un rapport sur la prévision de la production céréalière. - Diffusion du bulletin mensuel et du rapport à travers les ministères et les institutions nationales concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation des zones irriguées pour le compte de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb. - Réalisation d'une étude pour la cartographie des cultures et de l'occupation des sols dans le périmètre du Gharb.
Suivi de l'aménagement du territoire national	<ul style="list-style-type: none"> - Production de données cartographiques pour le suivi des bidonvilles. - Études cartographiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Production des cartes à grande échelle à une fréquence trimestrielle, pour le contrôle de l'habitat non réglementaire (Projet qui a concerné 12 provinces du Royaume). - Finalisation de la dernière phase du projet conclu avec le Ministère de l'Habitat pour la production de données cartographiques et le suivi des bidonvilles dans le cadre du programme "Villes sans Bidonvilles" (Projet qui a concerné 35 villes). - Études de production cartographique pour les projets de développement et d'aménagement du territoire pour

		le compte de plusieurs établissements (Agences Urbaines).
Cartographie forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification des efforts pour soutenir l'encadrement et la formation dans ce domaine. - Réalisation des cartographies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement et formation d'un groupe de cadres du Haut Commissariat chargé des Eaux et Forêts. - Préparation d'un rapport sur la méthodologie utilisée pour la réalisation des cartographies forestières. - Réalisation d'une carte de l'inventaire des ressources forestières.
Intégration de l'imagerie satellitaire dans la gestion des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du programme de travail technique en collaboration avec la NASA et avec le soutien de la Banque Mondiale. 	<p>Ce projet s'étendant sur 4 ans. Lors de cette première année d'exécution, il était question de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer les premiers rapports et préparer les conventions cadres et les programmes de travail en collaboration avec les différents partenaires (Agence NASA/Secteur eau). - réaliser une étude sur l'intégration des données satellitaires pour la gestion des ressources en eau et l'impact des changements climatiques (étude financée par un don de la Banque Mondiale).
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches sur le terrain. - Réalisation des études et des analyses cartographiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude sur la gestion du risque de Tsunami le long de la côte Atlantique en s'appuyant sur la cartographie et l'analyse des images satellite. L'objectif étant d'identifier les zones qui sont plus vulnérables, et ce dans le cadre des programmes de recherche et développement initiés en partenariat avec les institutions européennes.
Développement des moyens d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du système de gestion des données. - Mise en place d'un Programme de Continuité d'Activité (PCA) pour la duplication du patrimoine image et sa conservation. - Renouvellement et mise à jour des moyens de production et de traitement d'images satellitaires. - Renforcement des capacités des cadres et des techniciens du Centre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une solution intégrée pour la conservation et la gestion de l'archive nationale des images satellite. Ce projet vise à renforcer les moyens de la conservation des informations géo-spatiales et d'assurer un accès facile et contrôlé à ces images. - Achèvement du programme PCA des images satellites. - Négociation et conclusion des contrats d'acquisition d'images satellite. - Renforcement des capacités du personnel du CRTS à travers un programme de formation continue et la participation à des conférences et des séminaires nationaux et internationaux.

Pour l'année 2013, ce Centre procède à la satisfaction des demandes de prestations manifestées par les différents départements ministériels et institutions concernés. Il s'agit en particulier des actions que l'on peut répartir comme suit:

Actions programmées :

-  Études cartographiques de suivi du développement du bâti, pour le compte de plusieurs préfectures et provinces, et ce dans le cadre de convention cadre à conclure avec le Ministère de l'Intérieur. En effet, aucun contrat dans ce sens n'est signé durant le 1er semestre de 2013.

Actions en cours :

-  Poursuite des études élaborées en collaboration avec le secteur chargé de l'eau, les experts de l'Agence Spatiale Américaine NASA et avec l'appui de la Banque Mondiale visant le développement des mécanismes et des programmes spécialisés dans le traitement et l'exploitation des données géographiques et spatiales, et ce pour la gestion de l'eau et l'évaluation des incidences du changement climatique sur ces ressources.
-  Projet d'utilisation de l'imagerie satellitaire dans les zones de sécheresse pour le suivi de la menace acridienne, en collaboration avec des experts internationaux notamment la NASA.
-  Poursuite du projet de la mise en place d'une solution intégrée pour la conservation et la gestion de l'archive nationale des images satellites. On rappelle que ce système vise à renforcer les moyens de conservation des informations géo-spatiales et à faciliter l'accès à ces informations avec un dispositif pour surveiller et suivre leur utilisation.
-  Formation de plus de 60 personnes (cadres et professionnels de diverses institutions et ministères), sur un total de 140 par an, dans divers domaines d'application de la technologie spatiale.

Actions achevées :

-  Edition du Bulletin mensuel de suivi de la campagne agricole ;
-  Élaboration à la fin du mois d'avril d'un rapport spécial sur les prévisions de récoltes agricoles des céréales de l'année en cours ;
-  Fourniture, au profit des agences urbaines du Royaume, des images satellites et des études cartographiques utilisés dans la préparation des programmes et des projets de développement urbain et régional ;
-  Réalisation, au profit du Haut Commissariat au Plan, d'une couverture complète du territoire national par des images satellites de haute résolution en préparation du recensement de la population prévu en 2014.

Par ailleurs, durant l'année **2014**, le CRTS veillera à la mise en œuvre des actions portant sur :

-  le suivi de la campagne agricole en exploitant les données satellitaires ;
-  l'aménagement du territoire national à travers des études cartographiques utilisées dans la préparation des programmes et des projets de développement urbain et régional ;
-  le suivi de l'évolution du bâti, en particulier les bidonvilles, pour la lutte contre l'habitat insalubre ;

-  la poursuite du projet d'intégration de l'imagerie satellitaire dans la gestion des ressources en eau :
 -  Adaptation des programmes informatiques ;
 -  Achèvement des rapports thématiques ;
 -  Réalisation du système d'échange et de diffusion des données ;
 -  Réalisation de cartes thématiques.
-  la poursuite des programmes de formation continue au profit de cadres et professionnels de diverses institutions et ministères.

III.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'année 2012 se présentent dans le tableau ci-après :

Actions prioritaires		Indicateurs chiffrés	
Objectif	Mesures prises	Indicateurs de suivi	Réalisations
Exécution du programme du Ministère de la Culture en matière d'impression des publications et soutien des manifestations culturelles	Il a été procédé à l'impression de 55 titres répartis sur plusieurs séries (Série du Premier Livre, Série des Œuvres Intégrales, Série des Conférences, Recherches, ...), en plus d'autres ouvrages, dépliants, invitations, documents administratifs et rapports.	Série Premier Livre	03
		Œuvres Intégrales	01
		Série Recherches	01
		Série Création	01
		Conférences	02
		Histoires pour enfants	02
		Rapports	16
		Guides	10
		Autres	19

Au titre de l'année 2013, et dans le cadre de l'exécution du programme prévu par la Direction du Livre, des Bibliothèques et des Archives et à l'occasion de la Foire Internationale du Livre, ce SEGMA s'est chargé d'imprimer 30 titres des auteurs marocains répartis sur plusieurs séries :

-  Série premier livre : 02 ouvrages sont déjà imprimés ce qui représente un taux de réalisation de 20% ;
-  Série œuvres intégrales : 05 titres imprimés avec un taux de 50% ;
-  Série recherches : 06 titres imprimés avec un taux de 80% ;
-  Séries conférences : 01 titre imprimé ;
-  Séries création : 07 titres imprimés avec un taux de 80% ;
-  Autres : 04 titres imprimés avec un taux de 40%.

L'Imprimerie Dar Al Manahil compte, à travers son plan d'action pour l'année **2014**, mettre en œuvre les opérations suivantes :

-  La poursuite de l'exécution du plan d'action établi par le Ministère de la Culture en coordination avec la Direction du Livre, tout en veillant à la modernisation des mécanismes de travail à travers l'achat de nouvelles machines permettant d'accompagner le développement dans le domaine de l'impression ;
-  L'ouverture sur le secteur privé en vue d'améliorer la productivité du Service et d'augmenter ces recettes. Pour ce faire, il sera procédé à la réalisation des actions suivantes:
 -  Intégration et formation des cadres techniques et administratifs spécialisés ;
 -  Formation des techniciens et ouvriers du SEGMA ;
 -  Entretien des bâtiments administratifs ;
 -  Entretien et réparation des machines et équipements techniques ;
 -  Indemnisation des auteurs et des participants dans les revues Manahil sur la culture marocaine.

III.5.6. Centre National de la Documentation (CND)

L'année **2012** a connu la réalisation et/ou l'achèvement des projets s'inscrivant dans le cadre des 12 chantiers du plan « Zéro Papier » initiés par le Centre depuis 2010 ; à savoir :

- 1) Augmenter le potentiel en matière de collecte, de traitement et de diffusion d'informations ;
- 2) Gagner du temps « Chercheur » ;
- 3) Élargir le champ de « Recherche Internationale » ;
- 4) Améliorer le contrôle qualité ;
- 5) Devenir un infocentre virtuel ;
- 6) Améliorer la pérennisation du patrimoine documentaire ;
- 7) Améliorer la qualité des publications ;
- 8) Simplifier les procédures internes de gestion ;
- 9) Mettre en place des Services Experts ;
- 10) Élargir la politique de communication ;
- 11) Former et mettre à niveau les ressources humaines ;
- 12) Mettre en place une cellule de veille technologique.

Plus particulièrement, en 2012 ce Centre a pu réaliser les actions ci-dessous :

-  Renforcer le fonds documentaire national par la collecte, l'acquisition et le traitement des documents (imprimés, sonores, audiovisuels, ou électroniques) concernant le développement économique et social du Maroc, qu'ils soient produits au Maroc ou à l'étranger.
-  Assurer les services de recherches documentaires, environ 250 350 000 recherches assistés ou en ligne, aux utilisateurs de bases de données nationales et internationales.

Conformément aux principaux axes de la vision 2015 du CND, son programme d'action pour la période **2013-2014** s'articule autour des actions suivantes :

- renforcement de la collecte et du traitement des documents papiers et électroniques afin d'atteindre une moyenne annuelle de 10.000;
- élargissement de l'accès à l'information en Open Access et Open Archive à travers le lancement de 11 portails thématiques de veille 2.0 et l'augmentation du nombre d'inscrits aux newsletters «veille thématique» pour atteindre 100.000;
- refonte du portail « Abhatoo » afin d'améliorer son potentiel de production documentaire et assurer le contrôle technique de la qualité de ses entrées et le suivi des recherches effectuées ;
- devenir un infocentre virtuel à travers la mise en ligne de la totalité du fonds documentaire du Centre avec la possibilité d'accéder au texte intégral de chaque document;
- renforcement de la pérennisation du patrimoine par la numérisation du fonds documentaire traité par le CND, l'archivage de ses diverses bases de données et l'achèvement de la numérisation du fonds de la microthèque pour atteindre 100.000 microfiches;
- amélioration de la qualité des publications notamment à travers le développement des sites du HCP et du CND et l'acquisition de logiciels et matériel High-tech relatifs à l'imprimerie et à la reprographie pour les intégrer dans le processus de la chaîne documentaire du CND;
- simplification des procédures internes de gestion et mise en place d'un système de reporting et de suivi d'activité métier ;
- amélioration de la méthode de traitement des documents en passant à l'étape du « document intelligent », notamment par l'introduction des services experts susceptibles d'augmenter la pertinence de la recherche documentaire;
- renforcement du réseau de communication entre le CND et les différentes institutions nationales productrices de documents ;
- mise en place d'un centre de formation pour la mise à niveau du personnel et organisation des rencontres scientifiques au niveau national.

III.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ)

Au cours de l'année 2012, le CPDJ a réalisé de nombreuses actions dans le cadre des projets suivants:

■ Projets sous format électronique :

- Le CD-ROM « **juriprême** » : élaboration des fichiers électroniques des numéros du magazine (première version 1999, deuxième version 2004, troisième version 2007 et quatrième version 2012), création de la base de données et dépôt légal du programme ;
- Le CD-ROM « **cahierprême** » : acquisition des dix numéros, correction et impression de la version électronique (première version 2009), création de la base de données et dépôt légal du programme ;
- Le CD-ROM « **seminaiprême** » : documentation des interventions et leur exploitation dans une publication électronique (version 2009), création de la base de données et dépôt légal du programme ;

- ✚ La base de données du bulletin d'information de la Cour de Cassation : récupération des copies originales des arrêts, impression et correction du texte intégral, établissement et mise à jour de la base de données (700 arrêts) ;
- ✚ Le site web du CPDJ : intégration des index de chaque publication et alimentation du site par une sélection de la jurisprudence de la Cour de Cassation en arabe et en français. En effet, ce site joue le rôle d'intermédiaire entre la Cour et les acteurs dans le domaine judiciaire.

📁 Projets sur support papier :

- ✚ Collection du Conseil d'Appel Supérieur de la Charia : collecte des arrêts rendus par les magistrats des tribunaux de la Charia, depuis 1914 jusqu'à l'Indépendance du Maroc, qui constitue un véritable trésor des applications de la Charia par les magistrats, et extraction des principes et commentaires relatifs aux arrêts et leur indexation. Cela a permis de réaliser l'encyclopédie des jugements rendus par le Conseil d'Appel Supérieur de la Charia (du numéro 1 jusqu'au numéro 9) ;
- ✚ Ouvrages des arrêts traduits de l'arabe en français dans le cadre de l'AHJUCAF : sélection des arrêts des différentes chambres, désignation de magistrats compétents pour effectuer la traduction et modélisation des arrêts. Ces actions ont été couronnées par l'élaboration d'une base de données des arrêts traduits JURICAF, et la réalisation de six ouvrages contenant les arrêts traduits pour les six chambres de la Cour ;
- ✚ Rapport annuel : sélection de quelques principes de la jurisprudence des chambres et divisions de la Cour, introduction de nouvelles modifications des textes de lois et mise en valeur de la coopération judiciaire en matière civile à travers les conventions de coopération. Il est à noter que la Cour de Cassation et depuis 1998 publie son rapport annuel, et que l'année 2010 était marquée par la réalisation d'une nouvelle version du rapport ;
- ✚ Statistiques annuelles de la Cour de Cassation : elles sont collectées par chaque chambre et par division via le greffe de la Cour, et correspondent aux affaires jugées, enregistrées et en instance. Cela a permis d'élaborer un livret contenant toutes les données nécessaires pour la planification et la coordination et a facilité les modifications et le contrôle des dossiers en charge de chaque magistrat ;
- ✚ Cahiers de la Cour de Cassation (série de séminaires) : collecte des interventions (y compris les recommandations) relatives à chaque rencontre scientifique, ce qui a permis l'élaboration d'un livret relatif à chaque rencontre (séminaire, colloque...) et sa publication au niveau national et international.

L'état d'avancement du programme d'action dudit Centre au cours du premier semestre de l'année 2013 se présente comme suit :

- 📁 Exploitation du fonds documentaire résultant des projets précédents ;
- 📁 Accès aux sites de la jurisprudence à travers, le site ADALA, le portail électronique judiciaire du Ministère de la Justice et la consultation des sites web traitant de la jurisprudence étrangère à travers le site JURICAF ;
- 📁 Possibilité d'accès direct au portail de la Cour de Cassation pour obtenir des informations sur les nouveautés en matière de publications sur support papier et format électronique ;
- 📁 Edition continue des publications annuelles.

Par ailleurs, le plan d'action de ce SEGMA au titre de l'année 2014 envisage la réalisation, entre autres, des objectifs cités ci-après :

- Indexation de la jurisprudence publiée dans le magazine de la jurisprudence de la Cour de Cassation et celle non publiée, dans une base de données contenant les références de l'arrêt ;
- Formation continue dans les langues étrangères par la signature des conventions avec des instituts spécialisés dans l'enseignement des langues étrangères (français, anglais et espagnol) ;
- Publication des documents de la Cour de Cassation.

III.6. DOMAINE DU TRANSPORT, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

III.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR)

Les principales actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'exercice 2012 sont résumées comme suit :

■ Auscultation :

- Auscultation systématique des chaussées: réalisation de **6 948 km** de mesures de planéité des chaussées avec un taux de réalisation de 69%, et **500 km** de mesures de déflexion des chaussées avec un taux de 50% ;
- Auscultation des chaussées à la demande : réalisation de **186 km** de mesures de la portance des chaussées à l'aide du déflectographe Lacroix par rapport à une prévision de 500 km , et de **881 km** d'études d'optimisation des quantités de reprofilage des chaussées qui se font sur la base des mesure de l'uni à l'APL et TUS ;
- Modernisation du matériel d'auscultation : projet d'acquisition d'un nouveau Défectographe Lacroix et Équipement du BumpIntegrator par un système de RV et caméra.

■ Études et Recherche Routières :

- Étude de l'agressivité du trafic routier (avec un état d'avancement de **40%**) ;
- Exploitation des mesures de comptage routier pour l'élaboration du recueil du trafic routier (nombre de nouveaux compteurs installés, de compteurs en panne, de compteurs réparés) ;
- Projet de modernisation du système de comptage routier de la Direction des Routes (réalisation d'un site pilote et généralisation).

■ Système de gestion routière :

- Digitalisation du réseau routier : installation d'un module de prise en charge des données GPS et mise en place de la gestion du tableau de route ;
- Amélioration du système d'information routier par la mise en place d'un système de mise à jour automatique des cartes ;
- Application de la gestion des incidents par la mise en place de la nouvelle version (inforoute2).

L'état d'avancement du programme d'action du CNERR au titre de l'année 2013 se présente ainsi :

Auscultation :

-  Réalisation de **3.016 Km** de mesures de planéité au BumpIntegrator sur une prévision de 12000 Km, de **361 Km** de mesures de déflexion au Deflectographe sur une prévision de 1.500 Km et de **60 Km** de mesures d'auscultation au Radar (nouvelle mesure) sur une prévision de 500 Km ;
-  Mise à jour du tableau de route ;
-  Acquisition du nouveau matériel de l'auscultation (Deflectographe Lacroix), équipement du BumpIntegrator d'un nouveau matériel d'auscultation (phase d'exécution).

Études et Recherche Routières :

-  Poursuite de l'étude sur l'agressivité du trafic routier ;
-  Modernisation du système de comptage routier de la DR : réalisation d'un site pilote ;
-  Auscultation des chaussées par le radar calibrage et caractérisation des signaux des matériaux ;

Système de gestion routière :

-  Poursuite du projet de digitalisation du réseau routier ;
-  Poursuite du projet d'amélioration du système d'information routier ;
-  Poursuite du projet d'application de la gestion des incidents sur le réseau routier (inforoute2) ;
-  Mise à jour des données du système de suivi des opérations du PNRR2 ;
-  Étude de mise en œuvre d'un système informatique pour la diffusion des données du réseau routier.

En 2014, le CNERR prévoit la réalisation des actions suivantes :

-  Modernisation des appareils d'auscultation à travers l'achat d'un nouveau Profilomètre transversal, l'entretien et la réparation du matériel de l'auscultation ;
-  Refonte du catalogue de structures de chaussées neuves du manuel de renforcement des structures de chaussées ;
-  Réalisation d'expérimentation à l'aide du produit TERRA ROAD (produit à base d'enzyme) ;
-  Poursuite des projets de modernisation du système de comptage routier de la DR, d'amélioration du système d'information routier et d'application de la gestion des incidents sur le réseau routier (inforoute2) ;
-  Gestion et édition du tableau de route ;
-  Mise en œuvre d'un système informatique pour la diffusion de données du réseau routier.

III.6.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)

La Direction des Routes dispose de **813** unités d'engins et de camions de toutes catégories (situation du 29/04/2013), dont 52 unités sont en cours de réforme. Il est à noter que, le parc du matériel Travaux Publics est réparti sur les différentes régions du Royaume, sous forme de brigades (**12** brigades régionales, **53** brigades minimales et **18** brigades de déneigement et de désensablement), de matériel de réserve nationale (**29** engins et camions) au Parc Central et de matériel de logistique et de brigades de formation à l'IFEER.

Pour le Service Réseau des SLM :

Dans le souci de rentabiliser le matériel des Travaux Publics et d'améliorer le taux de sa disponibilité, Le Service Réseau assure la gestion de la réserve nationale qui est constamment mobilisé au niveau de tout le Royaume. En plus de la location du matériel de la réserve, les principales réalisations du Service Réseau es SLM durant ces **3 dernières années** se présentent comme suit :

Activité	2010	2011	2012
Réparations lourdes du matériel TP (en nombre d'interventions)	20	15	10
Pose, dépose et entretien de ponts de secours (en nombre d'interventions)	20	22	24
Total	40	37	34

Concernant les SLM :

-  **Aménagement des pistes par les brigades régionales** : l'aménagement des pistes rurales contribue au désenclavement des populations rurales et joue, en toute évidence, un rôle moteur dans l'activité économique et sociale de notre pays. De ce fait, **495** km d'aménagement lourd ont été réalisé par les brigades régionales entre 2010 et 2012. Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre de la politique du Ministère de l'Équipement et du Transport visant l'augmentation du rythme de désenclavement du monde rural.

Les réalisations des brigades régionales durant la période 2010-2012 se présentent comme suit (en km de routes rurales aménagées) :

SLM	2010	2011	2012
Agadir	44	34	29
Marrakech	28	17	2
Casa	55	27.5	33
Rabat	49	44	30
Fès	17.7	*	6
Meknès	23	24	6.5
Oujda	25	*	*
Total	241,7	146.5	106.5

N.B : (*) en 2011 et 2012, en plus des aménagements des pistes rurales, les brigades régionales ont été fortement mobilisées dans la réparation des dégâts de crue, le rechargement des accotements et les préparatifs des visites Royales.

-  **Brigades minimales** : l'entretien routier revêt un caractère capital dans l'action de la Direction des Routes et il en témoigne le budget affecté à cette mission. Une partie des travaux d'entretien courant est accomplie moyennant les brigades minimales des SLM, ils consistent notamment en les emplois partiels à l'émulsion, le rechargement d'accotements, le reprofilage d'accotements, le curage des fossés, et la pose et l'entretien des panneaux de signalisation.

Les réalisations des brigades minimales au titre des trois dernières années se présentent comme suit (en nombre de jours de travail) :

SLM	2010	2011	2012
Agadir	9 483	8 749	7 732
Marrakech	5 177	4 289	4 480
Casa	6 282	6 667	5 812
Rabat	6 340	5 432	6 934
Fès	3 920	5 170	3 985
Meknès	4 589	5 270	4 817
Oujda	5 017	4 097	4 158
Total	40 808	39 674	37 918

En termes d'aménagement des pistes rurales, les brigades minimales ont réalisé, entre 2010 et 2012, un linéaire de **882 km** dont **128 Km** en 2012.

-  **Viabilité et événements exceptionnels** : L'objectif global étant d'assurer la pérennité de la circulation sur le réseau routier lors d'enneigement ou d'ensablement, et également lors des événements exceptionnels de dégâts de crues.

Les travaux de déneigement concernent 18 Directions Provinciales de l'Équipement et du Transport (DPET), équipées chacune d'un parc de matériel spécifique constitué de camions étraves et d'engins à fraise de déneigement. Il est à noter que le Maroc dispose d'un réseau routier enneigé de près de 5.000 km.

Pour les travaux de déneigement du réseau routier, les SLM disposent de 106 unités d'engins et camions spécifiques au déneigement positionnées de manière à ce que les travaux de déneigement se déroulent 24h/24h et 7j/7j.

Le phénomène d'ensablement quant à lui, constitue une menace permanente à l'égard des infrastructures routières sur un linéaire cumulé de 1.000 km dans 7 provinces du sud. De ce fait, certaines DPET disposent d'un matériel d'appoint positionné au niveau de certaines sections vulnérables.

Actions de réformes pour améliorer l'intervention des SLM et du SRSLM :

-  Mise en place d'un système d'information des SLM. Dans ce sens, une étude a été réalisée dans le cadre de la coopération Maroc-Belge, qui consiste à étudier l'opportunité et les préalables d'organisation nécessaires à la mise en place progressive, d'un système d'information pour la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) au sein des SLM.

- ✚ Réflexion stratégique sur le devenir des SLM et mise en œuvre du plan d'action organisationnel ont été réalisées en 2012. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité de l'étude des préalables organisationnels pour la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) et la télégestion des engins. Cela a permis entre autres de déterminer le meilleur scénario de gouvernance et d'organisation des SLM.

Le plan d'action pour les années 2013 et 2014 s'articule autour des actions suivantes :

- 📌 La concrétisation des actions prioritaires à mettre en œuvre afin d'aboutir à l'amélioration des performances et des méthodes de gestion et d'exploitation du matériel TP. Ce matériel devient de plus en plus sollicité pour jouer pleinement son rôle de soutien au développement rural et de sauvegarde du réseau routier et ce, à travers les programmes structurants suivants :

- ✚ L'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ;
- ✚ L'entretien du réseau routier ;
- ✚ La viabilité hivernale.

Les prévisions de réalisation par SLM pour les exercices 2013 et 2014 sont présentées dans le tableau ci-après :

SLM	Programme des brigades régionales (en km)		Programme des brigades minimales (en jours)	
	2013	2014	2013	2014
Agadir	30	30	10 000	10 000
Marrakech	25	35	4 500	4 500
Casa	39	45	6 750	6 750
Rabat	100	110	8 000	8 500
Fès	25	25	6 200	6 200
Meknès	20	34	5 050	5 550
Oujda	17	41	4 158	4 158
Total	256	320	44 658	45 658

Par ailleurs et pour l'adaptation de la tarification des prestations des SLM, un nouvel arrêté conjoint du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre de l'Équipement et du Transport modifiant l'arrêté conjoint n°1888-03 du 09 Juillet 2003, fixant les tarifs des prestations rendues par le Service Réseau des SLM et les SLM, a été cosigné par Messieurs les Ministres, le 30 Avril 2013.

III.6.3. Direction des Équipements Publics (DEP)

Durant la période **2011-2013**, le Ministère de l'Équipement et du Transport a mis en œuvre, par le biais de la DEP des programmes importants et diversifiés d'équipements publics, pris en charge en maîtrise d'ouvrage déléguée totalisant **149** opérations (constructions et aménagements) pour une enveloppe financière totale de **5.210 MDH**.

Ces réalisations ont notamment concerné:

Les grands projets d'équipements publics :

La réalisation de ces projets a nécessité la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de **3.681 MDH** portant sur divers domaines sportifs, sociaux et culturels. Plusieurs projets ont été réalisés, à savoir :

-  Deux grands stades⁴ de football et d'athlétisme de Marrakech et de Tanger, dont l'ouverture au public a eu lieu respectivement le 05/01/2011 et le 27/04/2011, ainsi que le grand stade d'Agadir qui est actuellement en cours d'achèvement.
-  Deux Centres Hospitaliers Universitaires (C.H.U) de **950** lits chacun ont été réalisés à Marrakech et à Fès. Les premières tranches de ces infrastructures sanitaires sont d'ores et déjà opérationnelles depuis février 2008 et janvier 2009 respectivement. La deuxième tranche du CHU de Fès a été livrée en totalité en février 2012. La livraison totale de la deuxième tranche du CHU de Marrakech interviendra en juillet 2013.

Le programme des équipements sociaux et de proximité :

Le bilan des opérations achevées, durant la période 2011-2013 pour ce programme, s'est élevé à **104** opérations dont **14** réhabilitations et **90** constructions neuves pour un coût de **827,694 MDH**. Ce programme a porté sur la rénovation des équipements sociaux et sur la réalisation des équipements sportifs de proximité. Il a permis :

-  Le renforcement du dispositif national d'accueil et d'aide aux personnes démunies et vulnérables ;
-  L'amélioration qualitative et quantitative des prestations sociales dispensées par les centres d'éducation et du travail notamment au bénéfice des jeunes filles et des femmes rurales ;
-  L'élargissement des possibilités de formation et d'insertion professionnelle des jeunes ;
-  La mise à niveau des infrastructures de l'athlétisme national pour que ce sport puisse jouer pleinement le rôle qui lui incombe dans le développement économique, culturel et social du pays.

Le programme d'adaptation des bâtiments administratifs :

Dans le cadre du programme d'adaptation et d'extension du patrimoine de l'Etat en bâtiments administratifs relevant de plusieurs Départements Ministériels, **41** opérations ont été achevées et livrées durant la période 2011-2013 dont **22** constructions et **19** aménagements pour un coût de **701,952 MDH**.

Le développement de la vulgarisation technique et de la diffusion des connaissances :

Dans sa mission de **développement de la réglementation technique** et de la vulgarisation des techniques susceptibles d'avoir une incidence sur la promotion de la qualité des équipements publics, le Ministère de l'équipement et du Transport a élaboré durant la période 2011 – 2013 :

⁴ Ces infrastructures sportives constituent les premiers grands stades entièrement conformes aux normes internationales et aux exigences les plus récentes de la FIFA et l'IAAF.

- ✚ 02 Règlements Parasismiques de la Construction en terre (*RPC Terre 2011*) et de l'Auto Construction en terre (*RPAC Terre 2011*) ;
- ✚ 07 Cahiers des Prescriptions Communes relatives aux travaux d'acoustique et d'électroacoustique dans les bâtiments publics.

Au cours de la période **2014-2016**, outre l'achèvement et le lancement de nouveaux équipements publics dans le domaine socioculturel, un premier programme a été identifié avec les maîtres d'ouvrages concernés portant notamment sur la réalisation de **424** projets pour un coût global de **4.820** MDH.

De même, et afin d'accompagner la politique de la promotion de la qualité des constructions publiques, l'année **2014** verra le renforcement de l'activité de réglementation technique ayant trait au secteur des équipements publics à travers, notamment :

- ✚ La réalisation de **02** Cahiers des Prescriptions Communes (CPC) : l'un concerne la « Haute qualité environnementale » et l'autre relatif à « l'étanchéité dans le bâtiment », en plus de l'actualisation du CPC « Plomberie et protection incendie ».
- ✚ L'élaboration de **02** guides de vulgarisation : Guide relatif au « VEA (Vitrage Extérieur Agrafé) et VEC (Vitrage Extérieur Collé) » et un guide concernant l'acoustique des salles d'enseignements et de salles de conférences.
- ✚ Le développement du partenariat avec les universités, les laboratoires et les organismes scientifiques et techniques notamment en matière de développement durable, et ce par l'utilisation des matériaux locaux, la réutilisation des matériaux de construction et l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables.
- ✚ L'élaboration d'une étude marketing permettant d'analyser les besoins et les attentes des partenaires actuels et d'identifier les futurs maîtres d'ouvrages potentiels, d'une étude d'accompagnement pour la transformation du statut de la Direction des Equipements Publics et d'une étude relative à l'assistance aux audits techniques des projets.

III.6.4. Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours de l'année **2012** se présentent comme suit :

- ✚ Elaboration des propositions pour l'organisation de l'espace aérien en vue d'établir un Plan Aéroportuaire à l'horizon 2030 ;
- ✚ Étude de faisabilité technique pour convertir l'aéroport de Tanger et exploration sur un nouveau site alternatif ;
- ✚ Mise en place d'un schéma directeur pour les aéroports (prévision du trafic aérien, étude du développement de 15 aéroports, programmation des travaux et rationalisation de la gestion et de l'entretien des installations) ;
- ✚ Réalisation d'une étude pour le développement du fret aérien au Maroc ;
- ✚ Mise en place d'un système d'information pour suivre l'activité du transport aérien au Maroc.

Pour la période **2013-2014**, la DGAC poursuivra la réalisation de son programme d'action portant principalement sur la réalisation d'une étude de planification pour le développement du transport

aérien au Maroc. Cette étude se déroulera en 6 étapes et s'articulera autour des principaux objectifs suivants :

- Identification d'une stratégie pour les négociations dans le domaine de l'aviation civile, en tenant compte des spécificités des différentes régions et des marchés potentiels ;
- Création d'un mécanisme pour encourager les nouvelles compagnies aériennes avec la mise en place des stratégies commerciales et des canaux de communication ;
- Elaboration des mécanismes pour promouvoir et réglementer les services de transport aérien et la protection des passagers ;
- Conception d'un système d'information pour la surveillance de l'activité du transport aérien ;
- Conception de l'observatoire du transport aérien afin de créer le domaine d'études, d'échange et de concertation avec les différentes parties impliquées dans le secteur de l'aviation civile au Maroc ;
- Préparation d'une étude visant à améliorer la qualité des services aériens (de et vers) le Maroc.

III.6.5. Service de Gestion des Chantiers

Le service de Gestion des Chantiers a réalisé au cours de l'année **2012** un ensemble de prestations portant essentiellement sur la location des engins des travaux publics. Les bénéficiaires de ces prestations sont : la Direction des Équipements Hydrauliques (6 engins) pour la réalisation des travaux de construction des installations hydrauliques, et l'Agence du Bassin Hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia (un engin) pour la réalisation des travaux d'assainissement et la réhabilitation de conduites d'eau.

Dans le cadre de la poursuite de son programme d'action au titre de l'exercice **2013**, ce Service continuera à offrir les prestations suivantes :

- Location de 4 engins des travaux publics au profit de la Direction des Équipements hydrauliques et ce, pour la poursuite des travaux de construction des installations hydrauliques. Lesdites prestations sont en cours de réalisation ;
- Location d'un engin des travaux publics au profit de l'Agence du Bassin Hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia, pour la finalisation des travaux d'assainissement et la réhabilitation de conduites d'eau ;
- Programmation d'autres prestations au profit de l'Agence du Bassin Hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia ;
- Lancement d'un appel d'offres pour la surveillance et la sécurité du parc.

Par ailleurs, Le plan d'action de ce SEGMA au titre de l'année **2014** vise en particulier l'amélioration et le développement des prestations offertes, notamment à travers la réalisation des opérations ci-après :

- Le lancement des opérations de cession des engins et des machines obsolètes non réparables. Actuellement, les services du parc central des engins élaborent une étude détaillée dans ce sens ;
- L'augmentation de la cadence d'acquisition des nouveaux engins pour l'amélioration des prestations ;

- L'élargissement de la base des bénéficiaires par la généralisation des prestations offertes aux agences des bassins hydrauliques, avec la possibilité de conclure des conventions avec les collectivités territoriales.

III.6.6. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR)

Les principales actions entamées par cette Direction en **2012** peuvent être résumées comme suit :

- Préservation de manière permanente de la réduction des indicateurs relatifs à la sécurité routière, et ce à travers la poursuite du relèvement de la cadence du contrôle routier, mis à la disposition des instances de contrôle (Gendarmerie Royale et Sûreté Nationale), par la modernisation des moyens de contrôle (acquisition de 200 radars portables, 60 radars mobiles, 150 appareils mobiles pour mesurer la concentration de l'alcool émis à partir de l'air de la bouche, 300 appareils pour mesurer la profondeur des rainures des pneus et 500 panneaux de signalisation). Ce qui a permis d'avoir les résultats suivants :
 - **Gendarmerie Royale** : augmentation du bilan global de l'activité du contrôle pour l'année 2012, d'un taux de **62,03%** par rapport à 2011, et de l'activité du contrôle par le radar au titre de l'année 2012, d'un taux de **130,28%** par rapport à 2011.
 - **Sûreté Nationale** : augmentation du bilan global de l'activité du contrôle pour l'année 2012, d'un taux de **76,35%** par rapport à 2011, et de l'activité du contrôle par le radar au titre de l'année 2012, d'un taux de **146,63%** par rapport à 2011.
- Renouvellement du parc automobile du transport routier des marchandises et du transport pour le monde rural ;
- Organisation de l'examen pour l'obtention de permis des moniteurs d'enseignement de la conduite, sans avoir l'attestation de capacité professionnelle, et ce avant l'édition de la loi n°52.05 relative au code de la route :
 - Edition d'une circulaire du Ministre de l'Équipement et du Transport pour l'organisation de l'examen en question, et d'une décision pour la fixation des modalités de passation de l'examen ;
 - Organisation de **3 sessions** de l'examen (une session de base et deux sessions de rattrapage), ce qui a permis de régulariser la situation de plus de **3 350 moniteurs** de l'enseignement de conduite, pour 3 500 dossiers déposés ;
 - Adoption des écrans tactiles au niveau des centres d'immatriculation des véhicules pour l'examen théorique individuel. Notamment à travers la mise en place des équipements et des matériaux nécessaires et d'un système d'information. Ce qui a fortement contribué au renforcement de la transparence et de la crédibilité de l'examen théorique pour l'obtention du permis de conduite.

Au cours de l'année **2013**, la DTRSR veille à la poursuite de l'exécution de son programme d'action, tout en mettant l'accent sur les aspects suivants :

- Poursuite de la construction des centres d'immatriculation et renouvellement des programmes du parc automobile ;

- ❑ Révision du contrat de gestion déléguée (notamment en termes des prix) du permis de conduire et des cartes grises électroniques ;
- ❑ Edition d'une décision du Ministre de l'Équipement et du Transport portant sur la fixation des dispositions d'un cahier des charges, relatif à l'ouverture et à l'exploitation des établissements de l'enseignement de la conduite ;
- ❑ Mise en place d'une base de données informatiques concernant les nouvelles questions de l'examen théorique, pour l'obtention du permis de conduire et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 52.05 relative au code de la route ;
- ❑ Élaboration d'une décision du Ministre de l'Équipement et du Transport sur la fixation des tarifs minimums de la formation théorique et la pratique de l'enseignement de la conduite ;
- ❑ Mise en place d'un système d'information à mettre à la disposition des établissements de l'enseignement de la conduite via le site électronique du Ministère ;
- ❑ Adoption d'un système pour la prise des rendez-vous et la réduction des délais, et ce sur une période d'essai allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 mars 2013 ;
- ❑ Obligation de l'utilisation d'un système d'information par les établissements de l'enseignement de la conduite à partir du 1^{er} avril 2013 ;
- ❑ Edition d'une note ministérielle relative aux modalités et aux délais d'accueil et de traitement des dossiers saisis par le système d'information ;
- ❑ Signature d'une convention avec l'Office National des Chemins de Fer pour la réalisation des passages de sécurité dans toutes les intersections des chemins de fer, et ce dans le cadre d'une approche participative relative à la sécurité routière ;
- ❑ Signature d'une convention avec le Ministère de la Santé pour la fixation des formes d'appui et d'entraide entre les deux ministères, notamment la contribution du Ministère de l'Équipement et du Transport à l'acquisition de 78 ambulances et l'aménagement de deux stations pour l'accueil des hélicoptères d'intervention rapide à Marrakech et à Oujda ;
- ❑ Signature d'une convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour consacrer les concepts de la sécurité routière en milieu scolaire ;
- ❑ Lancement d'un appel d'offres relatif à la gestion déléguée pour le contrôle des appareils détectant l'excès de la vitesse et le respect des feux de circulation ;
- ❑ Rendre la ville de Mohammedia et Kénitra, deux villes idéales en matière de sécurité routière et ce, dans le cadre du plan d'action avec « GRSP » ;
- ❑ Signature d'un contrat-programme entre les professionnels de l'enseignement de la conduite et le Ministère pour l'amélioration de la formation dans les établissements de l'enseignement de la conduite, l'amélioration de l'examen théorique et pratique pour l'obtention du permis de conduire, l'implantation des fondements de la concurrence loyale et la motivation des établissements de l'enseignement de conduite.

Pour l'année **2014**, la DTRSR poursuivra la réalisation de son programme d'action qui consiste en :

- ❑ La poursuite de soutien de l'activité des contrôleurs routiers et l'application des sanctions sur les contrevenants ;

- La mise en œuvre du contrat relatif à la gestion déléguée pour le contrôle des appareils détectant l'excès de la vitesse et le respect des feux de circulation ;
- La poursuite de la mise en place d'une base informatique de nouvelles questions de l'examen théorique pour l'obtention du permis de conduire, par l'appropriation d'un système d'information permettant de passer l'examen au niveau des centres d'immatriculation des véhicules ;
- Le soutien au Ministère de la Santé pour le développement de l'intervention rapide en cas de survenance d'accidents de circulation.

III.6.7. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)

Les principales réalisations du CNEH durant la période 2011-2013 peuvent être synthétisées par activité, comme suit :

■ Contrôle technique :

- Mise en place d'un système d'audit des réseaux, des centres de visite technique et des agents visiteurs ;
- Organisation de plusieurs examens de délivrance de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour l'exercice de la fonction d'agent visiteur ;
- Lancement du projet de transferts des données et des flux en temps réel entre les opérateurs et le CNEH ;
- Élaboration d'un nouveau cahier des charges organisant le métier du contrôle technique des véhicules ;
- Validation des données de chaque contrôle technique effectué par les centres de visite technique ;
- Mise à niveau de la solution du contrôle technique avec les nouvelles dispositions du code de la route. En effet, plusieurs changements ont affecté le déroulement de certains types de contrôles notamment le contrôle technique de mutation ;
- Mise en place d'une procédure d'attribution d'un numéro d'ordre aux cyclomoteurs.

Par ailleurs, des nouveaux contrôles techniques sont prévus par le code de la route. Ils sont en cours d'implémentation au niveau du web service du CNEH, tels que : le contrôle technique préalable à l'homologation à titre isolé, le contrôle technique des véhicules de collection, des motocycles, du matériel agricole, des véhicules de transport des personnes et le contrôle des véhicules gravement accidentés et pour le transport des matières dangereuses.

■ Homologation des véhicules :

- Mise en application des textes définissant les nouvelles procédures d'homologation et le nouveau référentiel technique d'homologation pour les véhicules ;
- Mise en place des procédures pour chaque nature d'homologation ;
- Amélioration de la qualité, de la fiabilité et de la sécurité des véhicules homologués au Maroc ;

- ✚ Conception et développement d'une application informatique destinée à la gestion de l'activité de l'homologation, et ce afin de réaliser la gestion et le suivi des dossiers d'homologation, d'extraire des tableaux de bord, des statistiques et de faire le reporting et les analyses nécessaires.

Quant au programme d'action du CNEH durant la période **2014-2016**, il comprend en particulier les projets et les actions ci- après :

- 📄 Création d'un laboratoire marocain d'essais ;
- 📄 Mise en œuvre du projet de délégation d'homologation à titre isolé ;
- 📄 Ouverture de l'application de gestion du circuit d'homologation ;
- 📄 Création d'un observatoire des véhicules ;
- 📄 Mise en place d'une application de délégation des homologations pour les véhicules gravement accidentés ;
- 📄 Mise en place d'un système d'audits externalisés des constructeurs ;
- 📄 Mise à jour du référentiel national d'homologation ;
- 📄 Encouragement de la recherche et développement ;
- 📄 Mise en place d'un système de labellisation des véhicules ;
- 📄 Mise en place d'une plate-forme d'échange de données informatiques ;
- 📄 Abonnement aux bases de données des évolutions réglementaires ;
- 📄 Formation et qualification du personnel du CNEH ;
- 📄 Formation des collaborateurs externes ;
- 📄 Mise en place d'un projet de gestion et d'exploitation des unités mobiles de contrôle technique ;
- 📄 Mise en place d'un projet d'audit, d'étalonnage et de la maintenance des équipements ;
- 📄 Intégration des données de contrôle technique dans les cartes grises des véhicules (carte magnétique) ;
- 📄 Conception et mise en œuvre d'un système d'audit des réseaux, des centres de visite technique et des agents visiteurs ;
- 📄 Organisation des séminaires et des congrès ;
- 📄 Mise en place d'un projet de contrôle automatique de conformité des sculptures ;
- 📄 Suivi et supervision des agents visiteurs exerçant dans les centres de contrôle technique ;
- 📄 Mise en place d'un projet de contrôle technique continu via les systèmes de diagnostic intelligents embarqués dans les véhicules (Autocars) ;
- 📄 Hébergement externalisé et infogérance des systèmes informatiques du CNEH.

III.6.8. Direction de la Marine Marchande (DMM)

Le programme d'action de ce SEGMA, au titre de l'année **2014**, concerne principalement la réalisation des opérations suivantes :

-  Poursuite de l'hébergement du Centre National de Données LRIT (NDC) auprès d'un opérateur spécialisé et fourniture d'un service d'accès satellite (ASP) pour le compte de la DMM à travers la mise en service du Centre LRIT (NDC). Ce dernier sera exploité pour les fins de sûreté, de sécurité, de protection de l'environnement marin et de recherche et de sauvetage maritimes, et ce dans le contexte général de l'Organisation Maritime International. Il est à rappeler que ce projet, dont le marché reconductible a été conclu en **2013**, comporte la réalisation des prestations ci-dessous :
 -  Hébergement du centre national LRIT (NDC) ;
 -  Fourniture d'un service d'accès satellite (ASP) ;
 -  Exploitation du centre national LRIT (NDC).

-  Audit des centres de données LRIT par la mise en place du centre national de données LRIT et ce en vue de :
 -  recevoir les messages transmis par les navires battant pavillon national où qu'ils se trouvent ;
 -  échanger des informations avec les autres centres au sujet des navires étrangers se trouvant dans les eaux marocaines, ou des navires marocains lorsqu'ils naviguent dans les zones de couverture des centres étrangers.

Dans cette optique, le Centre marocain qui sera hébergé prochainement auprès d'un opérateur spécialisé, fera l'objet, à l'instar des autres centres, d'un audit annuel dont le coût est fixé par l'Organisation Internationale de Télécommunications Mobiles par Satellites IMSO à 6500 £ (soit 160.000 DH environ).

-  Maintenance du système d'information « HAZMAT » pour le suivi des marchandises dangereuses: ce système permet de gérer le préavis d'arrivée, les manifestes en import, les alertes déchets et les déclarations de départ ;
-  Poursuite de la maintenance du système d'information de la Marine Marchande qui couvre des prestations de support technique, de maintenance corrective, de maintenances préventives et adaptatives et de maintenance évolutive ;
-  Travaux d'aménagement des locaux de la Direction de la Marine Marchande y compris les SMM ;
-  Edition des supports d'impression sécurisés des documents produits par la DMM.

III.6.9. Direction de la Météorologie Nationale (DMN)

Les principales actions réalisées par cette Direction au cours de l'exercice **2012** ainsi que les indicateurs d'activités y afférentes sont présentées comme suit :

- Modernisation de la gestion notamment à travers la généralisation et le renforcement des instruments informatiques au niveau central et des services extérieurs, et la poursuite du projet d'adoption d'une démarche de qualité au sein de la Direction, par la classification **ISO 9001**;
- Renforcement du réseau de mesure par 60 stations automatiques synoptiques, 6 stations automatiques pour mesurer le niveau de la neige, 90 stations automatiques climatologiques, des stations automatiques à vocation aéronautique dans les aéroports d'Oujda, Fès, Er-Rachidia et Al-Hoceima et un 7^{ème} radar installé dans la région du nord ;
- Développement des moyens de communication et de traitement des données météorologiques :
 - + Généralisation du réseau des communications météorologiques à travers une nouvelle technologie Virtual Private Network (VPN) reliant les régions et le centre ;
 - + Mise en service d'un modèle numérique régional de prévisions atmosphériques en vue d'améliorer la prévision des phénomènes météorologiques extrêmes au niveau local ;
 - + Extension du système d'intégration de données météorologiques « SYNERGIE » aux autres régions (le centre, le nord et les provinces du sud à Lâayoune) ;
- Amélioration des prestations météorologiques agricoles :
 - + Poursuite du programme de lutte contre le froid au moyen atlas et ce, par la mise en place d'un réseau de 91 générateurs répartis sur 8 provinces ;
 - + Poursuite de l'offre des prestations de conseil en météorologie agricole au profit des agriculteurs dans la région de Tadla Azilal, de Sous Massa Darâa et de Gharb- Cherarda ;
 - + Acquisition d'une station automatique agricole pour l'École Agricole de Meknès ;
- Amélioration des prestations météorologiques maritimes :
 - + Approvisionnement des stations d'Agadir Anza et d'Al-Hoceima en instruments de mesure de données météorologiques maritimes et ce dans le cadre de partenariat avec la Marine Royale ;
 - + Mise en service de deux stations mobiles automatiques pour la surveillance maritime au bord des navires ;
- Amélioration des prestations météorologiques environnementales, à travers la poursuite de l'acquisition de 9 stations automatiques pour la mesure de la qualité de l'air dans les villes (06 stations à Casablanca, 01 à Settat, 01 à Khouribga et 01 à Ben Slimane) et d'un système d'information pour la centralisation et le traitement des données sur la qualité de l'air ;
- Entretien et préservation du patrimoine par la réalisation des opérations de maintenance des engins existants dans les centres nationaux, les directions régionales et le réseau météorologique. Ces opérations ont concerné les engins de mesure, les stations automatiques de mesure, les ordinateurs, les appareils et les lignes de communication, ainsi que d'autres appareils utilisés dans la DMN et les régions ;
- Formation continue pour l'amélioration de la productivité du personnel :

- ✚ Poursuite d'un programme de formation au profit d'une catégorie du personnel dans leurs domaines professionnels. 115 cadres ont bénéficié d'un cycle de formation dans le système de gestion de la qualité ISO 9001 ;
- ✚ Exécution d'un contrat-cadre relatif à la formation de 100 fonctionnaires.

L'état d'avancement du plan d'action de la DMN, au cours de l'année **2013**, a atteint un taux d'exécution de 80%. En effet, la majorité des projets sont dans les étapes finales de réalisation. Ce plan d'action porte essentiellement sur la poursuite des objectifs suivants :

- 📄 Renforcement des réseaux de mesure météorologique et de mesure météorologique maritime ;
- 📄 Renforcement des prestations environnementales ;
- 📄 Développement du système de traitement de données météorologiques ;
- 📄 Développement des moyens d'exploitation météorologique ;
- 📄 Amélioration de la communication audiovisuelle ;
- 📄 Entretien et préservation des appareils météorologiques ;
- 📄 Entretien et préservation des stations météorologiques.

Les actions programmées par la DMN au titre de l'exercice **2014** concernent en particulier les volets suivants:

- 📄 La réduction des délais d'anticipation et d'avertissement météorologique, par le renforcement et l'exploitation des principales réalisations au cours de l'année 2013 ;
- 📄 Le soutien de la politique de proximité par le renforcement du réseau météorologique et climatologique ;
- 📄 Le développement des prestations météorologiques pour aider et accompagner les secteurs sociaux et économiques, notamment les secteurs de navigation aérienne et maritime, le secteur de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement ;
- 📄 Le renforcement de la participation et de la présence de la DMN au niveau régional et international ;
- 📄 L'augmentation des recettes de la Direction par l'amélioration des prestations et la satisfaction des demandes des clients avec efficacité.

III.7. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES

III.7.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Les CRI se présentent comme l'interlocuteur unique des investisseurs et des créateurs d'entreprises par le biais de deux guichets :

- 📄 Guichet d'Aide à la Création d'Entreprises ;
- 📄 Guichet d'Aide aux Investisseurs.

Le bilan des CRI au titre de l'année 2012 a été marqué par la réalisation des actions suivantes :

Guichet d'Aide à la Création d'Entreprises :

En termes d'indicateurs d'activités :

- ✚ Création de **24.664 entreprises** (contre 22.980 créés en 2011) dont 81% concernent les personnes morales (20.028 unités), représentées en grande majorité par la forme juridique SARL (98%). Les personnes physiques constituent 19% des créations enregistrées au cours de cette année (4636 unités).
- ✚ Positionnement de la Région du Grand Casablanca en tête de classement avec **7.158 entreprises** créées, ce qui représente le 1/3 (29%) du total des créations.
- ✚ Délivrance de **35.983 certificats négatifs**, enregistrant ainsi une hausse de 2% par rapport à l'année 2011 (35.280), dont 32 058 certificats délivrés pour des personnes morales et 3.925 certificats pour des personnes physiques. La Société à Responsabilité Limitée avec 29.182 certificats représente 83% du total, suivie par la Société Anonyme avec 2.263 certificats (6%).

Sur le plan qualitatif, il y a lieu de souligner que les CRI ont contribué favorablement à l'amélioration du climat de l'investissement et ce, à travers :

- ✚ La maîtrise des procédures de création d'entreprises;
- ✚ La simplification des procédures de création grâce au formulaire unique;
- ✚ La réduction des délais de création des entreprises et l'amélioration de la qualité d'accueil.

Ce progrès a été relevé par le rapport de la Banque Mondiale « doing business » qui a classé le Maroc à la position 51 selon le critère de création d'entreprise.

Guichet d'Aide aux Investisseurs, dans le cadre de la gestion déconcentrée de l'investissement :

- ✚ **1.623 projets d'investissement** instruits et validés et qui devraient drainer 143 milliards DH d'investissements et générer 215.876 emplois prévisionnels, enregistrant ainsi une stabilité en volume d'investissement par rapport à l'année 2011.
- ✚ Contribution à l'approbation de **1.315 demandes de permis de recherche miniers** et **138 autorisations de débit de boisson** qui constituent des autorisations administratives délivrées par les Walis de Régions.

Également, il est à rappeler que les CRI assurent le pilotage du programme Moukawalati au niveau local et ce, à travers l'instruction des dossiers dans le cadre de la Commission Régionale « Moukawalati ». Le bilan cumulé de ce programme, jusqu'à fin décembre 2012, fait ressortir les éléments chiffrés ci-après:

Indicateurs collectés auprès des banques	
Projets déposés auprès des banques	9 708
Projets agréés par les banques	2 930
Emplois générés	13 543

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action transversale en faveur des CRI, les projets suivants sont programmés pour la période **2013-2014** :

Projet du système d'information SI-INVEST :

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'étude de positionnement stratégique des CRI pour la dynamisation de l'investissement au niveau régional. Il porte sur l'informatisation des procédures liées à l'investissement pour simplifier et accélérer le traitement des dossiers et vise l'amélioration du taux de satisfaction des investisseurs.

En effet, la mise en place de ce système d'information permet de saisir tous les événements marquant le parcours d'un projet d'investissement ou de la requête d'un investisseur, depuis le dépôt de dossier jusqu'à la réalisation du projet. Il assure une traçabilité maximale du dossier de l'investisseur à chaque stade de son avancement.

Certification de tous les CRI :

La norme ISO 9001 consiste à encourager l'adoption d'une approche processus lors de développement de la mise en œuvre et de l'amélioration de l'efficacité d'un Système de Management de la Qualité (SMQ). L'objectif étant d'accroître la satisfaction des clients par le respect de leurs exigences.

L'obtention par les CRI du Label ISO 9001 version 2008, permet à ces structures de consolider leurs positionnements comme étant l'administration régionale incontournable dans le choix, la facilitation et la promotion de l'investissement, et la création des conditions favorisant une véritable dynamique régionale. À cet effet, il est à rappeler qu'à l'heure actuelle sept CRI ont été certifiés à la norme ISO 9001 Version 2008 ; à savoir : les CRI des Régions : Grand Casablanca, Doukkala-Abda, Chaouia-Ouardigha, Souss - Massa - Draâ, Rabat - Salé - Zemmour - Zaër, Gharb - Chrarda - Béni-Hssen et Tadla-Azilal.

Simplification des procédures :

Dans le cadre d'un programme transversal de simplification «TABSIT» piloté par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration visant à réduire la complexité des démarches administratives aux usagers, le Ministère de l'Intérieur et les CRI du Grand Casablanca et de Rabat ont participé aux travaux des ateliers qui se sont déroulés à l'ENA de Rabat du 15 mars au 13 avril 2013.

Les mesures de simplification arrêtées sont au nombre de 70 mesures. Elles ont fait l'objet d'un Procès-verbal signé par les Ministres concernés sous la Présidence du Chef du Gouvernement. Ces mesures se répartissent comme suit :

-  **Création d'entreprise** (35 mesures) ;
-  **Raccordement à l'électricité** (20 mesures) ;
-  **Transfert de propriété** (7 mesures) ;
-  **Paiement des impôts et taxes** (8 mesures).

Les mesures de simplification relatives à la création d'entreprise (SARL) sont en grande partie l'émanation des CRI qui visent la réduction du nombre de pièces demandées pour la création de la SARL, la baisse des frais de la création et la réduction des délais de création.

Projet de création de la Commission Régionale de l'Environnement des Affaires :

A l'instar de la Commission Nationale de l'Environnement des Affaires (CNEA), la Commission Régionale de l'Environnement des Affaires (CREA) sera instituée par décret. Cette mesure est inscrite dans le plan d'action à court terme pour l'amélioration de la gestion déconcentrée de l'investissement.

La CREA aura pour mission de proposer aux Walis les mesures d'amélioration de l'environnement des affaires et du cadre juridique des affaires, d'en coordonner la mise en œuvre et d'en évaluer l'impact sur les secteurs concernés. Elle exerce sa mission en concertation avec les différents partenaires régionaux publics et privés intéressés.

La commission régionale sera présidée par le Wali et composée par tous les partenaires régionaux publics et privés concernés par le climat des affaires. Le secrétariat sera assuré par le Centre Régional d'investissement. L'organisation des travaux, les fréquences des réunions, les modalités de fonctionnement de la commission, de suivi et du secrétariat seront fixées par le Wali de la Région.

Dans une première étape, la commission sera mise en place au niveau des Régions du Grand Casablanca, Rabat - Salé - Zemmour - Zaër, Chaouia- Ouardigha, Souss- Massa - Draa et Meknès - Tafilalet en plus des Régions de l'Oriental et Doukkala-Abda ayant inscrit cette démarche dans le cadre de la coopération avec l'USAID.

Suivi des projets d'investissement en difficulté :

Dans le cadre des travaux de la Commission Technique Interministérielle chargée du suivi des projets d'investissement en difficulté, constituée à l'issue de la réunion du Conseil du Gouvernement du 26 Avril 2012 et dont le Ministère de l'Intérieur est membre, les CRI ont été invités à identifier les projets en difficulté au niveau régional et à établir un rapport relatant les décisions de la Commission régionale chargée d'examiner, avec l'ensemble des administrations concernées, les projets en souffrance au niveau régional et de prendre des décisions pour les débloquer ou faire des propositions de décisions à prendre au niveau des administrations centrales.

III.7.2. Service Autonome des Alcools

Les actions réalisées par le SEGMA au cours de l'exercice 2012 ainsi que les indicateurs d'activités y afférents sont résumées dans le tableau suivant :

Le programme d'action dudit SEGMA pour l'année 2014 s'articule autour des axes ci-après :

- Simplification et accélération de la procédure d'achat de l'éthanol par les usagers. Cet objectif sera réalisé à travers la préparation d'un projet de loi visant à abroger les diverses dispositions juridiques régissant le monopole de la commercialisation de l'éthanol. Le ministère de tutelle prévoit l'introduction de ces dispositions dans la Loi de Finances 2014 pour accélérer son entrée en vigueur ;
- Suppression du Service Autonome des Alcools en cas d'abrogation des dispositions juridiques régissant le monopole de la commercialisation de l'éthanol.

III.7.3. SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie

Les réalisations de la **division de l'Accréditation** enregistrées au titre de l'année 2012 se présentent comme suit :

Actions prioritaires	
Objectif	Mesures prises & Réalisations
<p>Obtention d'un cadre juridique pour les activités de l'accréditation conformément aux dispositions européennes et internationales en la matière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de la première et la deuxième réunion du comité marocain d'accréditation (COMAC) ; - Institution de cinq sous-comités techniques issus du COMAC et désignation de ses membres ; - Élaboration d'une stratégie nationale dans le domaine de l'accréditation et son approbation par les membres du COMAC ; - Élaboration d'un projet de règlement interne et du programme d'action 2013 des cinq sous-comités techniques issus du COMAC.
<p>Développement du système national d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité selon les normes européennes et internationales dans le domaine de l'accréditation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du système de la qualité national conformément aux exigences européennes et internationales dans le domaine de l'accréditation ; - Accréditation ISO 17025 pour 14 laboratoires d'essais et de normalisation ; - Accréditation ISO 17020 du corps de l'inspection de la classe A ; - Accréditation de 71 organismes d'évaluation de conformité répartis entre 70 laboratoires d'essais et de normalisation et un seul corps d'inspection ; - Étude d'acceptabilité de 21 demandes préliminaires pour l'accréditation des corps d'inspection opérant dans divers domaines, dont 3 corps sont en cours d'accréditation ; - Qualification de 170 résidents et experts dans divers domaines

	<p>d'accréditation des organismes d'évaluation de conformité ;</p> <p>- Approbation du programme du jumelage avec l'Union Européenne dans le domaine d'accréditation ;</p> <p>- Organisation de la journée internationale d'accréditation.</p>
<p>Finalisation des mesures concernant la transformation de la division de l'Accréditation et celle de la Métrologie en SEGMA</p>	<p>- Arrêté conjoint entre le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et le Ministre de l'Économie et des Finances fixant le tarif des services rendus au titre du contrôle métrologique et l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité ;</p> <p>- Projet de décret modifiant et complétant le décret n°2.10.494 du 23 Moharrem 1432 (29 décembre 2010) relatif à la création d'un tarif sur les services rendus par le Ministère de de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies au titre du contrôle métrologique et l'accréditation des organismes d'évaluation de conformité.</p>
<p>Adhésion aux organismes européens et internationaux d'accréditation (EA, ILAC, IAF)</p>	<p>- Adhésion de la division d'accréditation à l'organisme européen d'accréditation EA ;</p> <p>- Désignation de la division comme membre dans 4 comités techniques de l'organisme européen d'accréditation EA et sa participation dans toutes les réunions qui se sont déroulées au cours de l'année 2012.</p>

Le programme d'action de cette division au titre de l'année **2013** est en cours de réalisation, il s'agit en particulier des opérations ci-dessous :

 **Accréditation des organismes d'évaluation de la conformité et mise en œuvre du système national d'accréditation selon les exigences internationales et européennes dans le domaine d'accréditation :**

-  La tenue de la troisième réunion du comité marocain d'accréditation (COMAC) ;
-  L'approbation du règlement interne du COMAC ;
-  La tenue des premières réunions des 5 sous-comités ;
-  L'approbation par le COMAC du règlement interne et du programme d'action pour l'année 2013 des 5 sous-comités techniques ;
-  L'élaboration d'un projet de décret relatif aux mesures d'accréditations ;
-  La poursuite de la révision du système de la qualité national selon les normes internationales;
-  L'accréditation de 78 organismes d'évaluation de conformité répartis entre 77 laboratoires d'essais et de normalisation et un seul corps d'inspection ;

- ✚ La qualification de 180 résidents et experts dans divers domaines d'accréditation des organismes d'évaluation de conformité ;

- ✚ La mise en œuvre du programme de jumelage avec l'Union Européenne dans le domaine d'accréditation depuis le 1er janvier 2013.

- 📄 **Finalisation des mesures concernant la transformation de la division d'accréditation en SEGMA** : cette mesure a été réalisée à 50% par le dépôt auprès du Secrétariat Général du Gouvernement d'un projet de décret modifiant et complétant le décret n°2.10.494 du 23 Moharrem 1432 (29 décembre 2010) relatif à la création d'un tarif sur les services rendus par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies au titre du contrôle métrologique et l'accréditation des organismes d'évaluation de conformité.

- 📄 **Adhésion aux organismes européens et internationaux d'accréditation** : en plus de son adhésion à EA et ILAC autant qu'un membre commun, le Maroc prépare son dossier de candidature pour l'adhésion à IAF.

- 📄 **Participation dans des manifestations internationales sur l'accréditation** : notamment l'assemblée générale d'EA/ILAC/IAF, les travaux des 4 sous-comités de (EA), ainsi que les réunions du comité exécutif et les deux sous-comités techniques de l'organisme du conseil arabe d'accréditation et l'assemblée générale d'ARAC.

Le programme d'action de cette division pour l'année **2014** s'articule autour des axes suivants :

- 📄 **Poursuite de l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité** par le suivi et le renouvellement de l'accréditation, ainsi que l'octroi de nouveaux certificats d'accréditation. Le nombre des organismes d'évaluation de la conformité à accréditer prévu pour cette année est 80 organismes ;

- 📄 **Qualification des évaluateurs** : dans le cadre du renforcement des compétences techniques dans le domaine d'accréditation, la division poursuivra la qualification de 40 experts dans divers domaines d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

Quant à la **division de la Métrologie**, les réalisations enregistrées au titre de l'année **2012** portent sur les opérations suivantes :

Actions prioritaires	
Objectif	Mesures prises & Réalisations
Adoption d'un nouveau système de métrologie conforme aux standards internationaux	5 textes d'application concernant le nouveau cadre réglementaire de la métrologie ont été publiés dans le bulletin officiel. De même, 6 autres textes d'application ont été élaborés.
Autorisation pour l'exercice de la profession de la métrologie réglementée	-Octroi de 12 agréments pour l'exercice, la réparation, l'installation et l'importation des machines. -Étude de 29 dossiers pour le prolongement des délais des agréments déjà octroyés.

<p>Réalisation des opérations de contrôle des instruments de mesure</p>	<p>Contrôle métrologique des instruments de mesure fabriqués localement et importés, lors de la première consultation après installation, la consultation périodique et la surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Contrôle de 431 955 instruments de mesure ; -Approbation de 28 mesures ; -Mesure de la capacité de 392 camions citernes.
<p>Poursuite de l'opération d'évaluation et d'audit du travail des bureaux de contrôle</p>	<p>Ce contrôle est effectué pour assurer l'application des procédures techniques par les bureaux de contrôle. Dans ce cadre, 3 opérations d'étalonnage ont été réalisées.</p>

L'état d'avancement du programme d'action de la division de la Métrologie au titre de l'année 2013 est le suivant :

 **Réglementation des autres types d'instruments de mesures stipulées par le décret n°2-05-813 relatif au contrôle métrologique.** Cette mesure a été concrétisée par la mise en place de 04 textes d'application concernant :

-  Décision du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies relative aux mesures des gaz dégagés par les mêmes moteurs à carburants ;
-  Décision du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies relative aux mesures d'opacité des gaz dégagés par les mêmes moteurs de diesel ;
-  Décision du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies relative aux compteurs de l'eau ;
-  Décision du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies relative aux compteurs d'électricité.

En plus de 4 autres textes qui sont **en cours d'élaboration**. Il s'agit :

-  Décision ministérielle concernant le contrôle des appareils d'enregistrement de la vitesse, la distance parcourue et le temps de la conduite ;
-  Décision ministérielle concernant le contrôle des citernes, des conteneurs et des réservoirs utilisés comme assiette de mesure ;
-  Décision ministérielle concernant les appareils de mesure de la longueur ;
-  Décision ministérielle concernant le contrôle des appareils de mesure de la pression des roues d'automobiles.

- **Qualification des organismes** soumis au droit public et privé pour exercer les contrôles techniques des instruments de mesure ;
- **Programmation des cycles de formation portant sur le contrôle des mesures nouvellement réglementées** : dans ce cadre, un cycle de formation a été organisé pendant le mois de juin au profit des cadres des services métrologiques dans les délégations, au sujet des orientations européennes sur la nouvelle approche de la métrologie, notamment en ce qui concerne les appareils de pesage non automatique ;
- **Octroi de l'autorisation pour l'exercice des professions de la métrologie réglementée** : octroi jusqu'à maintenant de 4 agréments en la matière et étude de 3 dossiers pour la prolongation des délais des agréments déjà autorisés ;
- **Identification des objectifs et des indicateurs annuels y afférents relatifs au contrôle métrologique des services extérieurs** : il s'agit des indicateurs portant principalement sur le nombre de mesures soumises aux opérations de consultation périodique et de surveillance qui s'élève à 51 631 instruments de mesures pendant le premier cycle de l'année (contre une prévision de 51 317 instruments, soit un taux de réalisation de 100,61%). De même, il est à signaler que le nombre global des mesures soumises à toutes les opérations de contrôle a atteint 101 098. Les autres indicateurs concernent l'approbation de 8 mesures et la mesure de la capacité de 132 camions citernes et bassins de stockage. La capacité globale contrôlée a atteint 104.488 m³ et l'encaissement a été de 1.971.396 DH, pendant le premier cycle de l'année en cours, soit une augmentation de 1,76 % par rapport à la même période de l'année précédente ;
- **Renforcement de l'authentification** des caractéristiques prises comme base pour la réglementation des appareils de mesure.

Le programme d'action de ladite division pour l'année **2014** porte sur la poursuite des objectifs suivants :

- **Réglementation des autres types d'instruments de mesures stipulées par le décret n°2-05-813 relatif au contrôle métrologique réglementé.** Cette mesure sera réalisée par l'élaboration de 07 textes d'application concernant :
 - Décision ministérielle relative au contrôle d'instrument de mesure de l'humidité des grains et des oléagineux (janvier 2014);
 - Décision ministérielle relative au contrôle du thermomètre médical (février 2014);
 - Décision ministérielle relative au contrôle du glucomètre (avril 2014) ;
 - Décision ministérielle relative au contrôle d'étalonnage (juin 2014);
 - Décision ministérielle relative au contrôle des sonomètres (juillet 2014) ;
 - Décision ministérielle relative aux systèmes de mesure de la vitesse (octobre 2014) ;
 - Décision ministérielle relative au contrôle des flacons utilisés comme assiette de mesure (décembre 2014).

- **Organisation des cycles de formation** au profit des cadres des services métrologiques dans les délégations concernant le contrôle des mesures nouvellement réglementées ;
- **Étude et analyse des opérations de contrôle des instruments de mesure par les services extérieurs chargés du contrôle des instruments de mesure** et ce, par le développement d'un système automatique permettant la saisie des informations et l'exploitation des statistiques par les services extérieurs du Ministère ;
- **Acquisition et maintenance des appareils techniques de contrôle** et ce, par le lancement des appels d'offres favorisant la concurrence ;
- **Numérotation des mesures administratives concernant les demandes d'autorisation** ;
- **Qualification des organismes soumis au droit public et privé pour exercer les contrôles techniques des instruments de mesure**, et ce à travers l'acquisition et le développement des logiciels pour la gestion des opérations de contrôle réalisées par les organismes accrédités auprès du Ministère.

III.7.4. SEGMA chargé de la Privatisation

En 2012 et jusqu'à juin 2013, aucune opération de cession de participations ou d'entreprises publiques n'a été réalisée dans le cadre de la loi n° 38-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé. En conséquence, aucune mission d'audit, d'évaluation ou de placement n'a été réalisée durant cette période.

Néanmoins, il y a lieu de signaler que la procédure de sélection d'un Cabinet Conseil pour la réalisation d'une mission d'évaluation et de placement de BIOPHARMA, société toujours inscrite sur la liste des entreprises privatisables, a été lancée en 2010 puis annulée en 2012. En effet, pour des raisons liées notamment à la position exprimée par le département de l'agriculture qui n'adhère pas au désengagement de l'État de la société, au motif des risques encourus par l'État quant à l'accomplissement de la mission de "service public" remplie jusqu'à ce jour par BIOPHARMA, et au risque d'abandon par le futur repreneur des activités non rentables ou exercées à titre gratuit par la société, il a été décidé de surseoir à la privatisation de ladite société et, par conséquent, à la mission d'évaluation et de placement au marché y afférent.

En outre, une autre mission d'assistance et de conseil a été lancée au profit du Ministère de l'Économie et des Finances pour la préservation des intérêts de l'État marocain, et ce dans le cadre de la cession de la part de Vivendi Universal dans le capital de la société Maroc Telecom.

En effet, compte tenu d'une part, de la structure actuelle du capital de Maroc Telecom dans laquelle l'État détient 30% lui conférant une position d'actionnaire de référence et d'autre part, de la volonté de Vivendi Universal de céder sa part dans le capital de ladite société, le Ministère de l'Économie et des Finances a décidé de mandater une Banque Conseil (prestataire) pour l'assister dans cette phase de cession. L'objectif étant de défendre au mieux les intérêts de l'État et d'éviter toute perturbation du cours de Maroc Telecom sur les places boursières de Casablanca et d'Euronext Paris.

Dans ce cadre, un accord de Monsieur le Chef du Gouvernement avait été donné par sa correspondance n° 00269 du 14 février 2013 pour la réalisation de cette mission dans le cadre d'un marché négocié et ce, en vertu de l'article 72 du décret n°2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 février

2007). À cet effet, une consultation en question a été lancée le 14 février 2013, auprès des banques d'affaires sélectionnées à cet effet.

À l'issu de cette consultation, clôturée le 26 février 2013, le groupement composé de « Upline Corporate Finance », de « la Banque Centrale Populaire », de « The Boston Consulting Group & Cie » et de « Norton Rose LLP » a été retenu sur la base d'une offre technique et d'une offre financière de l'ordre de 3.300.000 DH TTC. Le prestataire dressera, à l'issue de ses travaux, les rapports ci-après:

- Un rapport portant sur l'identification des intérêts stratégiques de l'État concernant Maroc Telecom et la valorisation boursière de la société.
- Un rapport sur l'analyse et l'appréciation de l'offre de cession proposée à Vivendi Universal et les recommandations formulées par le Prestataire pour veiller à la préservation des intérêts stratégiques de l'État.

III.8. DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET

III.8.1. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF)

Les actions réalisées par le SVPF durant l'exercice 2012 ainsi que les indicateurs d'activités y afférents sont résumées dans le tableau suivant :

Actions/indicateurs	Réalisations 2012
Programme « Récolte de liège »	88 927 stères
Taux d'engagement du programme	100 %
Taux de réalisation (*)	87 %
Vente des lièges de l'année précédente	101 171 stères
Organisation des adjudications de bois	11 Unités

(*) Les actions programmées sont engagées en totalité. Cependant, les réalisations dépendent des conditions climatiques et de l'état physiologique lié aux attaques parasitaires des arbres, ce qui explique les écarts par rapport aux prévisions.

Il est à rappeler que le programme prévisionnel de récolte de liège de l'année 2012, pour lequel toutes les dispositions budgétaires ont été prises, concerne un volume de 152 800 stères. Ce programme est réparti par la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification comme suit :

- DREFLCD du Rabat-Salé-Zemmour-Zaer : 63 600 stères
- DREFLCD du Nord-Ouest : 48 600 stères
- DREFLCD du Rif : 14 600 stères
- DREFLCD du Centre : 6 000 stères

Par ailleurs le Service a organisé en 2013, une adjudication pour la vente des lièges récoltés en 2012 et ceux invendus lors des adjudications antérieures. Le volume cédé lors de cette adjudication est

de **100 702** stères, ce qui permet de générer des recettes au profit des communes concernées et de l'État de l'ordre de **66 425 251,68 DH TTC**, et d'environ **13 677 544 DH** au profit du SEGMA.

Le programme prévisionnel de l'année **2014** portera sur les actions suivantes :

- la récolte d'un volume de **150.000** stères de liège ;
- l'organisation d'une adjudication nationale pour la vente des lièges à récolter en 2013 et des invendus des adjudications antérieures ;
- la contribution à l'organisation de **11 adjudications** régionales pour la cession des produits forestiers ;
- la réalisation des opérations de marquage des assiettes de coupes en préparation des adjudications de l'année 2014.

III.8.2. Parc National de Souss Massa

Les actions réalisées durant l'exercice **2012** et les indicateurs chiffrés y afférents sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Mesures prioritaires		Indicateurs chiffrés		
Objectif	Actions engagées	Indicateur de suivi	Valeur cible	Réalisation
Lancement de la valorisation touristique du parc à travers la création de circuits éco-touristiques.	- établir une décision pour la création de la Régie de recettes du parc ; - établir une décision pour la désignation d'un régisseur des recettes du parc pour le suivi de la comptabilité ; - établir un arrêté conjoint entre le HCEFLCD et le Ministre de l'Économie et des Finances pour l'actualisation de la rémunération des services rendus par le parc.	Ouverture du parc au grand public	100%	60% dues à la création de la Régie de recettes et à la désignation d'un régisseur de recettes.

Pour le programme d'action du SEGMA au titre de l'année **2013**, il est en cours d'exécution. Il porte principalement sur la valorisation touristique du parc, à travers la poursuite d'une étude technique relative à l'équipement de son musée écologique lancée en octobre 2012, et dont le taux de réalisation est de 50%. Par ailleurs, il est à noter que le projet de l'arrêté conjoint relatif à l'actualisation de la rémunération des services rendus par ce SEGMA est en cours d'élaboration et de signature.

Le programme d'action du parc de Souss Massa pour l'année **2014** envisage la création de nouveaux circuits touristiques et produits écologiques pour la valorisation des ressources naturelles.

Cela à travers la poursuite du projet d'équipement et de marketing du musée écologique du parc qui a une capacité de recevoir un public de plus de 20 000 touristes par an.

III.8.3.Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH)

Les actions réalisées par ce SEGMA durant l'exercice 2012 accompagnées d'indicateurs chiffrés y afférents sont résumées dans le tableau suivant :

Actions prioritaires		Indicateurs chiffrés		
Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Valeur cible	Réalisation
Lutte contre la pêche illicite	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des observations à bord des navires 	Taux de couverture des navires	100%	100%
Amélioration de la sécurité et du sauvetage maritime	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la maintenance et le fonctionnement des vedettes de sauvetage 	Nombre de vedettes concernées	20	3
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien et réparer les appareils de la station de radiocommunication 	Taux de couverture de la station	100%	50%
	<ul style="list-style-type: none"> Se doter de prévisions météorologiques maritimes 	Taux de réalisation du versement à la Direction de la Météorologie Nationale	100%	100%
Promotion de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la conservation des espèces à travers l'accroissement des connaissances scientifiques et la promotion d'une exploitation rationnelle tout en favorisant la coopération entre États 	Taux de réalisation de l'adhésion au Secrétariat Permanent de la Conférence	100%	100%
Amélioration des conditions de travail des marins pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des Points de Débarquements Aménagés (PDA) dans le cadre d'un programme de réalisation de 15 PDA financé en collaboration avec le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social 	Nombre de PDA réalisés	1	1

En 2013, le SEGMA poursuit les mêmes objectifs que ceux de l'année précédente à travers les mêmes actions, en particulier le programme de réalisation de 15 PDA en vue d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs. Il est à signaler que les actions engagées dans le cadre de ce programme, concernant notamment les études et les travaux d'aménagement et de construction, ont atteint cette année un taux de réalisation de 81% par rapport aux prévisions.

Les principaux axes du **plan d'action 2014** de la DPRH sont identiques à ceux du plan d'action 2012 y compris les valeurs cibles des indicateurs de mesure proposés, excepté pour le cas du programme de réalisation de **15 PDA** dont l'achèvement est prévu pour l'année 2013.

III.8.4. Direction de l'Observation, des Études et de la Coordination (DOEC)

Les actions entreprises par ce SEGMA sont réalisées à travers le **Laboratoire National des Études et de Détection de la Pollution**. En 2012, les principales réalisations du Laboratoire se présentent comme suit :

Modernisation des mécanismes scientifiques et techniques du Laboratoire :

-  Poursuite des travaux de construction et d'équipement du nouveau siège du Laboratoire à Benslimane ;
-  Acquisition de nouveaux matériels permettant de réaliser des analyses sur le champ ;
-  Introduction d'une nouvelle technique pour le contrôle de la pollution de l'air en utilisant les tuyaux, et ce en collaboration avec la Principauté de Monaco et la société française EnviroConsult.

Programme du suivi de l'état de l'environnement :

-  Contrôle de la qualité des eaux des plages marocaines (atlantique et méditerranéenne) en partenariat avec le Ministère de l'Équipement et du Transport (MET), concernant **141 plages** (354 stations contrôlées) tout au long du littoral méditerranéen (**entre Saidia et Tanger**) et l'Atlantique (**entre Tanger et Dakhla**), et ce durant le mois de février 2012 (campagnes de référence) et la période mai-septembre 2012 (campagne d'évaluation) :
 -  Suivi d'exécution des dispositions prévues dans le cadre du marché public relatif à l'analyse d'un échantillon des eaux des plages se trouvant **entre Kser Sghir et Sidi Rahal** ;
 -  Publication de manière périodique et régulière des avis relatifs à la qualité des eaux des plages contrôlées afin de faciliter l'accès du public à l'information ;
 -  Participation à l'élaboration d'un rapport national sur la qualité des eaux des plages marocaines, présenté lors d'une conférence de presse présidée par Mme la Directrice des Ports et du Domaine Public Maritime au MET et M. le Directeur du Contrôle et de la Prévision des Risques au Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement - Département de l'eau - ;
 -  Création d'une banque de données dédiée au stockage des données relatives à la qualité des eaux des plages marocaines collectées depuis 2001, ainsi que l'évolution de leur classement et leurs infrastructures. Cette base permettra de planifier l'action environnementale au niveau national, régional et local.
-  Évaluation du travail de 4 stations de traitement des eaux usées à **Settat, Berrchid, Deroua et El Gara**.
-  Réalisation des campagnes d'évaluation de la pollution des eaux usées éjectées dans les côtes méditerranéennes et le pourcentage de la pollution dans les sédiments, dans le cadre du programme Med-Pol pour le contrôle de la qualité des **eaux côtières méditerranéennes**.

- ✚ Réalisation d'une campagne d'évaluation de la qualité de l'air au niveau de la ville de **Casablanca** en deux périodes en utilisant la nouvelle technique dite des tuyaux.

- ✚ Alimentation de l'Observatoire National pour l'Environnement par des données relatives à la pollution de l'air et à la qualité des eaux des plages pour enrichir la banque de données nationale en la matière.

📄 **Participation aux activités de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, notamment :**

- ✚ la mise à niveau environnementale des plages marocaines dans le cadre du programme « Plages Propres » lancé en 1999 sous la Présidence effective de SAR la Princesse Lalla Hasnaa ;

- ✚ les travaux du jury national pour le suivi du programme « Drapeau bleu » des plages satisfaisant les critères internationaux en matière de la qualité des eaux des plages ;

- ✚ Les ateliers de sensibilisation organisés par la Fondation Mohammed VI pour préserver la propreté de l'environnement des plages.

📄 **Accréditation du Laboratoire National selon la norme ISO 17025 :**

- ✚ Organisation des séminaires sur la norme ISO 17025 par l'Agence Allemande de l'Accréditation au profit des fonctionnaires du Laboratoire ;

- ✚ Adoption de plusieurs opérations et mesures permettant de maîtriser la gestion de la qualité au sein du Laboratoire, et ce suite à un audit préliminaire d'appréciation de sa candidature à ladite norme.

📄 **Offre de prestations :**

- ✚ Au profit de l'ONCF, la société Marocaine d'Investissement (SMI) et les sociétés AMA DETERGENT, GFI, Super Cérame et Salam Gaz ;

- ✚ Dans le cadre des travaux d'une commission locale instituée au niveau de la ville de Kénitra suite à l'apparition d'un nuage à poussière noire d'origine inconnue.

D'un autre côté, le Laboratoire National poursuit la réalisation de son plan d'action au titre de l'année 2013 qui porte essentiellement sur les actions suivantes:

- 📄 Poursuite de la finalisation des travaux de construction du nouveau siège du Laboratoire à Benslimane et de l'achèvement des travaux d'équipement ;

- 📄 Poursuite de l'exécution du marché public relatif à l'analyse d'un échantillon des eaux des plages se trouvant entre **Ksar Sghir et Sidi Rahal** ;

- 📄 Poursuite du contrôle de la qualité des eaux côtières méditerranéennes dans le cadre du programme **Med-Pol** ;

- 📄 Évaluation du travail de 6 stations de traitement des eaux usées à **Bouznika, Khemisset, Marrakech, Sidi Elaidi, Sidi Rahal et Had Soualem** ;

- Évaluation du travail des décharges contrôlées, réalisées dans le cadre du Programme National pour la Gestion des déchets domestiques et assimilés, dans les villes de **Mohammedia, Rabat, Témara, Fès et El-Jadida** ;
- Réalisation d'une campagne d'évaluation dans **la ville de Kenitra** sur plusieurs étapes pour déterminer le degré de pollution de l'air sur une année entière ;
- Participation aux activités de **la Fondation Mohammed VI** pour la protection de l'environnement ;
- Formation des cadres du Laboratoire pour la maîtrise de l'utilisation des machines « CHROMATOGRAPHIE IONIQUE », et aussi pour la mise en place de la nouvelle orientation européenne relative aux eaux des plages afin d'y aligner notre législation ;
- Élaboration d'une nouvelle stratégie de développement du Laboratoire dans le cadre des travaux de préparation de son **accréditation selon la norme ISO 17025**.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau de synthèse de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2011 et 2012.

ANNEXE 2 : Evolution des recettes des SEGMA en 2011 et 2012.

ANNEXE 3 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2011 et 2012.

ANNEXE 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2013 :

- Exploitation ;
- Investissement.

Annexe 1:

Tableau de synthèse de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2011 et 2012

Annexe 1:Tableau de synthèse de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2011 et 2012

Désignation	ANNEE 2011			ANNEE 2012		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
I CHARGES						
Personnel	161 633 149,62	90 141 041,99	55,77%	229 725 334,84	116 738 488,72	50,82%
Matériel et dépenses diverses	2 738 536 076,86	1 248 799 421,10	45,60%	2 776 521 214,26	1 554 703 308,06	55,99%
Investissement	1 884 030 345,49	408 645 626,16	21,69%	1 987 993 839,79	469 438 987,96	23,61%
TOTAL DES CHARGES (1)	4 784 199 571,97	1 747 586 089,25	36,53%	4 994 240 388,89	2 140 880 784,74	42,87%
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	635 952 217,00	334 144 987,29	52,54%	670 708 935,00	632 359 759,45	94,28%
Subvention d'investissement	180 523 366,00	148 090 512,86	82,03%	203 209 000,00	261 217 691,59	128,55%
Total des subventions	816 475 583,00	482 235 500,15	59,06%	873 917 935,00	893 577 451,04	102,25%
Recettes propres *	2 674 303 994,44	1 855 744 175,07	69,39%	2 075 198 542,60	1 871 400 964,29	90,18%
SOUS TOTAL (2)	3 490 779 577,44	2 337 979 675,22	66,98%	2 949 116 477,60	2 764 978 415,33	93,76%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	2 961 421 102,01	3 070 542 060,81	103,68%	3 376 269 287,64	3 258 592 409,01	96,51%
TOTAL DES RESSOURCES (3)	6 452 200 679,45	5 408 521 736,03	83,82%	6 325 385 765,24	6 023 570 824,34	95,23%
IV- EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (3 - 1)		3 660 935 646,78			3 882 690 039,60	

* inclut dons et legs

Annexe 2:

Évolution des recettes des SEGMA en
2011 et 2012

Annexe 2 : Évolution des recettes des SEGMA en 2011 et 2012

	Prévisions 2011	Réalisations au 31/12/2011	Taux de réalisation	Prévisions 2012	Réalisations au 31/12/2012	Taux de réalisation
<u>1- SECTEUR DE LA SANTE</u>	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	387 964 735,00	51 776 244,71	13,35%	407 556 735,00	379 264 172,91	93,06%
Subvention d'investissement	87 000 000,00	0,00	0,00%	92 000 000,00	72 560 000,00	78,87%
Total Subventions	474 964 735,00	51 776 244,71	10,90%	499 556 735,00	451 824 172,91	90,45%
Recettes propres	650 758 408,13	726 569 650,55	111,65%	626 014 480,42	790 315 224,49	126,25%
Excédent du budget d'exploitation	473 709 071,94	514 792 277,68	108,67%	391 523 722,17	428 224 172,72	109,37%
Excédent du budget d'investissement	36 190 774,71	36 190 774,71	100,00%	21 241 125,61	20 825 313,66	98,04%
Total général des recettes	1 635 622 989,78	1 329 328 947,65	81,27%	1 538 336 063,20	1 691 188 883,78	109,94%
<u>2- SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION DES CADRES</u>	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	140 809 482,00	174 706 242,58	124,07%	150 989 800,00	140 663 586,54	93,16%
Subvention d'investissement	80 823 366,00	122 890 512,86	152,05%	93 010 000,00	92 326 284,42	99,26%
Total Subventions	221 632 848,00	297 596 755,44	134,27%	243 999 800,00	232 989 870,96	95,49%
Recettes propres	237 505 504,68	94 954 838,52	39,98%	214 638 304,48	55 750 810,47	25,97%
Excédent du budget d'exploitation	155 944 628,90	106 574 395,46	68,34%	124 143 060,41	178 222 080,60	143,56%
Excédent du budget d'investissement	186 726 198,25	105 085 546,57	56,28%	190 217 890,54	109 517 780,88	57,57%
Total général des recettes	801 809 179,83	604 211 535,99	75,36%	772 999 055,43	576 480 542,91	74,58%
<u>3- SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES</u>	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	16 678 000,00	16 682 000,00	100,02%	22 678 000,00	27 178 000,00	119,84%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	---	0,00	0,00	---
Total Subventions	16 678 000,00	16 682 000,00	100,02%	22 678 000,00	27 178 000,00	119,84%
Recettes propres	28 569 010,00	46 356 864,34	162,26%	30 173 140,00	47 661 006,81	157,96%
Excédent du budget d'exploitation	29 352 300,10	43 129 369,56	146,94%	34 962 858,28	34 962 858,28	100,00%
Excédent du budget d'investissement	0,00	0,00	---	0,00	0,00	---
Total général des recettes	74 599 310,10	106 168 233,90	142,32%	87 813 998,28	109 801 865,09	125,04%

Évolution des ressources des SEGMA en 2011 et 2012 (suite)

	Prévisions 2011	Réalisations au 31/12/2011	Taux de réalisation	Prévisions 2012	Réalisations au 31/12/2012	Taux de réalisation
<u>4- AUTRES ACTIONS SOCIALES</u>	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	200 000,00	0,00	0,00%	200 000,00	0,00	0,00%
Subvention d'investissement	500 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	-
Total Subventions	700 000,00	0,00	0,00%	200 000,00	0,00	0,00%
Recettes propres	108 657 669,60	126 599 530,52	116,51%	130 283 907,50	113 167 771,40	86,86%
Excédent du budget d'exploitation	140 307 443,81	156 530 919,90	111,56%	197 506 217,49	149 495 915,14	75,69%
Excédent du budget d'investissement	1 657 170,64	954 840,24	57,62%	3 070 932,74	3 070 932,74	100,00%
Total général des recettes	251 322 284,05	284 085 290,66	113,04%	331 061 057,73	265 734 619,28	80,27%
<u>5- SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX</u>	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	15 520 000,00	14 200 500,00	91,50%	16 084 400,00	15 520 000,00	96,49%
Subvention d'investissement	7 000 000,00	3 000 000,00	42,86%	11 399 000,00	4 000 000,00	35,09%
Total Subventions	22 520 000,00	17 200 500,00	76,38%	27 483 400,00	19 520 000,00	71,02%
Recettes propres	179 017 235,96	224 192 465,15	125,24%	143 028 385,83	169 759 301,31	118,69%
Excédent du budget d'exploitation	140 329 123,27	92 969 808,56	66,25%	163 940 086,64	163 885 086,36	99,97%
Excédent du budget d'investissement	113 873 559,83	94 066 508,20	82,61%	141 349 922,83	108 748 241,20	76,94%
Total général des recettes	455 739 919,06	428 429 281,91	94,01%	475 801 795,30	461 912 628,87	97,08%
<u>6- SECTEUR DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES</u>	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	---	0,00	0,00	---
Subvention d'investissement	0,00	0,00	---	0,00	0,00	---
Total Subventions	0,00	0,00	---	0,00	0,00	---
Recettes propres	1 377 518 936,02	574 073 177,92	41,67%	839 763 399,31	626 635 575,71	74,62%
Excédent du budget d'exploitation	1 166 272 301,54	1 234 469 923,36	105,85%	529 594 119,34	1 576 815 867,38	297,74%
Excédent du budget d'investissement	278 993 524,02	478 969 058,69	171,68%	1 312 399 837,90	322 894 084,12	24,60%
Total général des recettes	2 822 784 761,58	2 287 512 159,97	81,04%	2 681 757 356,55	2 526 345 527,21	94,20%

Évolution des ressources des SEGMA en 2011 et 2012 (suite)

	Prévisions 2011	Réalisations au 31/12/2011	Taux de réalisation	Prévisions 2012	Réalisations au 31/12/2012	Taux de réalisation
<u>7- AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES</u>	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	55 800 000,00	57 800 000,00	103,58%	53 800 000,00	50 300 000,00	93,49%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	---	1 600 000,00	1 600 000,00	100,00%
Total Subventions	55 800 000,00	57 800 000,00	103,58%	55 400 000,00	51 900 000,00	93,68%
Recettes propres	72 277 230,05	50 668 223,13	70,10%	77 296 925,06	55 514 158,68	71,82%
Excédent du budget d'exploitation	57 253 993,05	51 073 170,32	89,20%	50 220 053,07	78 014 462,75	155,35%
Excédent du budget d'investissement	83 232 377,43	56 560 199,54	67,95%	93 663 914,45	53 104 546,32	56,70%
Total général des recettes	268 563 600,53	216 101 592,99	80,47%	276 580 892,58	238 533 167,75	86,24%
<u>8- SECTEUR DE L'AGRICULTURE, FORET ET PECHE</u>	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	18 980 000,00	18 980 000,00	100,00%	19 400 000,00	19 434 000,00	100,18%
Subvention d'investissement	5 200 000,00	22 200 000,00	426,92%	5 200 000,00	90 731 407,17	1744,83%
Total Subventions	24 180 000,00	41 180 000,00	170,31%	24 600 000,00	110 165 407,17	447,83%
Recettes propres	20 000 000,00	12 329 424,94	61,65%	14 000 000,00	12 597 115,42	89,98%
Excédent du budget d'exploitation	17 858 187,72	16 553 343,01	92,69%	26 575 120,48	24 913 497,73	93,75%
Excédent du budget d'investissement	79 720 446,80	82 621 925,01	103,64%	95 860 425,69	5 897 569,13	6,15%
Total général des recettes	141 758 634,52	152 684 692,96	107,71%	161 035 546,17	153 573 589,45	95,37%
<u>Tous secteurs confondus</u>	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	635 952 217,00	334 144 987,29	52,54%	670 708 935,00	632 359 759,45	94,28%
Subvention d'investissement	180 523 366,00	148 090 512,86	82,03%	203 209 000,00	261 217 691,59	128,55%
Total Subventions	816 475 583,00	482 235 500,15	59,06%	873 917 935,00	893 577 451,04	102,25%
Recettes propres*	2 674 303 994,44	1 855 744 175,07	69,39%	2 075 198 542,60	1 871 400 964,29	90,18%
Excédent du budget d'exploitation	2 181 027 050,33	2 216 093 207,85	101,61%	1 518 465 237,88	2 634 533 940,96	173,50%
Excédent du budget d'investissement	780 394 051,68	854 448 852,96	109,49%	1 857 804 049,76	624 058 468,05	33,59%
Total général des recettes	6 452 200 679,45	5 408 521 736,03	83,82%	6 325 385 765,24	6 023 570 824,34	95,23%

* dons et legs inclus

Annexe 3:

Évolution des dépenses des SEGMA en
2011 et 2012

Annexe 3: Évolution des dépenses des SEGMA en 2011 et 2012

Désignation	Crédits ouverts	Émissions au 31/12/2011	% d'exécution	Crédits ouverts	Émissions au 31/12/2012	% d'exécution
1- SECTEUR DE LA SANTE						
Personnel	256 855,00	57 208,35	22,27%	269 655,00	61 040,74	22,64%
Matériel et dépenses diverses	1 458 119 179,03	667 262 760,69	45,76%	1 386 328 658,41	993 898 370,94	71,69%
Investissement	150 156 115,20	17 290 159,99	11,51%	128 438 437,70	66 476 340,00	51,76%
TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTE	1 608 532 149,23	684 610 129,03	42,56%	1 515 036 751,11	1 060 435 751,68	69,99%
2- SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION DES CADRES						
Personnel	25 828 960,13	20 343 236,53	78,76%	30 495 835,72	19 204 432,70	62,97%
Matériel et dépenses diverses	450 707 597,13	198 547 217,13	44,05%	459 007 329,17	177 661 241,88	38,71%
Investissement	296 796 093,41	97 057 857,52	32,70%	286 261 890,54	85 244 829,06	29,78%
TOTAL DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION DES CADRES	773 332 650,67	315 948 311,18	40,86%	775 765 055,43	282 110 503,64	36,37%
3- SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES						
Personnel	773 049,02	236 764,80	30,63%	445 964,12	170 474,21	38,23%
Matériel et dépenses diverses	73 776 261,08	54 382 661,03	73,71%	82 938 034,16	61 441 513,90	74,08%
Investissement	0,00	0,00	---	2 210 000,00	77 400,00	3,50%
TOTAL DU SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES	74 549 310,10	54 619 425,83	73,27%	85 593 998,28	61 689 388,11	72,07%
4- AUTRES ACTIONS SOCIALES						
Personnel	85 919 200,00	27 888 816,00	32,46%	122 850 600,00	34 550 595,39	28,12%
Matériel et dépenses diverses	155 750 574,21	29 712 017,10	19,08%	176 371 709,99	29 697 902,99	16,84%
Investissement	7 654 840,24	1 084 407,50	14,17%	27 854 840,24	870 002,49	3,12%
TOTAL AUTRES ACTIONS SOCIALES	249 324 614,45	58 685 240,60	23,54%	327 077 150,23	65 118 500,87	19,91%
5- SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX						
Personnel	1 359 400,00	757 166,88	55,70%	1 102 400,00	154 349,92	14,00%
Matériel et dépenses diverses	179 112 435,31	73 842 352,37	41,23%	187 221 055,05	71 954 444,25	38,43%
Investissement	196 345 821,79	50 324 661,36	25,63%	220 113 631,54	57 884 514,35	26,30%
TOTAL DU SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX	376 817 657,10	124 924 180,61	33,15%	408 437 086,59	129 993 308,52	31,83%

Évolution des charges des SEGMA en 2011 et 2012 (suite)

Désignation	Crédits ouverts	Émissions au 31/12/2011	% d'exécution	Crédits ouverts	Émissions au 31/12/2012	% d'exécution
<u>6- SECTEUR DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES</u>	-	-	-	-	-	-
Personnel	46 893 485,47	40 377 561,91	86,10%	73 998 480,00	62 117 369,37	83,94%
Matériel et dépenses diverses	228 557 279,38	119 731 733,54	52,39%	295 683 264,39	117 583 544,33	39,77%
Investissement	1 037 647 420,57	221 556 491,99	21,35%	1 095 906 431,87	245 733 438,58	22,42%
TOTAL DU SECTEUR DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	1 313 098 185,42	381 665 787,44	29,07%	1 465 588 176,26	425 434 352,28	29,03%
<u>7- AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES</u>	-	-	-	-	-	-
Personnel	482 200,00	401 907,44	83,35%	462 400,00	401 848,77	86,91%
Matériel et dépenses diverses	135 794 563,00	82 244 607,55	60,57%	129 096 042,61	70 684 406,24	54,75%
Investissement	110 509 607,48	9 789 099,09	8,86%	126 148 182,21	8 910 684,96	7,06%
TOTAL AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	246 786 370,48	92 435 614,08	37,46%	255 706 624,82	79 996 939,97	31,28%
<u>8- SECTEUR DE L'AGRICULTURE, FORET ET PECHE</u>	-	-	-	-	-	-
Personnel	120 000,00	78 380,08	65,32%	100 000,00	78 377,62	78,38%
Matériel et dépenses diverses	56 718 187,72	23 076 071,69	40,69%	59 875 120,48	31 781 883,53	53,08%
Investissement	84 920 446,80	11 542 948,71	13,59%	101 060 425,69	4 241 778,52	4,20%
TOTAL DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE, FORET ET PECHE	141 758 634,52	34 697 400,48	24,48%	161 035 546,17	36 102 039,67	22,42%
<u>Tous secteurs confondus</u>	-	-	-	-	-	-
Personnel	161 633 149,62	90 141 041,99	55,77%	229 725 334,84	116 738 488,72	50,82%
Matériel et dépenses diverses	2 738 536 076,86	1 248 799 421,10	45,60%	2 776 521 214,26	1 554 703 308,06	55,99%
Investissement	1 884 030 345,49	408 645 626,16	21,69%	1 987 993 839,79	469 438 987,96	23,61%
TOTAL GENERAL	4 784 199 571,97	1 747 586 089,25	36,53%	4 994 240 388,89	2 140 880 784,74	42,87%

Annexe 4:

Prévisions des recettes et des dépenses
des SEGMA en 2013 :

- Exploitation
- Investissement

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2013

-EXPLOITATION-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	CHEF DU GOUVERNEMENT		
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	18 000 000	18 000 000
	TOTAL	18 000 000	18 000 000
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES		
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	900 000	900 000
	TOTAL	900 000	900 000
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	20 000 000	20 000 000
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	4 000 000	4 000 000
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	4 500 000	4 500 000
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	3 500 000	3 500 000
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	4 000 000	4 000 000
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	4 500 000	4 500 000
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	2 300 000	2 300 000
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	3 000 000	3 000 000
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	3 700 000	3 700 000
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	3 300 000	3 300 000
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	3 700 000	3 700 000
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	1 500 000	1 500 000
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	4 500 000	4 500 000
08.13	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	4 000 000	4 000 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-EXPLOITATION-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
08.14	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	2 400 000	2 400 000
08.15	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	3 400 000	3 400 000
08.16	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	1 500 000	1 500 000
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	185 000 000	185 000 000
	TOTAL	238 800 000	238 800 000
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.02	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	5 300 000	5 300 000
09.03	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIO-VISUEL ET DU CINEMA	7 200 000	7 200 000
	TOTAL	12 500 000	12 500 000
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE		
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	5 000 000	5 000 000
	TOTAL	5 000 000	5 000 000
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	12 497 000	12 497 000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE	10 100 000	10 100 000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	11 275 000	11 275 000
12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	10 102 000	10 102 000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA	13 775 000	13 775 000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	11 633 000	11 633 000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	20 371 000	20 371 000
12.08	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SAFI	16 675 000	16 675 000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	22 520 000	22 520 000
12.10	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SETTAT	21 605 000	21 605 000
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	6 930 000	6 930 000
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	6 420 000	6 420 000
12.14	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KENITRA	25 390 000	25 390 000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	10 450 000	10 450 000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	9 400 000	9 400 000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	14 645 000	14 645 000

ANNEXE N° 4**PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-EXPLOITATION-**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.18	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	32 160 000	32 160 000
12.19	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	22 750 000	22 750 000
12.20	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	19 190 000	19 190 000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	6 720 000	6 720 000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	11 050 000	11 050 000
12.23	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AL HOCEIMA	17 680 000	17 680 000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	14 355 000	14 355 000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	5 010 000	5 010 000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	22 050 000	22 050 000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	8 350 000	8 350 000
12.28	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE OUED EDDAHAB	5 450 000	5 450 000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE	14 270 000	14 270 000
12.30	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TANTAN	5 050 000	5 050 000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE BENI MELLAL	29 370 000	29 370 000
12.32	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'AGADIR	23 795 000	23 795 000
12.33	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MARRAKECH - MEDINA	18 246 000	18 246 000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'AIN SEBAA	15 525 000	15 525 000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'EL FIDA	14 400 000	14 400 000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE BEN MSIK	14 650 000	14 650 000
12.38	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE CASA ANFA	12 600 000	12 600 000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	10 600 000	10 600 000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	15 200 000	15 200 000
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	7 810 000	7 810 000
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	16 245 000	16 245 000
12.44	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	20 808 000	20 808 000
12.45	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL MEKNES TAFILALT	28 670 000	28 670 000
12.46	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	29 075 000	29 075 000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	44 000 000	44 000 000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	23 000 000	23 000 000
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	2 500 000	2 500 000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	4 000 000	4 000 000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	4 713 000	4 713 000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE AIN CHOK HAY HASSANI	8 800 000	8 800 000

ANNEXE N° 4**PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-EXPLOITATION-**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	7 520 000	7 520 000
12.55	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	9 250 000	9 250 000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	4 660 000	4 660 000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAHA	5 430 000	5 430 000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AÏN CHOCK-NOUACEUR	10 800 000	10 800 000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BENSLIMANE	4 610 000	4 610 000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TATA	4 510 000	4 510 000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	4 640 000	4 640 000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	4 135 000	4 135 000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	3 460 000	3 460 000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	4 450 000	4 450 000
12.65	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELIMIM	7 050 000	7 050 000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	5 150 000	5 150 000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	11 250 000	11 250 000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	3 670 000	3 670 000
12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	7 400 000	7 400 000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	3 840 000	3 840 000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	6 790 000	6 790 000
12.72	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	3 880 000	3 880 000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	7 650 000	7 650 000
12.75	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	13 725 000	13 725 000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	3 245 000	3 245 000
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	3 280 000	3 280 000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	4 885 000	4 885 000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZANE	4 510 000	4 510 000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	8 270 000	8 270 000
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	4 080 000	4 080 000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	4 950 000	4 950 000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSOUFIA	4 340 000	4 340 000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FKIH BENSALAH	8 100 000	8 100 000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	4 760 000	4 760 000
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUERSIF	3 730 000	3 730 000
	TOTAL	949 900 000	949 900 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-EXPLOITATION-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT	500 000	500 000
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	43 000 000	43 000 000
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	-	-
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS	31 000 000	31 000 000
	TOTAL	74 500 000	74 500 000
	MINISTÈRE DU TOURISME		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	4 700 000	4 700 000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	3 551 000	3 551 000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	2 571 000	2 571 000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 561 000	2 561 000
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	2 221 000	2 221 000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 161 000	2 161 000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	2 571 000	2 571 000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	2 396 000	2 396 000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	2 171 000	2 171 000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	2 571 000	2 571 000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	2 051 000	2 051 000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE -ASSILAH	2 131 000	2 131 000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	2 131 000	2 131 000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	1 200 000	1 200 000
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	1 271 000	1 271 000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 161 000	2 161 000
	TOTAL	38 419 000	38 419 000
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	13 000 000	13 000 000
	TOTAL	13 000 000	13 000 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-EXPLOITATION-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS		
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	4 000 000	4 000 000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	4 500 000	4 500 000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	9 000 000	9 000 000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	8 000 000	8 000 000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	9 500 000	9 500 000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	7 000 000	7 000 000
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	4 000 000	4 000 000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	7 500 000	7 500 000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	14 000 000	14 000 000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGIN ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	6 000 000	6 000 000
17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	7 000 000	7 000 000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	80 000 000	80 000 000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	1 000 000	1 000 000
17.15	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	10 000 000	10 000 000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	3 000 000	3 000 000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	5 000 000	5 000 000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	2 500 000	2 500 000
	TOTAL	182 000 000	182 000 000
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	2 000 000	2 000 000
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	2 800 000	2 800 000
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	1 400 000	1 400 000
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	1 700 000	1 700 000
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	1 300 000	1 300 000
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	1 900 000	1 900 000
20.07	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	19 400 000	19 400 000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	2 900 000	2 900 000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	3 500 000	3 500 000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	4 500 000	4 500 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-EXPLOITATION-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	3 200 000	3 200 000
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	3 000 000	3 000 000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE	2 900 000	2 900 000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	3 900 000	3 900 000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	7 200 000	7 200 000
	TOTAL	61 600 000	61 600 000
	MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	,	,
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	13 000 000	13 000 000
21.02	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	5 300 000	5 300 000
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	12 000 000	12 000 000
21.05	COMPLEXE SPORTIF DE FES	2 000 000	2 000 000
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	1 000 000	1 000 000
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	5 000 000	5 000 000
21.08	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	-	-
	TOTAL	38 300 000	38 300 000
	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.01	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	20 000 000	20 000 000
	MINISTÈRE DE L'ARTISANAT		
26.01	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
26.02	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	70 000	70 000
26.03	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	90 000	90 000
26.04	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	90 000	90 000
26.05	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUM	70 000	70 000
26.06	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OUARZAZATE	70 000	70 000
26.07	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	90 000	90 000
	TOTAL	480 000	480 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-EXPLOITATION-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.01	ECOLE DES MINES DE TOUISSIT - OUJDA	2 830 000	2 830 000
27.02	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	3 600 000	3 600 000
27.03	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	45 000 000	45 000 000
27.04	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	-	-
27.05	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
	TOTAL	51 930 000	51 930 000
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		
28.01	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	45 000 000	45 000 000
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	4 000 000	4 000 000
	TOTAL	49 000 000	49 000 000
	MINISTÈRE DE LA CULTURE		
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	2 300 000	2 300 000
	TOTAL	2 300 000	2 300 000
	MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		
30.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	22 000 000	15 000 000
30.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	4 000 000	4 000 000
	TOTAL	26 000 000	19 000 000
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
31.03	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	60 000 000	60 000 000
31.04	DIVISION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA MUTUALITE	200 000	200 000
	TOTAL	60 200 000	60 200 000
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		
33.01	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	4 420 000	4 420 000
	TOTAL	4 420 000	4 420 000
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	29 681 000	24 681 000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V À RABAT	151 378 000	123 000 000
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	46 922 000	45 000 000
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	40 000 000	40 000 000

ANNEXE N° 4

**PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-EXPLOITATION-**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	6 000 000	6 000 000
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	3 000 000	3 000 000
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	9 200 000	9 200 000
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	5 000 000	5 000 000
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES- SMARA	2 000 000	2 000 000
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE	-	-
	TOTAL	293 181 000	257 881 000
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	11 973 000	11 973 000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	3 500 000	3 500 000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	5 017 000	5 017 000
	TOTAL	20 490 000	20 490 000
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION		
45.02	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	14 000 000	14 000 000
45.03	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL	14 000 000	14 000 000
	MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
48.01	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL	-	-
	DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION		
51.01	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	5 500 000	5 500 000
	TOTAL	5 500 000	5 500 000
	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 200 420 000	2 158 120 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	CHEF DU GOUVERNEMENT		
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES		
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	-	-
	TOTAL	-	-
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAQUIA - OUARDIGHA	-	-
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	-	-
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	-	-
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	-	-
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	-	-
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	-	-
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	-	-
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	-	-
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	-	-
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	-	-
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGUIRA	-	-

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	-	-
08.13	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	-	-
08.14	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	-	-
08.15	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	-	-
08.16	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	-	-
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.02	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	3 480 000	3 480 000
09.03	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIO-VISUEL ET DU CINEMA	-	-
	TOTAL	3 480 000	3 480 000
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE		
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	1 200 000	1 200 000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE	1 200 000	1 200 000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	1 000 000	1 000 000
12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	1 200 000	1 200 000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA	1 800 000	1 800 000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	1 400 000	1 400 000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	1 400 000	1 400 000
12.08	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SAFI	900 000	900 000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	1 500 000	1 500 000
12.10	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SETTAT	800 000	800 000
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	500 000	500 000

ANNEXE N° 4**PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	500 000	500 000
12.14	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KENITRA	2 000 000	2 000 000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	850 000	850 000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	700 000	700 000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	1 000 000	1 000 000
12.18	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	2 500 000	2 500 000
12.19	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	2 500 000	2 500 000
12.20	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	1 800 000	1 800 000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	700 000	700 000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	800 000	800 000
12.23	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AL HOCEIMA	1 400 000	1 400 000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	1 300 000	1 300 000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	300 000	300 000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	900 000	900 000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	300 000	300 000
12.28	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE OUED EDDAHAB	300 000	300 000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE	1 500 000	1 500 000
12.30	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TANTAN	400 000	400 000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE BENI MELLAL	1 000 000	1 000 000
12.32	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'AGADIR	1 000 000	1 000 000
12.33	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MARRAKECH - MEDINA	2 000 000	2 000 000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'AIN SEBAA	900 000	900 000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'EL FIDA	900 000	900 000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE BEN MSIK	900 000	900 000
12.38	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE CASA ANFA	700 000	700 000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	600 000	600 000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	700 000	700 000
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT	200 000	200 000
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	1 000 000	1 000 000
12.44	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL ZOUAGHA MOULAY YAACOUB	1 700 000	1 700 000
12.45	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL MEKNES EL MENZEH	3 000 000	3 000 000
12.46	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL OUJDA ANGAD	1 300 000	1 300 000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	5 500 000	5 500 000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	-	-

ANNEXE N° 4**PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	16 000 000	16 000 000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	1 500 000	1 500 000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	9 500 000	9 500 000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	200 000	200 000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE AIN CHOK HAY HASSANI	400 000	400 000
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	500 000	500 000
12.55	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	400 000	400 000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	200 000	200 000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAHA	200 000	200 000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AÏN CHOCK-NOUACEUR	400 000	400 000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BENSLIMANE	200 000	200 000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TATA	300 000	300 000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	200 000	200 000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	400 000	400 000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	200 000	200 000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	200 000	200 000
12.65	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELMIM	400 000	400 000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	300 000	300 000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	600 000	600 000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	200 000	200 000
12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	500 000	500 000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	200 000	200 000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	300 000	300 000
12.72	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	200 000	200 000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	200 000	200 000
12.75	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	750 000	750 000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	200 000	200 000
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	200 000	200 000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	200 000	200 000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZANE	500 000	500 000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	1 500 000	1 500 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	200 000	200 000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	200 000	200 000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSOUFIA	200 000	200 000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FKIH BENSALAH	200 000	200 000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	400 000	400 000
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUERSIF	200 000	200 000
	TOTAL	96 500 000	96 500 000
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT	8 000 000	8 000 000
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	-	-
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	-	-
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS	-	-
	TOTAL	8 000 000	8 000 000
	MINISTÈRE DU TOURISME		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	3 000 000	3 000 000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	800 000	800 000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	800 000	800 000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	500 000	500 000
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	800 000	800 000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	800 000	800 000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	800 000	800 000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	800 000	800 000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	800 000	800 000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	800 000	800 000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	800 000	800 000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE -ASSILAH	800 000	800 000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	1 000 000	1 000 000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	800 000	800 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	800 000	800 000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	800 000	800 000
	TOTAL	14 900 000	14 900 000
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS		
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	6 000 000	6 000 000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	1 500 000	1 500 000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	1 500 000	1 500 000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	500 000	500 000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	1 500 000	1 500 000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	1 000 000	1 000 000
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	600 000	600 000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	600 000	600 000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	3 500 000	3 500 000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGINES ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	500 000	500 000
17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	2 500 000	2 500 000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	450 000 000	450 000 000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	300 000	300 000
17.15	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	25 000 000	25 000 000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	500 000	500 000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	20 000 000	20 000 000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	4 500 000	4 500 000
	TOTAL	520 000 000	520 000 000
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	-	-
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	-	-

ANNEXE N° 4**PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	-	-
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	-	-
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	-	-
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	-	-
20.07	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	3 700 000	3 700 000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	350 000	350 000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	500 000	500 000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	500 000	500 000
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	100 000	100 000
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	350 000	350 000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE	500 000	500 000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	5 200 000	5 200 000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	18 360 000	18 360 000
	TOTAL	29 560 000	29 560 000
	MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	-	-
21.02	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	-	-
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-	-
21.05	COMPLEXE SPORTIF DE FES	-	-
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	-	-
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	-	-
21.08	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.01	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	-	-
	TOTAL		

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DE L'ARTISANAT		
26.01	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
26.02	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	160 000	160 000
26.03	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	180 000	180 000
26.04	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	180 000	180 000
26.05	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUM	150 000	150 000
26.06	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OUARZAZATE	150 000	150 000
26.07	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	180 000	180 000
	TOTAL	1 000 000	1 000 000
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.01	ECOLE DES MINES DE TOUISSIT - OUJDA	1 190 000	1 190 000
27.02	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	380 000	380 000
27.03	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	35 000 000	35 000 000
27.04	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	1 500 000	1 500 000
27.05	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
	TOTAL	38 570 000	38 570 000
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		
28.01	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	1 000 000	1 000 000
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	-	-
	TOTAL	1 000 000	1 000 000
	MINISTERE DE LA CULTURE		
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	-	-
	TOTAL	-	-
	MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		
30.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	4 500 000	4 500 000
30.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	1 500 000	1 500 000
	TOTAL	6 000 000	6 000 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
31.03	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	-	-
31.04	DIVISION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA MUTUALITE	-	-
	TOTAL		
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		
33.01	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	1 000 000	1 000 000
	TOTAL	1 000 000	1 000 000
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	3 000 000	3 000 000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V À RABAT	-	-
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	-	-
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	-	-
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	-	-
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	-	-
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	-	-
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	-	-
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES- SMARA	-	-
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE	-	-
	TOTAL	3 000 000	3 000 000
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	6 000 000	6 000 000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	4 000 000	4 000 000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	8 700 000	8 700 000
	TOTAL	18 700 000	18 700 000
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION		
45.02	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	-	-
45.03	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL		

ANNEXE N° 4**PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2013
-Investissement-**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
48.01	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL	-	-
	DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION		
51.01	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	-	-
	TOTAL	-	-
	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION	741 710 000	741 710 000